

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

RAPPORT D'ETAPE DE RECHERCHE

A la croisée des régimes : la carrière de l'avocat
bordelais Jean-Baptiste-Sylvère de Gaye de Martignac (1778-1832)

BOYER FABRICE

sous la direction de M. JEAN-PIERRE CHALINE,
Professeur d'université
Université PARIS IV-SORBONNE

2000

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

RAPPORT D'ETAPE DE RECHERCHE



A la croisée des régimes : la carrière de l'avocat
bordelais Jean-Baptiste-Sylvère de Gaye de Martignac (1778-1832)

BOYER FABRICE

sous la direction de M. JEAN-PIERRE CHALINE,
Professeur d'université
Université PARIS IV-SORBONNE

1999
JCB
47

2000

***« Rien n'est plus courant que l'opinion stupide
selon laquelle le portrait appartient à un genre secondaire. »***

**Delacroix, *Revue de Paris*, 1829, cité par M. Dantini,
in G. Fossi, *Le portrait*, Paris : Gründ , 1998. p. 272.**

*Je tiens à remercier M. J.-P. Chaline,
professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne, qui m'a renouvelé sa confiance,
ainsi que M. le professeur Zylberberg, de l'Université de Rouen, pour m'avoir mis en
relation avec M. le professeur A. G. Novales, de l'Université Complutense de Madrid.*

A la croisée des régimes : la carrière de l'avocat bordelais
Jean-Baptiste-Sylvère de Gaye de Martignac (1778-1832).

At the crossroads of French political systems : the career
of the Bordeaux barrister Jean-Baptiste-Sylvère de Gaye de Martignac (1778-1832).

Résumé

De notre thèse d'Ecole des Chartes résulta l'établissement de jalons biographiques solides, indispensables à toute étude centrée sur un personnage. Le but des recherches menées depuis lors sur J.-B.-S. de Gaye de Martignac, avocat bordelais et ministre de Charles X, fut de combler nos lacunes sur l'Eglise de France et sur la Chambre des députés des départements, deux institutions qui animèrent les débats passionnés de 1828 et 1829. Ces polémiques montrent, s'il en était besoin, que le climat de « légalisme » instauré par le cabinet Martignac permit une montée en puissance de l'opinion publique -fait des classes moyennes et supérieures- qu'innervaient, entre autres, les tournées et les banquets politiques des députés en province. L'ampleur de ce dernier phénomène à partir de 1828 explique l'intérêt particulier que nous lui accordons dans ce travail.

Abstract

From our thesis of the Ecole des chartes devoted to J.-B.-S. de Gaye de Martignac, a Bordeaux barrister and unofficial Prime Minister of the French king Charles X, we had to remedy our deficiencies, relating to the French Catholic Church and the French Lower House, for these two institutions were the prime movers in the 1828-1829's heated debates. This impassioned climate shows, if necessary, that the détente, the respect of laws and neutrality instaurated by the Martignac's government, allowed the takeoff of public opinion, initiated by upper and middle classes in a voting system based on the poll tax. As regards the visit of some members of French Parliament and the political resulting banquets out of Paris, we should like to put the emphasis on their growing importance related to the previous years.

Descripteurs

France--Chambre des députés (1814-1848).

France--Histoire--1814-1830 (Restauration).

France--Histoire (Charles X).

Hommes politiques--France--Histoire--19e s.

Parlements—Chambres basses.

Parlements—France--Histoire--19e s.

Keywords

France--History--Restoration, 1814-1830.

Legislative bodies--Lowers chambers.

INTRODUCTION

Entreprendre, dans le cadre de la thèse d'Ecole des chartes, un travail biographique comportait comme préalable de choisir une personnalité en fonction de sa valeur d'exemplarité et de la richesse de son individualité. Le cas de Jean-Baptiste-Sylvère de Gaye de Martignac, notable dont l'itinéraire professionnel et politique s'inscrit dans la France conservatrice née de la réaction thermidorienne répondait parfaitement à ce critère. Certes, l'intéressant et récent essai d'Alain Corbin semble prendre l'exact contre-pied de cette méthode, dans *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot*, puisqu'il tire de l'ombre un parfait inconnu¹. L'opposition des postulats initiaux, en fait, découle de la disparité des conditions sociales des sujets étudiés : voulant décrire le cadre d'existence, l'horizon d'attente et les structures mentales d'un de ces millions d'humbles parmi les autres, A. Corbin opta sciemment pour « le choix aléatoire d'un atome social »² ; en décidant de travailler sur un des députés de la monarchie censitaire, au faite des honneurs, pour les raisons invoquées plus haut, nous centrons nos investigations sur la minorité agissante qui assied son autorité sur ses possessions et sur la représentation des intérêts provinciaux qu'elle assure à Paris et qui tire son prestige de ses titres et des relations sociales qu'elle tisse dans les cercles dirigeants. Christine Le Bozec brossa ainsi

¹ Le projet historique est de partir « sur les traces d'un inconnu » qui n'a pas laissé de trace archivistique, matérielles, pas plus que de souvenirs dans sa famille.

² Cf. A. Corbin, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot : sur les traces d'un inconnu (1798-1876)*, Paris : Flammarion, 1998, p. 9.

magistralement le portrait de Boissy d'Anglas³. Pour autant, la démarche d'A. Corbin, *mutatis mutandis* et à notre modeste niveau, ne diffère pas fondamentalement de la nôtre :

Ma tâche [...] consistait à s'appuyer sur des données certaines, vérifiables ; à enchâsser en quelque sorte la trace minuscule et à décrire tout ce qui a gravité, à coup sûr, autour de l'individu choisi ; puis, à fournir au lecteur des éléments qui lui permettent de recréer le possible et le probable ; d'esquisser une histoire virtuelle du paysage, de l'entourage et des ambiances ; d'ébaucher la reconstitution d'émotions hypothétiques ou de séquences de dialogue ; d'imaginer l'échelle des positions sociales vues d'en bas ou les modes de structuration de la mémoire⁴.

Pourquoi Martignac et non un autre notable? C'est que l'exemplarité de son destin acquiert une profondeur historique, puisque le Bordelais porta le dernier espoir d'ouverture d'un régime et d'une dynastie. Ce n'est pas, du reste, la moindre des contradictions que de constater que cette ultime tentative de médiation entre Charles X et « l'opinion publique » permit à Martignac d'accéder au statut de sujet historique, tout en reléguant son action au rang des vicissitudes politiques de la vie du peuple français et lui-même, par contrecoup, au rang des vaincus sombrant dans l'oubli. Les quelque quinze années de la Restauration se prêtent trop facilement, il est vrai, à une lecture simpliste, qui verrait une phase ascensionnelle dans la libération pacifique du territoire et le relèvement de l'économie ; l'acmé dans l'expédition d'Espagne, les élections de 1824 et la transition entre deux règnes ; et l'apodose dans la crise économique et le retour des vieux démons contre-révolutionnaires contestés par la France de 1789. Depuis plus d'un demi-siècle, d'éminents travaux ont souligné les permanences structurelles permettant de relativiser les effets des solutions de continuité et d'expliquer comment la Restauration contribua à l'élaboration du jeu politique moderne. On peut déplorer, néanmoins, que cette réhabilitation ne soit pas étendue au personnel politique de ce régime, à quelques exceptions près, et que, pour connaître les protagonistes de cette époque, l'on se contente encore de se référer à deux ou

³ Cf. Ch. Le Bozec, *Un grand notable libéral*, Privas : Fédération des oeuvres laïques de l'Ardèche, 1995, 503 p.

⁴ Cf. A. Corbin, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot : sur les traces d'un inconnu (1798-1876)*, Paris : Flammarion, 1998, p. 9.

trois mémorialistes, dont le talent occulte pour la postérité certaines demi-vérités et des omissions calculées.

Pour être à même de porter un jugement étayé sur Martignac, il convenait d'établir une chronologie de son parcours et de restituer une cohérence à cet acteur de l'histoire, en dégagant les implications sociales, économiques, religieuses de son comportement, de ses idées et de ses prises de position : nous nous assignâmes cette tâche à l'Ecole des chartes, sur la base des sources et de la bibliographie alors à notre disposition. Il va sans dire qu'autant qu'il était possible, nous eûmes le souci d'ajouter en contrepoint des trajectoires comparables. Nous avons déjà été en mesure, par conséquent, de proposer d'écrire l'article « Martignac » pour *Le Dictionnaire de Biographie française* : M. Lobies, coordinateur de cette entreprise, accepta la mouture que nous lui avons adressée en juillet 1999 et l'article devrait paraître en 2001.

Qu'il nous soit permis, puisque l'exercice le requiert, de rappeler en quelques lignes la vie de Martignac, telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui. Il naquit à Bordeaux le 20 juin 1778 et descendait de la branche cadette d'une famille noble du Bas-Limousin, les Gaye, à laquelle n'appartint pas, contrairement à une tradition bien établie, le proche de Gaston d'Orléans qu'était Etienne Algay de Martignac. Fils de Jean-Léonard, avocat de Bordeaux réputé, il fréquenta le collège royal de Saintes, en compagnie de Peyronnet, avant de travailler comme commis-négociant, en 1795, à Hambourg. Sa connaissance de l'allemand et l'appui de Cabanis, un cousin éloigné, lui assurèrent, en janvier 1799, une place de secrétaire particulier auprès de Sieyès, alors ambassadeur à Berlin, mais sa fougue martiale, peu goûtée, lui valut d'être rappelé à Paris, cinq mois plus tard. Après un bref passage dans l'armée, le jeune Martignac séjourna à Paris, pendant l'hiver 1800/1801 et connut un certain succès avec ses vaudevilles, tel *Le Hibou ou le spectateur nocturne*⁵, écrit en hommage à Rétif de la Bretonne. Mettant un terme à cette période d'instabilité pendant laquelle il s'était essayé à différentes carrières, Martignac revint à Bordeaux, où il fut reçu au sein du

⁵ J.-B.-S. de Gaye de Martignac, *Le Hibou ou le spectateur nocturne, comédie-vaudeville en un acte. Du théâtre du Vaudeville, par le citoyen Martignac*. Paris : De l'imprimerie des spectacles et se trouve chez tous les marchands de nouveautés, an IX [1801], 51 p.

barreau, reconstitué *de facto* autour de son père et de Guillaume Brochon ; il n'en continua pas moins à s'occuper activement de théâtre. Son union le 13 avril 1813 avec une orpheline issue d'une famille aisée de notables du Lot-et-Garonne bénéficia d'une publicité certaine : Elisabeth Philipeaux Milhet de Bélisle, en effet, l'avait rencontré, lorsqu'au terme d'un feuilleton rocambolique, elle était en instance de divorce. Elle lui apportait aussi l'aisance, puisqu'elle avait des propriétés assez importantes autour de Miramont-de-Guyenne⁶. Le couple n'eut pas d'enfant.

A la différence de Peyronnet, rallié de la première heure, Martignac dut avant tout son ascension aux Cents-Jours. Il prépara, de fait, la défense de la ville contre l'arrivée de Clausel, représentant de l'empereur, puis, au regard du déséquilibre des forces et de l'insuccès de l'action pourtant énergique de la duchesse d'Angoulême, il négocia le départ de cette dernière, ce dont lui surent gré les autorités bonapartistes comme les royalistes. Refusant la Légion d'honneur, il s'abstint de paraître devant les tribunaux jusqu'à l'abdication de Napoléon. Au retour de Louis XVIII, Martignac devint le conseiller et l'ami du nouveau préfet de Gironde, Tournon, car tous deux étaient attachés au respect de la Charte et des prérogatives royales. Fort de l'appui à Paris de ses mentors, Laigné et Ravez, il fut nommé avocat général à Bordeaux en janvier 1819, puis procureur général à Limoges l'année suivante, avant d'être élu en 1821 député de Marmande⁷. Il s'affirma d'emblée, dans les débats parlementaires sur la censure, comme un orateur de premier ordre et scella l'alliance du centre droit avec Villèle, qui le propulsa au Conseil d'Etat et le désigna, en mars 1823, comme commissaire civil de l'expédition d'Espagne. A ce titre, Martignac dut maintenir l'équilibre entre les meneurs royalistes espagnols tentés par de démagogiques appels à une répression sans faille et au rétablissement de l'ancien état de fait, et le duc d'Angoulême, modéré et moins que jamais disposé à se faire bourreau par procuration. Après de difficiles tractations, le député de Marmande réussit le 25 mai 1823 à former une régence, émanation de tous les corps de l'état espagnol. Ce but atteint, il quitta Madrid un mois avant l'ordonnance d'Andujar, couvert d'honneurs par Louis XVIII et la régence

⁶ Miramont-de-Guyenne : Lot-et-Garonne, arr. Marmande, cant. Lauzun, com.

⁷ Marmande : Lot-et-Garonne, ch.-l. arr.

espagnole. Quoiqu'il défendît encore, en nouveau directeur de l'Enregistrement et des Domaines qu'il était, le « milliard des émigrés », il prit à partir de 1826 ses distances avec la ligne politique de Villèle, trop ultraciste à son goût, suivant en cela le dauphin. Aussi apparut-il à ce dernier, au milieu de l'hécatombe des rangs de la droite aux élections de 1827, comme le pivot d'un changement ministériel.

Nommé à l'Intérieur le 4 janvier 1828, il sut s'imposer comme le premier des ministres d'un gouvernement qui n'en comptait officiellement pas, en devenant l'éloquent porte-parole, à la Chambre des députés comme à la cour, d'une politique de restauration de l'« ordre légal ». Néanmoins, ni l'alliance avec Chateaubriand, ni la destitution de fonctionnaires ouvertement villélistes, ni la loi du 2 juillet 1828 garantissant la transparence des élections, ni les ordonnances du 16 juin 1828 donnant un coup d'arrêt à la mainmise de l'Eglise sur l'enseignement, ni, enfin, le net assouplissement de la censure ne suffirent à faire émerger une majorité centriste au Palais-Bourbon, non plus qu'à persuader Charles X, qui ne soutint jamais Martignac. En 1829, la désaffection du dauphin, effarouché du progrès de la gauche, et l'échec parlementaire d'un projet de loi promouvant une relative décentralisation condamnèrent un ministère affaibli déjà par le départ de La Ferronnays, chef capable de la diplomatie française, que l'obstruction de Chateaubriand ne permit pas de remplacer. En révoquant Martignac le 8 août 1829, le roi se séparait d'hommes de valeur : Martignac avait pour conseillers Debelleyme, Buchon, Alban de Villeneuve-Bargemont ou Rivet.

Hostile à Polignac comme à la révolution de Juillet, Martignac prêta serment au nouveau régime pour sauvegarder, en notable qu'il était, les piliers de la société traditionnelle. Il n'en fut pas moins le défenseur de Polignac devant la Cour des pairs (décembre 1830) et de Charles X à la Chambre des députés, témoignages de sa fidélité à l'égard de la dynastie qui l'avait élevé au titre de vicomte. La mort le surprit le 3 avril 1832, à Paris, dans la rédaction de son *Essai sur la révolution d'Espagne et sur l'intervention de 1823*⁸. Conformément à son dernier souhait, Gustave Dégrange-Touzin, son neveu, eut

⁸ J.-B.-S. de Gaye de Martignac, *Essai historique sur la révolution d'Espagne et sur l'intervention de 1823*, Paris : Pinard, 1832, un seul vol. paru sur 3 prévus.

l'autorisation d'ajouter à son nom, par ordonnance du 8 septembre 1832, celui de Martignac.

On ne peut comprendre l'ascendant que prit Martignac dans les débats parlementaires, sans se reporter à ses discours, dont l'atticisme et l'argumentation firent le succès. Il est l'auteur également de vaudevilles et pièces de vers, d'un opuscule sur la résistance de la duchesse d'Angoulême à Bordeaux, *Bordeaux au mois de mars 1815...*⁹, 1815, que devait annoter Clausel, et d'une nouvelle influencée par le romantisme, *Le couvent de S^c-Marie-aux-Bois...*, 1831¹⁰.

Les lignes de force de ce *cursus honorum* se dégagent d'elles-mêmes : après les années formatrices de l'Empire, pendant lesquelles il convola, il dut à son engagement en 1815 en faveur de la cause royale, à ses succès oratoires à la Chambre des députés et l'accomplissement de sa mission en Espagne de gravir rapidement les échelons administratifs. Le ministère de 1828-1829 constitua bien évidemment le point d'orgue de cet itinéraire politique, quand la fin de sa vie fut marquée par son appui donné à l'aile conservatrice des vainqueurs de Juillet et par sa défense célèbre de Polignac. Nous avons sollicité pour rendre compte de l'ascension de Martignac les archives Dégrange-Touzin de Martignac, pour partie ; les Archives de la ville de Paris ; les dépôts des départements de Gironde, de Lot-et-Garonne ; les Archives nationales et la Bibliothèque nationale de France ; les Archives du Quai d'Orsay et le Service historique de l'armée de terre de Vincennes ; les Archives vaticanes, enfin.

Le jury d'Ecole des chartes, composés de M. Boutry, professeur à Paris XII-Val-de-Marne et à l'Ecole des hautes études en sciences sociales et de M. Delmas, professeur d'archivistique contemporaine à l'Ecole des chartes centrèrent leurs critiques sur deux

⁹ J.-B.-S. de Gaye de Martignac, *Bordeaux au mois de 1815 ou notice sur les événements qui ont précédé le départ de S.A.R. Madame, duchesse d'Angoulême, par M. de Martignac, officier de la garde nationale de Bordeaux*, 1re éd., Bordeaux : Lawalle jeune, [1815], 56 p. 2e éd., Paris : F. Locquin, 1830, 60 p. Notes du général Clausel.

¹⁰ J.-B.-S. de Gaye de Martignac, *Le couvent de Se-Marie-aux-bois, épisode précédé d'une notice sur la guerre d'Espagne en 1823*, 1re éd., Paris : Dufey et Vézard, 1831, 178 p. Deux autres éd. identiques furent publiées en 1832.

défauts majeurs : les flottements terminologiques au sujet de la question religieuse qui révélaient des lacunes sur cette question et la superficialité des dépouillements concernant la Chambre des députés. Nous avons organisé en conséquence, pendant le temps que nous pouvions consacrer à ces travaux, nos recherches autour de ces deux axes, tout en continuant de réunir toute documentation susceptible d'intéresser notre sujet et en préparant un prochain séjour à Madrid, pour mettre en lumière le rôle de Martignac lors de l'expédition de 1823.

Nous n'avons pas cru utile, pour ce mémoire d'étape, de reprendre toutes les références que nous recensâmes pour notre thèse d'Ecole des chartes. De cette dernière, nous n'avons repris que les divisions internes des rubriques consacrées aux sources et à la bibliographie, en ajoutant une distinction supplémentaire pour les sources, nécessaire selon nous : la distinction entre sources imprimées directes et sources imprimées indirectes. C'est là un critère qui rend compte de manière efficiente des témoignages retouchés ou des portraits de Martignac de seconde main. Le cas des discours des juristes sur le Bordelais entre tout à fait dans cette dernière catégorie.

De surcroît et toujours dans la partie exposant les sources, nous nous sommes permis de présenter des fonds non encore exploités, parce qu'ils font état de la préparation du voyage d'étude en Espagne. Du point de vue de la bibliographie, enfin, l'absence de tout nouvel article de fond sur Martignac lui-même, sa femme et sa parenté proche nous conduisit naturellement à supprimer ici cette section, présente dans notre travail antérieur.

Conformément aux prescriptions de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, ce rapport commencera par l'analyse de la bibliographie et des sources imprimées, avant qu'un deuxième mouvement n'aborde la Chambre des députés à travers la série C des Archives nationales, puis qu'une partie rédigée ne mette en exergue l'échange politique entre les députés et les classes dirigeantes de province, grâce à la presse, aux élections partielles ou à l'occasion de banquets politiques toujours plus nombreux à partir de 1827.

PREMIERE SECTION : SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE¹¹

I. SOURCES

A. Sources imprimées

1. Collections de journaux consultées

L'Ami de la Charte, journal du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et du Cantal. Clermont-Ferrand, 1828-1829.

Journal du Puy-de-Dôme. Clermont-Ferrand, 1828-1829.

Moniteur Universel. Paris, 1828-1829.

2. Autres sources imprimées directes

Banquet offert au général Lafayette, par des électeurs de l'arrondissement de Meaux, le 27 septembre 1828. Meaux : Dubois-Berthault, s.d. Pièce.

Banquet patriotique de la Moselle. Paris : G. Doyen, 1828. Pièce.

Le guide des électeurs français. Paris : Sanossi, 1824. 86 p.

Les seize boules. Paris : A. Pihan Delaforest, 1830. 15 p.

Nouvelles réflexions sur l'ordonnance du 16 juin 1828 concernant les petits séminaires. Paris : Didot, 1828. 68 p.

BARATEAU, E. *Regrets exprimés au Père-Lachaise, le 20 mars 1832, sur la tombe de Mme Marie-Thérèse Lanusse, veuve Gaye de Martignac.* Paris : A. Pinard, [1832]. Pièce.

BLATIN, A. *Discours prononcé par M. Blatin, maire de Clermont, chevalier de l'ordre royale de la Légion d'honneur, président du collège du premier arrondissement électoral*

¹¹ Nous respectons les abréviations qui ont cours ordinairement.

du Puy-de-Dôme, réuni à Clermont le 10 juin 1828. Clermont-Ferrand : Thibaud-Landriot, [1828]. Pièce.

BLEIN, baron. *Examen de la loi électorale.* Paris : A. Barbier, 1831. 32 p.

BONALD, L. de. *De l'esprit de corps et de l'esprit de parti, suivi de quelques réflexions sur l'écrit de M. Cottu : Des moyens de mettre la Charte en harmonie avec la royauté.* Paris : Le Clère et compagnie, 1828. 64 p.

BRAUN, J.-B.-M. *Statistique constitutionnelle de la Chambre des députés de 1824 à 1829.* Paris : Huzard et Pichon, 1829. 496 p.

COTTU, CH. *Considérations sur la mise en accusation des ministres.* Paris : A. Dupont, 1827. 99 p.

———. *Des moyens de mettre la Charte en harmonie avec la royauté.* Paris : Ch. Gosselin, 1828. 348 p.

———. *Plan du parti révolutionnaire pour la session de 1829 ; suivi de quelques nouvelles observations sur la loi des élections.* Paris : J.-G. Dentu, 1829. 120 p.

C.-V. *Epître à M. le vicomte de Martignac, ministre de l'Intérieur, en lui offrant le portrait de S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux.* Paris : A. Boucher, 1829. Pièce.

DELVAULX, F.-J.-M. (aîné). *Epître au vicomte de Martignac.* Paris : Firmin-Didot frères, 1830. 14 p.

DESRIVIERES-CHANLATTE, F. *Appel aux Haytiens, ou riposte à l'attaque imprévue de la cour royale de Bordeaux et de M. de Martignac, avocat.* Port-au-Prince : Imprimerie du gouvernement, 1817. 13 p.

DOURILLE, J. *Biographie des députés de la nouvelle Chambre septennale.* Paris : Daubrée, 1829. 304 p.

DUPIN, aîné. *Profession d'avocat : recueil de pièces concernant l'exercice de cette profession.* Paris : A. Gobelet et B. Waret aîné, 1832. 2 t.

FAVARD de LANGLADE, G.-J. *Discours prononcé par M. Le Baron Favard-de-Langlade, Président du Collège électoral d'arrondissement d'Issoire, département du Puy-de-Dôme, à l'ouverture de la séance du 1er octobre 1821.* [Paris] : Firmin-Didot, [1821]. Pièce.

——. *Législation électorale, avec l'analyse des principes et de la jurisprudence sur cette matière.* Paris : Firmin-Didot, 1830. 372 p.

HALGAN, contre-amiral. *Discours prononcé par M. le contre-amiral Halgan, président du collège électoral du Morbihan.* S. l. n. d. Pièce.

[LAMOÏTHE-RANGON]. *Biographie des préfets des 86 départements de France.* Paris : Chez les marchands de nouveautés, 1826. 141 p.

MANDAROUX-VERTAMY, J.-B.-J. *Discours prononcé aux obsèques de M. de Martignac.* S. l. n. d. [1832]. Pièce.

REYBAUD, L. (M.-R.-L., pseud. P. CLISSON, J. PATUROT, H. ROLLE). *Epître à M. de Martignac.* Paris : Chez les marchands de nouveautés, 1829. 36 p.

SESMAISONS, comte de. *Discours du comte de Sesmaisons, président du collège de Savenay.* Nantes : Mellinet-Malassis, [1827]. Pièce.

SIMMER, général. *A MM. les électeurs de l'arrondissement de Clermont.* S. l., [1828]. Pièce.

TOCQUEVILLE, comte de. *De la Charte provinciale.* Paris : Blaise, 1829. 62 p.

VAISSIERE, J.-J. *Aux électeurs de 1824.* Clermont-Ferrand : A. Veysset, [1824]. 18 p.

VEAU-MARIN (pseud. CH. de MASSAS). *Méditation de M. de Martignac devant la baleine, recueillie et publiée par M. de Veau-Marin.* Paris A. Levavasseur, 1829. 16 p.

[——]. *Aux électeurs de l'arrondissement d'Issoire.* Clermont-Ferrand : A. Veysset, 1827. Pièce.

——. *Chansons.* Clermont-Ferrand : J.-J. Vaissière, 1831. 412 p.

3. Sources imprimées indirectes

ARDANT, CH. *Notice sur M. de Martignac. Discours de rentrée à l'audience solennelle de la cour d'appel de Limoges, 4 novembre 1851.* Limoges : H. Ducourtrieux, 1851. 31 p.

BELISLE, N. de. *Epître à S. M. Louis-Philippe, roi des Français, au profit du monument autorisé par ordonnance royale pour honorer la mémoire de M. le vicomte de Martignac.* Marmande : Duberort, 1841. 11 p.

BIROT-LETOURNEUX, R. *M. de Martignac. Discours prononcé le 22 décembre 1878.* Toulouse : Rivière, 1878. Pièce.

CLAVEAU, J. *M. de Martignac, procureur général à Limoges, 1820-1822 : discours de rentrée à la cour d'appel de Limoges, audience solennelle de rentrée du 16 septembre 1972.* Limoges : Charles-Lavauzelle, 1972. 33 p.

DEGRANGE-TOUZIN, A. *Les franchises de l'ancien barreau et du barreau moderne. Discours de rentrée prononcé à l'ouverture des conférences de l'ordre des avocats de Bordeaux, le 16 janvier 1867.* Bordeaux : Bord, 1867. Pièce.

DUVAL, E.-R. *Cour impériale de Bordeaux. M. de Martignac.* Bordeaux : G. Gounouilhou, 1866. Pièce.

GIRARD, P. *Eloge de M. de Martignac, prononcé le 4 déc. 1852, à l'ouverture de la conférence des avocats de Bordeaux.* Bordeaux : Veuve Crugy, 1852. Pièce.

HAUSSEZ, baron d'. *Mémoires du baron d'Haussez, dernier ministre de la marine sous la Restauration, publiés par son arrière petite-fille la duchesse d'Almazan.* Paris : Calmann-Levy, 1896-1897. 2 t.

LA ROCHEFOUCAULD, vicomte de. *Mémoires de M. le vicomte de La Rochefoucauld, aide de camp du feu roi Charles X (1814-1836).* Paris : Allardin, 1837. 4 t.

TOUSSAINT, L. *La biographie de M. de Martignac, discours prononcé à la conférence des avocats, le samedi 10 décembre 1864.* Paris : J. Claye, 1865. Pièce.

B. Sources manuscrites

1. Archives nationales, France

Séries C et F

C 740-741

Pièces diverses et projets de lois de la session de 1828

C 2084-2090

Pétitions de la session de 1828

C 2091	Rapports de la Commission des pétitions de la session de 1828
C 2092-2099	Pétitions de la session de 1829
C 2754-2757	Pièces envoyées à la Chambre des députés, 1828-1829
C* II 84-101	Procès-verbaux des séances de bureaux de la Chambre des députés, 1814-1848
F ⁷ 6720, doss. 12	Voyage politique de La Fayette en province, 1829
F ⁷ 6767-67772	Correspondance politique des préfets, adressée au ministère de l'Intérieur

2. Archives départementales de la Vienne

4 M 40	Circulaires et correspondance du préfet, Restauration
4 M 290	Procès-verbaux et rapports divers de la gendarmerie, 1823-1829

3. Archives départementales du Puy-de-Dôme

Fonds Roux

2 J 139	Cahier contenant des renseignements sur des magistrats du tribunal de Clermont-Ferrand, vers 1830
2 J 142	Famille de Batz. Notamment pièce 9 : <i>Quelques réflexions sur la désunion des royalistes</i> , par le baron de Batz, [1828]. Ms.
2 J 218	Correspondance de Favard de Langlade.

Autres

7 J 59	<i>Des différens partis : comment ils se meuvent et comment ils sont composés</i> , par le comte de Montlosier, 1832. Ms.
--------	---

1 M 121	Événements politiques, 1817-1870
3 M 55	Listes électorales et jury : circulaires, instructions, correspondances, placards, 1816-1829
3 M 59	Elections générales, 1827-1828
4 M 116	Esprit public, 1818-1874
4 M 140	Esprit public, 1800-1817
4 M 1926	Surveillance légale, XIXe s.

4. Bibliothèque (Service commun de la documentation) de l'Université de Poitiers

Dépôt des fonds de la famille Voyer d'Argenson : papiers de Marc-René-Marie d'Argenson

P 196	Adresses diverses, procurations, passeports, carnets, agendas. Cartes d'électeur
P 197	Contributions. Récits de voyages : description, historique, portraits de personnes identifiées (carnet, s. d.). Correspondance et notes sur les événements de 1814
P 199	Correspondance et notes sur les événements de 1814. Correspondance et notes concernant le département de la Vienne (fête patriotique de Châtelleraut, notamment), 1818-1820. Correspondance avec l'administration, 1827-1831. Association pour la liberté individuelle. Correspondance et texte sur le droit des électeurs
P 201	Loi sur les élections : pétitions adressées aux députés pour inviter le roi à assurer l'exécution de l'art. 11 de la Charte concernant la

- liberté de vote et d'opinion : correspondance, pétitions, rapports.
Exclusion de Manuel. Correspondance avec la préfecture de la
Vienne, 1828
- P 202 Loi sur la pêche fluviale : projet, correspondance, 1829.
Observations sur la loi des élections. Réflexions, opinions, notes
préparatoires d'interventions publiques.
- P 203 Pétitions adressées à la Chambre des députés, circulaires, envois
de discours, affaires concernant des personnes, correspondance
concernant la députation, 1821-1831
- P 223 Résumés de lettres reçues et envoyées, 1785-1827

5. Bibliothèque municipale de Versailles

Panthéon Versaillais

- Charles X, doss. 1 Lettre de Charles X à Martignac, lui
demandant de l'instruire rapidement sur une
prétendue édition de lettres que Marie-
Antoinette aurait écrites en prison, [1828]

6. Bibliothèque municipale et interuniversitaire de Clermont-Ferrand

Fonds Le Blanc

- 986-987 Différents documents réunis sur La Fayette,
dont certains ont trait aux banquets civiques
qui lui furent offert en Auvergne
- 1310 Dossier sur la loge maçonnique de S.-Julien
de Brioude, affiliée au Grand Orient, 1744-
1831

7. Archivo Histórico Nacional, España¹²

Sección de Estado

Legajo 2986

Correspondance politique, 1823

Legajos 3479 a 5050, 5241 a 6365
y 6378 a 7161

Correspondance diplomatique entre Madrid
et ses ambassades, légations... notamment
celles installées en France, 1730-1849

Legajos 7162 a 7693

Documentation relative à différents ordres,
tel celui de Charles III, 1801-1887 (guide de
N. Arocena)

Sección de consejos suprimidos

Alcades de Casa y Corte,
Legajos 9344 a 9497 y 376 libros

Documentation capitale sur les événements
qui marquèrent Madrid, 1647-1834. Les
*Libros de Gobierno de la Sala de Alcades de
Casa y Corte* en facilitent l'exploitation

Causas de Estado,
Legajos 6289-6314

Intéressante sous-série formée par les pièces
des procès intentés aux plus célèbres
libéraux espagnols et par de la
documentation afférente, 1813-1823

Documentos curiosos
150 legajos¹³

Sous-série qui, tout hétérogène qu'elle soit,
comprendrait des documents importants,
1757-1852

¹² Fonds non encore exploités.

¹³ Le guide n'apporte pas plus de précision, cf. L. Sanchez Belda, *Guía del Archivo Histórico Nacional*, Madrid : Dirección general de archivos y bibliotecas, 1958, p. 147.

Sala de Gobierno del Consejo de Castilla,
Legajos 1 a 4207

Policía : Ministerio de Seguridad Pública
y Superintendencia general de Vigilancia
108 legajos¹⁴

Sucesos políticos¹⁵

8. Biblioteca nacional, Madrid¹⁶

Manuscritos 1414

Capitale, puisque le Conseil de Castille était
au coeur des décisions de la monarchie
bourbonienne, 1717-1834

On pense y trouver différents dossiers sur
des protagonistes de l'expédition de 1823, y
compris des rapports sur l'entourage du duc
d'Angoulême

Documentation touchant tous les événements
politiques qui secouèrent le pays, 1789-1836

Sous cette cote sont regroupés des
documents regardant l'expédition de 1823 et
l'occupation française, 1823-1828

¹⁴ Même imprécision. *Ibid*, p. 154.

¹⁵ Même imprécision. *Ibid.*, p. 158.

¹⁶ Fonds non encore exploités.

II. BIBLIOGRAPHIE

A. Armoriaux, nobiliaires et ouvrages généalogiques

BEAUCHET-FILLEAU, H. et P. *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. 2e éd., 1891-1898. 2 vol. Les lettres couvertes vont de A à G.

LAMANT, H. *Armorial général et nobiliaire français*. Eaubonne, 1975→. Dernier t. paru XXII. Fasc. 1 - 1997. Durand de Prémoré.

REMACLE, A de. *Dictionnaire généalogique famille d'Auvergne*. Clermont-Ferrand : Association de recherches généalogiques et historiques d'Auvergne, 1995. 3 vol.

B. Dictionnaires biographiques ou ouvrages exploitables en matière biographique et instruments de recherche

Guía del Archivo general de Simancas. Madrid : Dirección general de archivos y bibliotecas, 1958. 136 p.

Inventario general de manuscritos de la biblioteca nacional. Madrid : Dirección general de archivos y bibliotecas, 1952→. Dernier vol. paru XII. 1997. Des ms. 7001 à 8499.

BOURLOTON, E. COUGNY, G. et ROBERT, A. *Dictionnaire des parlementaires français... depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889...* Paris : , 1889-1891. 5 vol.

FARCY, J.-C. Université de Paris X-Nanterre, Centre d'histoire de la France contemporaine. *Deux siècles d'histoire de la justice (1789-1989) : éléments de biographie*. 2 t. dacty. Convention de recherche avec le ministère de la Justice en date du 5 novembre 1990.

- LENTZ, TH. *Dictionnaire des ministres de Napoléon*. Paris : Christian et Jas, 1999. 209 p.
- LEVOT, P [dir.]. *Biographie bretonne : recueil de notices sur tous les Bretons qui se sont fait un nom*. Genève : Slatkine, 1971. 2 vol. Réimpression anastatique de l'éd. de Vannes : Cauderan, 1852-1857.
- SANCHEZ BELDA, L. *Guía del Archivo Histórico Nacional*. Madrid : Dirección general de archivos y bibliotecas, 1958. 235 p.
- TARDIEU, A. *Grand dictionnaire biographique du Puy-de-Dôme*. Moulins : C. Desrosiers, 1875. 115 p.

C. Ouvrages généraux traitant de l'Histoire de la Restauration

- THUREAU-DANGIN, P. *Le parti libéral sous la Restauration*. Paris : Plon et Nourrit, 1888. 2e éd. XVI-552 p.

D. Bibliographie locale

1. Auvergne

- CHEVALLIER, P. La loge de S.-Julien de Brioude de 1817 à 1831. *Almanach de Brioude*. 1984, LXIV, p. 13-125.
- . La carrière maçonnique de La Fayette. *Almanach de Brioude*. 1985, LXV, p. 43-65.
- PAUL, G. Le général La Fayette et ses rapports avec l'Auvergne. *Almanach de Brioude*. 1964, XLIV, p. 69-95.
- PIALOUX, P. Le général La Fayette et Brioude. *Almanach de Brioude*. 1976, LVI, p. 9-17.

2. Berry

PAQUET, A. *La société et les relations sociales en Berry au milieu du XIXe s.* Paris-Montréal : l'Harmattan, 1998. 526 p. Chemins de la mémoire.

3. Bourbonnais

BOISSONNET, J.-B. *Le Bourbonnais sous la Seconde Restauration : l'esprit public.* Moulins : Le Progrès de l'Allier, 1924. 279 p.

E. Monographies et articles de portée nationale

AGULHON, M. *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848 : étude d'une mutation de sociabilité.* Paris : A. Colin, 1977. 105 p. Cahiers des Annales, 36.

BEUGNOT, A.-A. *La vie de Becquey.* Paris : Firmin-Didot frères, 1852. 299 p.

BONNARD, R. *Les règlements des assemblées législatives de la France depuis 1789.* Paris : Recueil Sirey, 1926. 563 p.

BOURGOGNON, A. Université de Paris. *Etude historique du droit de dissolution de la Chambre des députés.* Thèse pour le doctorat de droit. Paris : E. Larose, 1909. 166 p.

BOURSET, M. *Casimir Perier, un prince financier au temps du romantisme.* Paris : Publications de la Sorbonne, 1994. 300 p. Histoire de la France aux XIXe et XXe s., Université de Paris I-Sorbonne.

BRASART, P. *Paroles de la Révolution : les assemblées parlementaires (1789-1794).* S. l. : Minerve, 1988. 272 p. Voies de l'Histoire.

BRUGERETTE, J. *Le comte de Montlosier en son temps (1755-1838).* Aurillac : Editions U. S. H. A., 1931. 297 p.

BURBAN, J.-L. Université de Paris. *L'absentéisme dans les chambres françaises sous la Restauration, 1814-1830.* Diplôme d'études supérieures, 1968. 234 p. dacty.

CARON, J.-C. *Génération romantiques : les étudiants de Paris et le Quartier latin (1814-1851).* Paris : A. Colin, 1991. 435 p.

- CORBIN, A. *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot : sur les traces d'un inconnu (1798-1876)*. Paris : Flammarion, 1998. 336 p.
- DOMBROWSKI, D. Université de Paris. *La commission d'enquête parlementaire sous la Restauration*. Diplôme d'études supérieures, 1967. 130 p. dacty.
- MULLER, P. *Jaurès, vocabulaire et rhétorique*. Paris : Institut national de la langue française et Klincksieck, 1994. 313 p. Saint-Cloud.
- PHILIPPE, A. *Royer-Collard : sa vie publique, sa vie privée, sa famille*. Paris : Michel Lévy frères, 1857. 324 p.
- RIPS, F. Université Paris 2-Assas. *Le projet Martignac portant réforme de l'administration locale, 1829 : les avatars d'un essai de décentralisation*. Diplôme d'études approfondies, 1982. 119 p. dacty.
- SAUNIER, E. La Franc-maçonnerie et le Libéralisme (1810-1827). In *En hommage à Claude Mazauric. Pour la Révolution française, recueil d'études réunies par Ch. Le Bozec et E. Wauters*. Rouen : Publications de l'Université de Rouen (I. R. E. D. - C. R. H. T.), p. 399-406.
- THELLIEZ, A. Université de Paris. *Le droit de pétition sous la Restauration*. Diplôme d'études supérieures, 1966. 130 p. dacty.
- TRENARD, L. *Salvandy en son temps (1795-1856)*. Lille : Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Lille, 1968. 944 p.

F. Martignac, les églises, Rome et les jésuites

- BORDET, G. *La grande mission de Besançon (janvier-février 1825) : une fête contre-révolutionnaire, néo-baroque ou ordinaire?* Paris : Le Cerf, 1998. 205 p. Cerf-Histoire.
- CHOLVY, G. *Etre chrétien en France au XIXe siècle (1790-1914)*. Paris : Le Seuil, 1997. 177 p. Etre Chrétien en France, 3.
- SACQUIN, M. *Entre Bossuet et Maurras : l'antiprottestantisme en France de 1814 à 1870*. Paris : Ecole des chartes, 1998. XXIII-526 p. Mémoires et documents de l'Ecole des chartes, 54.

G. Martignac et la péninsule ibérique

CAPEFIGUE, J.-B.-H. *Diplomatie de la France et de l'Espagne depuis l'avènement de la maison de Bourbon, 1698-1846*. Paris : Gerdès, 1846. IV-368 p.

LUIS, J.-PH. La croissance ambiguë du Léviathan dans l'Europe du XIXe s. : l'exemple de la rationalisation de l'Etat espagnol. *Revue historique*. 1999, t. CCCI/3, p. 483-506.

SANCHEZ MANTERO, R. *Los cien mil hijos de San-Luis y las relaciones franco-españolas*. Sevilla (España) : Universidad de Sevilla, 1981. 206 p. Anales de la Universidad Hispalense, serie filosofia y letras, 1981-LIII.

SARRAILH, J. *Un homme d'Etat espagnol : Martinez de La Rosa (1787-1862)*. Poitiers : Nicolas, Renault et cie, 1930. XX-399 p.

———. *La Contre-Révolution sous la régence de Madrid (mai-octobre 1823)*. Paris : E. Bocard, 1930. 152 p.

DEUXIEME SECTION : COMMENTAIRE DE LA BIBLIOGRAPHIE ET DES SOURCES IMPRIMEES

I. « LES GLANES » : LES SOURCES IMPRIMEES CONCERNANT MARTIGNAC

En guise de préambule, nous voudrions indiquer que « BN-Opale plus », nouvelle version du catalogue informatique de la Bibliothèque nationale de France (BnF) se révèle plus performante que l'ancienne, puisque de nouvelles notices apparaissent sous le mot sujet « Martignac ». Ces glanes peuvent être regroupés dans trois ensembles : les écrits des proches, dépeignant le Martignac intime ; les discours ayant trait à ses activités d'avocat et de magistrat ; les épîtres et pièces concernant le ministre. Au titre des écrits des proches, nous avons pu retrouver un discours prononcé par E. Barateau sur la tombe de la mère du Bordelais, discours intéressant puisque Barateau avait été adopté par Martignac père et était le secrétaire particulier du fils ou une épître adressée à Louis-Philippe par un Bélisle, parent sans conteste d'Elisabeth Philipeaux Milhet de Bélisle. La figure du juriste prend plus de relief grâce à une réplique haïtienne à l'une des plaidoiries les plus célèbres de Martignac, qui s'en prenait à cette récente république, alors tenue encore en France pour une colonie rebelle ; de même, une série de discours prononcés par des hommes de loi, à l'occasion d'audiences solennelles, de conférences d'avocats entre 1851 et 1972 sur Martignac peuvent permettre d'analyser les qualificatifs associés, dans la mémoire collective de ces professions liées au droit, à celui qui, un pied dans la tombe, accepta de reprendre son métier d'avocat (une comparaison attendue serait celle qui le mettrait en parallèle avec Desèze, défenseur de Louis XVI et modèle certainement de Martignac)¹⁷. On s'adresse,

¹⁷ Cf. Le recensement en est dressé par J.-C. Farcy, dans *Deux siècles d'histoire de la justice (1789-1989) : éléments de biographie*, Université Paris X-Nanterre, Centre d'histoire de la France contemporaine, convention de recherche avec le ministère de la Justice en date du 5 novembre 1990, 2 t. dacty.

enfin, à l'homme d'Etat, tantôt en lui prodiguant des conseils, tantôt en l'encensant, tantôt en le tympanisant de vers, comme l'a fait Charles de Massas.

Charles de Massas est un personnage intéressant à tous égards : né à Grenoble en 1798 et petit-fils du constituant Mounier, il appartenait à la jeune génération libérale et commença à se faire connaître en 1824 par deux compositions à la gloire de Lord Byron et du combat de la Grèce pour l'indépendance, veine qu'il exploita de nouveau en 1826 avec un nouveau poème, *La Grèce moderne, messénienne*¹⁸. Il participa à la brève aventure de l'Académie provinciale, fondée à Lyon en 1826 par Ch. Durand et qui ne compta pas plus de six mois d'existence. Pendant l'expérience Martignac, cet impénitent rimailleur mit sa muse à contribution pour attaquer les jésuites et, surtout, Martignac. Sous Louis-Philippe, il sacrifia à la vogue napoléonienne et lança *Les archives du Havre, recueil commercial, scientifique et littéraire*. La Révolution de 1848 allait lui ouvrir de nouveaux horizons : rédacteur successivement du *Journal du 5e arrondissement de Paris* puis de l'éphémère hebdomadaire *l'Examen, revue politique, sociale, administrative et littéraire paraissant tous les samedis*, il se présenta aux élections législatives, dans le département de la Seine, en mai 1849, mais essuya un échec sans appel. Employé puis vérificateur des douanes, Massas vécut successivement à Lyon, Nantes, Le Havre et à Paris, avant de se retirer dans le Dauphiné. A notre sens, il est l'exemple même de l'esprit « touche-à-tout » des bourgeois du XIXe s., versant dans les lettres, l'érudition, le journalisme et la politique¹⁹.

Ni Quérard, ni les continuateurs de son entreprise ne réussirent à identifier l'auteur de *Méditation de M. de Martignac devant une baleine*. Pour notre part, la citation de

¹⁸ Ch. Massas, *La Grèce moderne, messénienne*, Lyon : Perrin, 1826, 15 p. Massas participe parfaitement de la vision héroïque d'une Grèce seule face à la barbarie. Et d'écrire, p. 11; à l'adresse des gouvernants des grandes puissances chrétiennes : « Puissans du monde, ô vous! qui, dans l'orgueil des cours/ Enivrés de plaisirs dont l'attrait vous égare,/ Insultez à la Grèce et la nommez barbare,/ A quel prix vendez-vous vos dédaigneux secours? ».

¹⁹ Cf. art. « Massas », dans P. Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIXe s.*, Paris, 1866-1879 ; J.-M. Quérard, *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France*. Paris : Firmin-Didot, 1827-1839. 10 vol. et sa continuation par Bourquelet et Maury.

quelques vers par R. Trémouille²⁰ et la référence allusive qui l'accompagnait nous avait conduit hâtivement à attribuer à Martignac lui-même la paternité de cette pièce de vers que nous n'avions pu avoir en main. Un exemplaire déniché aux Archives départementales de la Vienne a levé l'équivoque : la dédicace à A. de Jussieu signée par Massas et le ton sarcastique qui prévaut en font le factum politique contre Martignac le plus spirituel que nous ayons lu pour l'heure²¹. En passant entre-temps en revue soigneusement la classe « L », Histoire, nous nous aperçûmes que le catalogue papier de la BnF, plus fiable que l'ancienne version du catalogue informatique de beaucoup, avait bien rattaché cet opuscule à la production de Massas. Depuis peu, du reste, il apparut sous le mot sujet « Martignac » du catalogue de la BnF, preuve des réels apports de BN-Opale plus²².

Dans les domaines mal maîtrisés ou incomplètement défrichés, comme la question religieuse et le fonctionnement de la Chambre des députés, pointés par MM. Boutry et Delmas, nous avons tenté de compléter nos connaissances.

II. MARTIGNAC ET LES EGLISES

Pour la question religieuse, il est incontestable que les amalgames fréquents et non dénués d'arrière pensées opérés au XIXe siècle nous avaient quelque peu égaré. Si l'obtention d'une bourse à l'Ecole française de Rome en 1997 et la lecture de Guillaume de Bertier de Sauvigny nous avait aidé à faire la part du mythe et de la réalité en ce qui concerne les Jésuites, la Congrégation et les Chevaliers de la Foi, les termes de « gallicanisme » et « l'ultramontanisme » invoqués constamment par les acteurs de la Restauration conservaient pour nous des contours flous²³. Ainsi, avons-nous lu un ouvrage de synthèse rédigé par un spécialiste incontesté : *Etre chrétien en France au XIXe siècle (1790-1914)* de Gérard Cholvy. Après avoir planté le cadre dans lequel évolua le christianisme -la désaffection perceptible dès avant la Révolution, le choc de la

²⁰ Cf. R. Trémouille, *Le vicomte de Martignac*, Bordeaux, 1979, p. 24.

²¹ AD Vienne, 8° D 2578.

²² BnF, YE-53635. Par parenthèse, il n'y a toujours pas de notice autorité Rameau pour Martignac.

²³ Pour seul exemple, voir l'usage qu'en fait le préfet du Loiret, Riccé (AN, F⁷ 6770, Loiret).

Constitution civile du clergé pour les catholiques et les liens institutionnels entre l'Etat et les églises-, il expose les flux et les reflux de la foi, d'un point de vue social et géographique et les formes que prend la piété, chez les laïcs comme chez les religieux. L'apport de Liguori au catholicisme, le culte marial, l'encyclique *Rerum novarum* et le Réveil protestant sont les bouleversements religieux majeurs du siècle dernier. Gaston Bordet, quant à lui, situe son étude sur *La Grande Mission de Besançon (janvier-février 1825)*, dans la droite ligne des travaux qui se sont multipliés depuis trente ans sur les manifestations de masse et les fêtes : à une lecture sur les fondements du sentiment religieux et sur la politique de l'Eglise en France à travers l'exemple du diocèse de Besançon, il conjugue le décryptage d'une cérémonie ponctuelle, dont les temps forts sont autant d'indices sur l'état social et politique (ou sur leur représentation mentale), et une approche anthropologique de la fête. La pertinence du choix s'explique par la date, 1825 - apogée de la Restauration-, par le cadre (Besançon, ville importante) et par la rivalité de deux tendances au sein du clergé local (les zéloteurs de Lamennais, dont la haute exigence intellectuelle et la spiritualité tranchent avec l'entourage de l'archevêque, qui pratique une « religion sociologique » avant tout contre-révolutionnaire, associant politique, ordre social et foi²⁴). Cette « reconquête » nous a beaucoup appris sur le mode de pensée et d'action d'une Eglise de France, dont les prélats presque tous gallicans promouvaient alors une religion de l'expiation et vivaient encore sur une idée constantinienne de leurs rapports avec le roi. Le très instructif mandement de Mgr Legroing - La Romagère, évêque de S.-Briec, contre les « ordonnances Martignac » du 16 juin 1828 nous conforte dans cette vision des choses²⁵. Dernier ouvrage important à avoir attiré notre attention, la thèse de Michèle Sacquin, *Entre Bossuet et Maurras, l'antiprottestantisme en France de 1814 à 1870*. Car, de même que « jésuite » était l'anathème prononcé par les libéraux, de même la droite

²⁴ C'est en 1828 que Lamennais fait paraître *Des progrès de la Révolution contre l'Eglise*, dans lequel il dissocie la cause de l'Eglise de celle la monarchie, incapable, selon lui, d'imposer son idéal de religion unique.

²⁵ Cf. AN F⁷ 6768, *Mandement de l'évêque de S.-Briec pour le carême de 1829*, S.-Briec, 1829, 16 p. et notamment p. 6 : « Ce sera donc [le Tout-Puissant] (...) qui, tenant le coeur du roi dans sa main, lui ferait connaître qui sont ses vrais amis ».

catholique dénigra souvent le protestantisme, en l'accusant d'être le faux nez de l'esprit philosophique et révolutionnaire (citation de Lamennais, p. 128). C'est pourquoi M. Sacquin a confronté les écrits de controverses catholiques et protestants pendant ces cinquante-cinq années qui connurent le Réveil protestant, non sans avoir opéré un long retour sur le contexte religieux général fortement influencé par la politique. Si l'on en reste à la Restauration, elle souligne combien l'Eglise, semblant triompher de la Révolution, déclencha une offensive puissante dans le royaume, qui coïncida avec la période 1821-1827, pendant laquelle la droite était aux commandes et culmina en 1826, avec le jubilé (p. 21). Fait notable, la courte ère Martignac correspondrait, selon l'auteur, à une période de détente (p. 33 et p. 127), même si M. Sacquin parle d'attitude « ambiguë » pour les gouvernements successifs de la Restauration, en raison de l'importance du catholicisme, religion d'Etat, notamment aux yeux de Charles X. Comme pendant à la thèse de M. Sacquin, nous ne pouvons nous empêcher de jeter un regard sur l'Angleterre de 1828-1829 : l'émancipation des catholiques fut obtenue par Wellington (*bill* du 13 avril 1829) après des débats virulents, au grand dam de l'Eglise anglicane, église officielle de cette monarchie, non sans ambiguïtés là encore²⁶. L'ouverture de Martignac vis-à-vis de la minorité protestante fut, à notre avis, bien manifeste et obéit à la constitution souhaitée d'un centre conservateur puissant à la Chambre des députés, par delà les clivages droite/gauche : Cuvier est nommé à la direction des cultes non catholiques ; le député Preissac reçoit une préfecture ; Jean-André Sers, jusqu'ici préfet du Cantal, est promu à un poste plus important, la préfecture du Puy-de-Dôme²⁷ ; Guizot réintègre le Conseil d'Etat, le 1er mars, en service extraordinaire ; Nau de Champlouis et Salvandy, liés tous deux par leur mariage

²⁶ La franchise électorale fut ainsi élevée en Irlande de 40 shillings à 10 livres sterlings, pour éviter la défaite électorale des francs tenanciers réformés face à des catholiques qui composaient les cinq septièmes de la population de l'île.

²⁷ Cf. Curieusement l'ouvrage de R. Bargeton (R. Bargeton *et alii*, *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870, répertoire nominatif et territorial*, Paris : Archives nationales, 1981) ne signale pas à la p. 276 que Sers est protestant. Ce dernier l'indique dans une lettre à Martignac, en date du 30 août 1828, de Clermont-Ferrand (AN F⁷ 6771, pièce 34, p. 2).

à la haute bourgeoisie protestante²⁸, obtiennent qui un poste de préfet, qui un poste de conseiller d'Etat en service ordinaire²⁹...

III. CHAMBRE DES DEPUTES, ELOQUENCE PARLEMENTAIRE ET HISTOIRE DU DROIT

Martignac se distingua par son éloquence et la rigueur de son raisonnement. A des fins comparatives, nous procédâmes à des incursions en amont et en aval de la Restauration. En amont, nous avons pu mieux comprendre, en lisant l'ouvrage de Patrick Brasart, *Paroles de la Révolution : les assemblées parlementaires, 1789-1794*, combien la couche sédimentaire de l'*habitus* parlementaire qu'avaient déposée les premières assemblées de la Révolution était fertile et à quel point elle constitua l'assise du mode de fonctionnement de la Chambre des députés sous la Restauration. Grâce à P. Muller, auteur de *Jaurès, vocabulaire et rhétorique*, nous avons cerné, en aval, quelles étaient les techniques lexicométriques utilisées pour passer au tamis les discours de ce maître de l'éloquence de la Troisième République qu'était Jaurès.

Le théâtre des succès oratoires de Martignac fut, donc, d'abord et avant tout à la Chambre des députés et il nous incombait de posséder les rouages de l'institution, ainsi que le déroulement de ses séances. Nous avons mis à contribution, pour ce faire, les ressources de la Bibliothèque interuniversitaire Cujas, dans laquelle nous avons effectué un stage. La pierre de touche de la connaissance de la Chambre des députés au XIXe s. demeure l'oeuvre du professeur de droit Roger Bonnard, *Les règlements des assemblées législatives de la France depuis 1789 (notices historiques et textes)*. L'auteur souligne (p. 21-22) que les assemblées de la Restauration comprirent l'intérêt d'établir un cadre réglementaire, jusqu'alors rejeté, pour mener des débats sereinement. Dans le même passage, il relève le

²⁸ Ils avaient épousé deux soeurs Feray-Oberkampf, famille elle-même alliée aux Mallet de Rouen (cf. L. Trenard, *Salvandy en son temps, 1795-1856*, Lille : publications de la faculté des lettres et des sciences humaines, p. 102-103). La femme de Nau de Champlois, quand celui-ci était préfet à Arras, fut accusée en 1835 par les journaux catholiques de prosélytisme (cf. M. Sacquin, *op. cit.*, p. 60).

²⁹ Cf. *Bulletin des lois*, 1828, n°263 : ordonnance royale du 12 nov. 1828, de Paris.

caractère hautement politique, à la Chambre des députés, des demandes de changement du règlement intérieur, proposés dans l'espoir de modifier l'esprit de la Charte (R. Bonnard consacre, du reste, un paragraphe à la lutte entre les partis, p. 28-31). En outre, il ne faut pas oublier que Martignac mourut député sous la monarchie de Juillet et que, partant, il évolua, à partir d'août 1830, dans un environnement différent : l'initiative parlementaire, quoique bridée, et l'interpellation furent des innovations qui affaiblirent le rôle crucial que les séances des pétitions avaient pris sous la Restauration (p. 38-39). En matière de droit constitutionnel, nous ont attiré les mémoires dirigés dans les années soixante sur la monarchie censitaire par Jehan de Malafosse, professeur d'histoire du droit à l'Université de Paris encore indivise. Deux d'entre eux nous intéressent principalement. Celui de Dimitri Dombrowski, tout d'abord, a, pour champ d'étude, les commissions d'enquête parlementaires sous la Restauration. Une fois posé le constat des imperfections de la Charte, qui devaient entraîner fatalement des interprétations opposées, l'auteur définit la commission d'enquête parlementaire comme une émanation de la Chambre présentant un caractère occasionnel, dans le but de recueillir des informations ou de conduire des investigations (p. 18-20). Ce n'est pas forcément un cheval de Troie contre le gouvernement, puisqu'il y eut des commissions instituées à des fins économiques (p. 13). Le plan qui suit est classiquement divisé entre une partie sur le combat pour la reconnaissance du droit d'enquête du parlement et une autre analysant la technique de ce type de commission. Il cite l'opinion de Martignac au 1er août 1822, qui estimait que l'enquête appartenait à l'autorité judiciaire. Martignac suivait en cela Bourdeau, son futur collègue au gouvernement, au nom de la non confusion des pouvoirs. Leur raisonnement consistait à dire qu'en s'arrogeant une telle prérogative, la Chambre des députés, le « législatif », tiendrait à sa merci l'exécutif (p. 25-30)³⁰. Ce sont les ultras, une nouvelle fois, qui mirent sur pied, au début du régime, le système de la commission d'enquête, en outrepassant les compétences de la commission des pétitions, afin d'influer sur la marche

³⁰ En droit constitutionnel, on parle soit de séparation des pouvoirs soit d'interpénétration. Parler de la sorte de la séparation des pouvoirs nous paraît n'être pas tout à fait juste, dans le cadre de la Restauration, car le pouvoir législatif est détenu par le roi, avant de l'être par les chambres.

du gouvernement. Comme on le sait, la plus célèbre des commissions d'enquête fut celle qui se réunit en 1828 pour statuer sur la demande de mise en accusation de Villèle. Martignac, d'après D. Dombrowski usa de tout l'arsenal réglementaire dont il disposait pour désamorcer cette menace politique (et ce, « très finement », à l'en croire, p. 62). Il possédait, de fait, à fond ce problème pour avoir été rapporteur en 1824 de la commission d'enquête qui s'enquit des droits de B. Constant à prétendre à la nationalité française. Ce travail universitaire, au total, constitue un complément solide à la contribution de C. Lecomte à l'étude collective qui avait pour thème les ministres devant la justice³¹. Plus original est le sujet de Jean-Louis Burban : il s'est attaqué à l'absentéisme dans les chambres françaises sous la Restauration. Nous nous posions personnellement la question de savoir comment Martignac, en 1828 et 1829, parvenait à s'assurer des quelques députés nécessaires pour faire basculer la majorité en sa faveur, compte tenu de leur présence aléatoire³². J.-L. Burban fournit des éléments de réponse probants, en expliquant que l'absentéisme est d'abord conditionné par des facteurs juridiques : le calendrier des chambres et la manière dont les séances se déroulaient (il n'y a pas de suspension de séance par exemple). Il n'a garde d'omettre les aspects sociaux, en essayant de donner l'origine socioprofessionnelle des membres des chambres, grands notables, qui doivent vaquer à leurs affaires en province ou assumer les charges d'un mandat local (mais l'analyse, sommaire, n'est pas satisfaisante et l'auteur oublie, selon nous, d'y adjoindre l'âge souvent élevé des députés et pairs, qui, souvent, sont souvent amenés à partir se reposer ou se faire soigner³³). Pour qu'une décision des chambres soit valable, cependant, un *quorum* est

³¹ Cf. C. Lecomte, La mise en accusation de Villèle, in R. Badinter [dir.], *Les ministres devant la Justice*, Paris : Association française pour l'histoire de la justice et Actes Sud, 1997, p.55-77.

³² Le problème était capital. Martignac reçut, d'ailleurs, une curieuse lettre de la part du juge de paix de Chateaubriant, qui trouvait le voyage officiel de la duchesse de Berry en Bretagne relevait de la faute politique, puisque les députés de cette province allaient dégarnir les rangs de la droite à la Chambre pour la recevoir (AN, F⁷ 6772, Seine, doss. 3, pièce 6, lettre du 6 juin 1828, de Chateaubriant [Loire-Atlantique, ch.-l. arr.]).

³³ Sans compter les demandes de congé, dix députés décédèrent en 1829 et plusieurs démissionnèrent pour raisons de santé.

indispensable et l'on apprend, à l'occasion de la proposition du député Fouras, que sur 450 députés, il n'y en avait guère plus de 290 environ par séance, l'inexistence d'un registre de présence empêchant toute analyse plus fine (p. 125 suiv.). Afin de lutter contre le fléau de l'absentéisme et de rationaliser leur fonctionnement, les chambres essayèrent d'améliorer leurs procédés de votation et des propositions furent émises pour gagner du temps et en efficacité (ainsi, la proposition de Demarçay, en 1829, sur la discussion du budget, qu'il soumettra également sous le régime suivant). Nous pouvons ainsi juger de l'importance d'une question, en recoupant les témoignages des contemporains et en en déduisant le degré de mobilisation des parlementaires : l'expédition d'Espagne, pomme de discorde de la session de 1823, draina les phalanges des deux camps et cette forte assiduité, curieusement, est inversement proportionnelle à la part que l'historiographie lui consacre.

IV. « L'EXPEDITION DES CENT MILLE FILS DE SAINT LOUIS » : MARTIGNAC ET L'ESPAGNE, 1823

Comme le relève avec pertinence J.-Ph. Luis, l'expédition française en Espagne « est curieusement ignorée de l'historiographie française »³⁴. Or, en travaillant à notre thèse d'Ecole des chartes, nous avons compris que cet épisode marquait un tournant dans la carrière politique de Martignac : il noua à cette occasion de solides relations avec le duc d'Angoulême, qui le propulsa, en janvier 1828, au ministère de l'Intérieur ; en exécutant le plus scrupuleusement possible la tâche que Villèle lui impartit et en sachant partir avant que n'éclatent les profondes dissensions entre les ultras espagnols et le futur dauphin, il s'assura une place de choix au coeur de la majorité de droite et gagna la réputation d'un homme d'Etat. La réunion de tous ces motifs nous pousse à aller prochainement à Madrid. Pour ce faire, nous avons contacté M. A.-G. Novales, professeur de l'Université Complutense de Madrid, par l'entremise de M. le professeur Zylberberg, ancien élève de la Casa de Velasquez : M. Novales s'est offert de nous prêter son concours sur place. De même, nous allons prochainement rencontrer M. J.-Ph. Luis, maître de conférences à l'Université

³⁴ Cf. J.-Ph. Luis, La croissance ambiguë du Léviathan dans l'Europe du XIXe s. : l'exemple de la rationalisation de l'Etat espagnol, *Revue historique*, 1999, CCCI/3, p. 486, note 15.

Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand, qui travaille sur les structures de l'Etat espagnol au XIXe s. Nous avons consulté, enfin, les guides d'archives espagnols et le catalogue des manuscrits de la Biblioteca national de Madrid et lu le principal ouvrage de l'historiographie récente sur cette expédition française, qu'on doit à R. Sanchez Montero, de l'Université de Séville. C'est une synthèse traitant tour à tour des fondements politiques et diplomatiques de l'intervention, de son déroulement et de « l'occupation » qui en découla. L'aspect le plus neuf en est l'analyse des échanges économiques entre la France et l'Espagne (chapitre 4). Les gouvernements de Louis XVIII et de Charles X axèrent, en effet, leur stratégie européenne sur le bassin méditerranéen : la France devait prendre la tête des pays latins pour faire face aux puissances du Nord et, principalement, à l'Angleterre, qui avait supplanté politiquement la France dans la péninsule ibérique d'abord en 1813-1814, avec la retraite française face à Wellington, puis en 1820, avec le coup d'Etat libéral. Parallèlement, le trafic de marchandises et les relations fiduciaires entre l'Espagne et la Grande-Bretagne prirent dans le même temps un essor nouveau, au plus grand détriment de la France. C'est pourquoi l'ingérence française avait aussi des mobiles économiques, qui ne visaient pas seulement l'Espagne, mais également le continent américain, que la France voulait conserver, à tous points de vue, dans le giron d'un pacte de famille réactivé. R. Sanchez Mantero s'est basé pour étayer sa démonstration sur un mémoire profond de l'attaché commercial de l'ambassade de France à Madrid entre 1823 et 1828, Boislecomte, conservé au Quai d'Orsay. On peut regretter, néanmoins, que cette synthèse n'aborde la collaboration politique franco-espagnole qu'à partir de l'arrivée de Talaru, réduisant ainsi hâtivement les quatre premiers mois à une simple opération militaire : il n'y est donc pas question de Martignac. La bibliographie, par contre, nous fournit des amorces sûres et nous conduisit à nous pencher sur l'oeuvre d'un grand connaisseur du monde hispanique, M. J. Sarrailh.

TROISIEME SECTION : LA CHAMBRE DES DEPUTES PENDANT LE GOUVERNEMENT MARTIGNAC, AU TRAVERS DE SES ARCHIVES

La Chambre des députés fut à la fois le tremplin et la cause de l'échec de Martignac. Orateur hors pair, habile manoeuvrier, juriste solide, il fut la force de frappe de Villèle, avant de s'émanciper de la tutelle de ce dernier pour tenter d'ouvrir une troisième voie au centre. Le moment était venu pour nous, avec ce rapport d'étape, d'appréhender le fonctionnement de la Chambre des députés des départements de la Restauration et d'apprécier le retentissement que ses travaux pouvaient avoir sur la conduite des affaires et sur un renouveau du débat politique en France, en 1828-1829. Aussi nous sommes-nous plongé dans la série C des Archives nationales, car notre exploitation de cette série s'était bornée pour notre thèse d'Ecole des chartes à l'affaire Ouvrard (CC 539) et, surtout, au procès intenté aux membres du cabinet Polignac en décembre 1830 (de CC 546 à CC 551)³⁵. Il ne nous pas parut indispensable, pour l'heure, de nous rendre à l'Assemblée nationale, étant donné que cette institution autorisa un microfilmage des pièces qu'elle détient³⁶. Ces fonds, de surcroît, se rapportent essentiellement à la Seconde République et à la fin du XIXe s. Nous comptons écrire à M. Gutman-Lajeunesse pour savoir si la bibliothèque du Palais-Bourbon recèle quelque rareté sur la fin de la Restauration et sur Martignac.

³⁵ Cf. J. Charon-Bordas, *Les archives des assemblées nationales (1787-1958). Répertoire numérique de la série C*, Paris : Archives nationales, 222 p.

³⁶ AN, 180 Mi et 222 Mi.

I. L'OMBRE PORTEE DE LA PUISSANCE ROYALE SUR LES DEBATS

Tout attendu qu'il soit, le premier constat, tiré de la lecture des pièces originales, reflète parfaitement l'équilibre institutionnel tel qu'il avait été voulu par la Charte et la loi du 13 août 1814³⁷ : le pouvoir législatif s'origine dans la puissance du roi, qui tient son trône de Dieu seul. L'illustration en est donnée par la navette des projets de loi, dont la première mouture est rédigée en conseil des ministres, puis soumise au roi, qui accorde ou non l'autorisation de l'envoyer devant les chambres. La diplomatie consacre cet état de fait. Plus que le retour au protocole initial des actes d'Ancien Régime (« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut!³⁸»), ce sont les verbes principaux des dispositifs qui le prouvent : quand Charles X *ordonne* (« Nous avons ordonné et ordonnons que le projet de loi dont la teneur suit soit présenté, en notre nom, à la Chambre des députés, par notre ministre [...] »³⁹), la Chambre des députés *supplie* le monarque (« Le roi sera humblement supplié de présenter un projet de loi qui renferme les dispositions suivantes [...] »⁴⁰). Bien entendu, ce formulaire, répété, avait perdu de sa charge symbolique en 1828, puisque l'intérêt était dans le contenu même des textes débattus, souvent amendés, et que les changements de régime et les exils avaient appris à relativiser les manifestations de la majesté royale. Ne sous-estimons pas pour autant, à l'exemple de Thierry Lentz, le poids de l'aspect formel, toujours signifiant⁴¹.

³⁷ Cette loi concerne expressément les relations des Chambres avec le Roi et entre elles ; les titres III et IV en sont les plus importants.

³⁸ La Charte constitutionnelle commence symptomatiquement par « La divine Providence, en nous rappelant dans nos états... » (texte retranscrit par D. Colas, *textes constitutionnels français et étrangers*, Paris : Bordas, 1994, p. 700-705).

³⁹ AN, C 741, pièce 46 : proposition de loi sur un crédit extraordinaire d'un million deux cents mille francs pour créer des bourses dans les écoles secondaires ecclésiastiques, acte signé par Charles X, 24 juin 1828, contresigné de Roy. Cf. Charte constitutionnelle, art. 16.

⁴⁰ AN, C 741, pièce 43 : proposition de loi émanant de la Chambre des députés tendant à empêcher qu'un député ne soit fonctionnaire, à l'exception des militaires, 23 avril 1828. Cf. Charte constitutionnelle, art. 19.

⁴¹ Th. Lentz remarque ainsi la disparition de la majuscule pour « gouvernement » dans l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire, qui marque selon lui la fin de la concentration de l'exécutif dans les seules mains de Napoléon (cf. Th. Lentz, *Dictionnaire des ministres de Napoléon*, Paris : Christian et Jas, 1999, p. 30).

II. ORGANISATION DES TRAVAUX PREPARATOIRES DE LA CHAMBRE DES DEPUTES

Après le roi, la Chambre des députés jouissait d'une primauté incontestable sur la Chambre des pairs. Outre que les députés étaient élus, certes censitairement, c'était en priorité devant elle que, constitutionnellement, le budget devait être discuté, ce qui équivalait dans les faits à reléguer au rang de chambre d'enregistrement l'assemblée du Luxembourg. Le budget, en effet, passait devant les députés à la fin du printemps et les débats s'étirant généralement, la Chambre des pairs n'avait pas le temps de l'examiner sérieusement avant la clôture de la session. D'aucuns attribuaient à une mauvaise organisation interne ce regrettable dysfonctionnement et suggérèrent des modifications dans le circuit des projets de loi à la Chambre des députés. Prenant acte du *leadership* de la Chambre des députés, passé en revue les registres des procès-verbaux des neuf bureaux de cette institution, afin de saisir les étapes du travail parlementaire. Le chapitre V (art. 56 à 65) du règlement du 25 juin 1814, repris sous la Seconde Restauration, régit ces cellules de réflexion. Leur renouvellement s'effectue par tirage au sort tous les mois, ce qui peut paraître excessif. Après avoir désigné un président et un secrétaire, elles ont pour charge de discuter séparément des propositions transmises par la Chambre et, dès qu'au moins six d'entre elles estiment avoir fini de traiter de la question pendante, chacune élit un rapporteur, qui eux-mêmes nommeront un rapporteur chargé de présenter à la Chambre réunie en assemblée générale le texte dont il retourne. La commission des pétitions est, de même, l'émanation de ces neuf bureaux, composée qu'elle est de neuf membres élus, à raison d'un par bureau. Tous les votes se déroulent à la majorité absolue des suffrages et, ce qu'omet de dire le règlement, à bulletin secret⁴².

On conçoit, dès lors, l'importance de ces structures éphémères. L'utilisation de ces travaux, malheureusement, s'avère difficile, eu égard à l'anonymat des réactions et à

⁴² Par exemple, AN, C*II 84 : élection de Martignac, le 13 déc. 1826, comme secrétaire du premier bureau, session de 1827 (note : comme les registres n'ont ni pagination, ni foliotation, nous ne pouvons indiquer que la date des résolutions).

l'intérêt très inégal des passages, dans les neuf registres. Le bureau livre, en effet, le sentiment de la majorité et, lorsque des voix discordantes se font entendre, il s'agit de l'avis « d'un honorable membre ». On en est réduit à reprendre la liste des députés et, en fonction de sentiments politiques des uns et des autres, à se cantonner à des conjectures pour attribuer la paternité des propos à tel ou tel. Ces supputations ne regardent évidemment que les procès-verbaux qui présentent quelque consistance. La personnalité du secrétaire élu par le bureau, semble-t-il, y était pour quelques chose, ainsi qu'apparemment, la vivacité des échanges : en période de majorité acquise pour le gouvernement, il paraissait superflu de s'étendre sur des propositions, qu'on savait rejetées ou adoptées à l'avance. Partant, les développements des années 1828-1829 sont parmi plus nourris de la Restauration. Le maître mot est incontestablement « Réforme ». Le retour à un ordre légal doit déboucher pour les députés, du moins l'affirment-ils, sur une refonte de l'appareil étatique, pour parvenir à un état plus efficace et plus modeste. On imagine bien que les modalités à mettre en oeuvre différaient selon les camps et que la droite n'était pas prête à de profondes mutations. Il n'empêche, le programme de gouvernement du ministère du 4 janvier 1828 - exécution scrupuleuse des lois, garanties de transparence sur les élections, organisation de l'administration communale et de l'administration départementale, allègement de la censure- investissait la Chambre des députés d'une importance nouvelle. On profite, en premier lieu, de la loi de finance pour juger que la masse salariale et que les coûts de fonctionnement de l'administration grèvent les exercices budgétaires. Qu'on lise plutôt, au sujet du ministère de l'Intérieure, ce commentaire par le troisième bureau, du budget proposé pour 1829 :

[...] On voudrait voir diminuer les frais d'administration. C'est ce qui deviendrait facile par des réformes au personnel. Les réflexions faites précédemment sur les places à supprimer s'appliquent ici dans toute leur force. L'état du personnel en 1814 peut servir de règle sur ce qui devrait être. Alors les rouages étaient plus simples sans être moins efficaces. On n'y voyait point de ces directeurs généraux, dont l'utilité n'est pas en rapport avec le surcroît de charges qu'ils occasionnent au trésor public⁴³.

⁴³ AN, C*II 86 : procès-verbal du troisième bureau, [28] mars 1828. L'expression soulignée l'est dans le texte.



Ce qu'oublie ce bureau présidé par Leclerc de Beaulieu, siégeant à gauche, c'est qu'avec la Restauration et la paix, la France affichait d'autres ambitions qu'à l'époque impériale, qui requéraient d'étoffer le département de l'Intérieur et d'abaisser les moyens consentis à l'armée. Qui plus est, la considération et les émoluments des employés et des fonctionnaires - nous parlerions aujourd'hui de fonctionnaires et de hauts fonctionnaires - étaient allés en s'amenuisant, depuis la chute de Napoléon. Martignac tint compte, néanmoins, de ces critiques en supprimant le poste du trop villéliste Syrieys de Mayrinhac et en rattachant sa direction de l'Agriculture à celle des Etablissements publics et des secours généraux de Boisbertrand. Tous les ministres, du reste, se voient adresser le même reproche : on parle de « sinécures » au ministère de la Justice⁴⁴ ; ailleurs, on s'indigne contre les prélats qui cumulent le traitement d'archevêque et celui de cardinal⁴⁵.

Les carences des services publics sont épinglées également, même si l'on reconnaît que les crédits peuvent être insuffisants pour leur permettre de remplir leurs missions. La direction des Ponts-et-Chaussées, dépendant de Martignac, suscite ainsi ce commentaire :

Les allocations demandées pour les travaux confié à la direction des Ponts-et-Chaussés ont donné lieu à une discussion dans laquelle, après avoir fait ressortir l'absence de surveillance sur les travaux d'entretien des routes, qui amène leur mauvaise confection et leur cherté comparative avec des travaux de même nature faits sur les routes départementales, il a été établi que le capital représenté par nos routes ne pouvoit être rendu au 31 décembre au taux d'évaluation qu'il avoit rendu au 1er janvier de la même année non seulement à cause du mauvais emploi des fonds crédités, mais à cause aussi de leur insuffisance ; que cet état de choses amèneroit prochainement l'interruption de nos principales communications [...] ⁴⁶.

Quant aux réformes, les députés se montrèrent inspirés par les lois communale et départementale et par la loi sur la presse périodique. Pour illustration, cette considération d'un bureau plutôt à droite (André de la Lozère le présidait, quand Montbel en était le secrétaire), qui reliait la révision des compétences et des statuts du Conseil d'Etat, tribunal administratif ultime, à la réforme de « décentralisation » :

⁴⁴ AN C*II 90 : procès-verbal du septième bureau, 26 mars 1828.

⁴⁵ AN, C*II 86 : procès-verbal du troisième bureau, [28] mars 1828.

⁴⁶ AN, C*II 90 : procès-verbal du septième bureau, 28 mars 1828.

Le bureau s'occupe de l'examen de la proposition de M. Gaëtan de La Rochefoucauld tendant à ce que le Roi soit supplié de présenter aux chambres une loi qui fixe les attributions du Conseil d'Etat. D'après la discussion qui s'établit sur cette proposition, le bureau est d'avis : que l'organisation du Conseil d'Etat se lie au système des lois municipales et départementales, qui, dans le moment actuel, occupe les méditations du gouvernement ; qu'en outre qu'il seroit mal vu de présenter indépendamment l'un de l'autre le système⁴⁷ municipal et l'organisation du Conseil d'Etat, des lois de cette importance ne peuvent être improvisées ; qu'en conséquence, il y a lieu d'exprimer la convenance de l'ajournement pour la session actuelle, et le voeu que le gouvernement présente cette loi dans la session de 1829⁴⁸.

De plus, les conditions posées pour être électeur et éligible d'après le projet Martignac, lors des scrutins municipaux et départementaux divisaient les députés. C'est qu'on discutait tout à la fois des prérogatives royales et préfectorales et de la place de chacun dans la vie locale. A preuve, les comptes rendus des 13 et 14 février 1829 du sixième bureau :

La disposition de l'article 4 qui attribue au Roi la nomination des maires et des adjoints a été généralement approuvé⁴⁹, quelques membres seulement ont pensé que les conditions d'éligibilité n'étaient ni assez circonscrites ni assez clairement énoncées. Les uns ont demandé qu'il lui fût impérativement imposé de payer une contribution dans la commune, un plus grand nombre a demandé qu'il fût nécessairement pris dans la liste des notables du canton⁵⁰.

Le lendemain, des membres s'étonnent que des notables compris dans les électeurs censitaires pour renouveler la Chambre des députés selon la Charte⁵¹ n'aient pas droit de suffrage reconnu dans le projet Martignac. C'était, de fait, la principale faiblesse du texte. D'autres soulevaient un point juridique intéressant : le ministre avait voulu faire une place aux « capacités », c'est-à-dire permettre à ceux que leurs mérites ou leurs diplômes signalaient à l'attention de l'administration de devenir électeurs. Or, ce bureau, de sensibilité libérale, (Duchâtel était le président, Pavée de Vendoeuvre le secrétaire) était réticente à cette innovation, arguant du fait que la qualité d'électeur « était attachée à la

⁴⁷ *sic.*

⁴⁸ AN, C*II 84 : procès-verbal du premier bureau, 15 avril 1828.

⁴⁹ *sic.*

⁵⁰ AN, C*II 89 : procès-verbal du sixième bureau, 13 févr. 1829.

⁵¹ Art. 40.

propriété et non à la personne ». Ils s'appuyaient sur les exemples des femmes, des absents et des mineurs qui pouvaient se faire représenter.

Il ressort de ce dépouillement qu'au sein des bureaux étaient affûtés les arguments et testées les réactions adverses, en vue des assemblées générales publiques, qui y gagnaient en intensité et en profondeur. Nous voudrions souligner, en outre, un détail notable : la scrupuleuse impartialité qu'observait Royer-Collard, durant le ministère Martignac. Elu président par le premier bureau le 28 janvier 1829, il démissionna sitôt que le roi l'éleva pour la deuxième fois à la présidence de la Chambre des députés, pour ne pas prendre partie contre tel ou tel⁵². Par les procès-verbaux, enfin, nous comprenons la parfaite insertion de Martignac dans l'institution parlementaire. A peine envoyé à la Chambre des députés par Marmande, il est désigné secrétaire par le deuxième bureau, le 6 décembre 1821 ; le 27 décembre, il est nommé par ce même bureau commissaire pour le projet de loi du ministre de l'Intérieur sur la police sanitaire, puis, le 4 janvier 1822, commissaire pour le projet de loi sur la police des journaux⁵³. Il sut, sur ce dernier et épineux dossier, saisir sa chance : devenu rapporteur de la loi le 19 janvier 1822, il la défendit avec succès. Souvent secrétaire de bureau⁵⁴, presque jamais absent⁵⁵, il faisait partie de la minorité active des députés, au coeur des débats et des décisions, parce que toujours au nombre restreint de ceux qui sont élus commissaires⁵⁶. L'assurance de Martignac transparait également, selon nous, dans l'évolution de sa signature. A ses débuts d'homme politique, le module en est petit et le « M » compliqué par d'inutiles fioritures⁵⁷. Un an et demi plus tard, on note une simplification et plus d'ampleur. La boucle qui liait le deuxième jambage au troisième a

⁵² AN, C*II 84 : procès-verbal du premier bureau, en date du 13 févr. 1829.

⁵³ AN, C*II 85 : procès-verbaux du deuxième bureau.

⁵⁴ D'après les registres, il ne fut président de bureau qu'une fois, AN, C*II 88 : procès-verbal du cinquième bureau, 3 mars 1830.

⁵⁵ Seulement deux absences relevées, même s'il y en eut certainement d'autres (AN, C*II 89 : procès-verbal du sixième bureau, 9 avril 1824 ; AN, C*II 84 : procès-verbal du premier bureau, en date du 2 févr. 1827).

⁵⁶ Dans le cas de Martignac, les exemples abondent. Ainsi, AN C*II 89 : procès-verbal du sixième bureau, 31 mars et 20 avril 1824 ; AN, C*II 84, procès-verbal du premier bureau, 4 sept. 1830...

⁵⁷ AN, C*II 85 : procès-verbal du deuxième bureau, 6 déc. 1821.

même disparu⁵⁸. A partir de 1828, le paraphe, dorénavant plus élégant et régulier, n'évolua plus. Martignac le faisait précéder parfois du titre de vicomte que lui avait décerné Charles X⁵⁹.

III. A LA RECHERCHE D'UNE MAJORITE, 1828-1829 : LE « SPECTRE » DU GROUPE DES DEPUTES FAVORABLES A MARTIGNAC EST-IL POSSIBLE?

A la fin du ministère Villèle, l'opposition à la dérive réactionnaire du Toulousain grossissait ses rangs à la Chambre des députés. Le préfet Huchet de Cintré écrivait à Corbière :

Insensiblement, les royalistes appartenant à la nuance des députés du centre qui avoisinent la droite ont pris les idées de l'opposition de droite, tandis que ceux appartenant à la nuance des députés avoisinant la gauche ont pris les idées de l'opposition de gauche⁶⁰.

On sait le succès que cette alliance hétéroclite remporta aux élections de l'automne 1827. Les nouveaux ministres, en 1828, eurent, dès lors, la délicate tâche de fondre dans un creuset centriste d'anciens villélistes modérés, des doctrinaires soupçonneux et des sympathisants de la contre-opposition. Au chapitre deux de la partie que nous avons consacrée à l'expérience Martignac, nous avons effectué un pointage à partir d'une source unique, *La Biographie de députés de la nouvelle chambre septennale*, de J. Durille, qui nous permettait d'avancer une fourchette de 120 à 140 députés favorables au cabinet de centre droit, membres de la défection d'Agier compris. Quelque approximatif que dût rester ce calcul, en raison de la volatilité des votes induite par l'absence de parti au sens moderne du terme, nous avons espéré connaître davantage la force et les caractéristiques de cette mouvance. Sous l'angle purement comptable, nous nous appuyâmes sur un ouvrage d'un maniement plus aisé que celui de Durille : *Statistique constitutionnelle de la Chambre des députés de 1814 à 1829*, par J.-B.-M. Braun. Cet ancien militaire ne cache pas ses

⁵⁸ AN, C*II 85 : procès-verbal du deuxième bureau, 18 juin 1822.

⁵⁹ AN, C*II 88 : procès-verbal du cinquième bureau, 3 mars 1830. La collation du titre remontait au 18 nov. 1826 (AN, 149 Mi 36, pièce 128).

⁶⁰ AN, F⁷ 6768, Dordogne : lettre du préfet, Huchet de Cintré, à Corbière, 28 août 1827, Périgueux.

tendances libérales, tout en bornant ses remarques sur les parlementaires à des considérations sur leur état, leurs distinctions et leurs carrières. Plus exploitable est le tableau récapitulatif qu'il dresse avant la session de 1829 pour les députés, dans lequel il indique, si ces derniers avaient siégé ou non à la Chambre avant 1828 et s'ils avaient reçu ou non la présidence de leur collègue électoral, qui était l'investiture officielle de l'époque. Il les ventile, en outre, en six catégories selon leur place -signifiante- dans l'hémicycle : « gauche, centre gauche, vers la gauche » d'un côté et « vers la droite, centre droit, droite », de l'autre. Si l'on part du postulat que les députés appartenant à la mouvance « vers la droite, centre droit » constituent l'épine dorsale du groupe qui soutenait l'équipe ministérielle du 4 janvier 1828, on arrive au chiffre de 126 députés. Déjà, à la lecture des noms, les contours de ce qui devrait être le socle progouvernementale, perdent en netteté, si l'on songe par exemple à Ravez, classé au centre droit, qui se brouilla avec Martignac au moment de l'élection du président de la Chambre des députés en 1828⁶¹ ou à cet avocat de Chalon, Moyne, rangé à « gauche », qui soutint la stratégie d'ouverture de Martignac⁶². Pourtant, cette aire « vers la droite - centre droit », a, de toute évidence, emboîté le pas, dans sa quasi-totalité, au gouvernement du Bordelais.

Aux Archives nationales, le recours à la correspondance politique entre les préfets et les ministres de l'Intérieur de la Restauration s'avère incontournable (F⁷ 6767-6772). Les représentants de l'Etat dans les départements signalent souvent la couleur politique des candidats en 1827, 1828 et 1829 et se livrent à l'occasion à de courts commentaires avant le début des sessions, quand ils ont pu converser avec des députés. Le début des sessions correspondait, en effet, à la fin de la saison provinciale et au début de la rentrée mondaine et politique parisienne. Au besoin, les Archives départementales peuvent compléter notre étude.

⁶¹ Ravez, en effet, avait succédé à Lainé à ce poste à la toute fin 1818 et l'avait conservé sans interruption jusqu'en 1827. Aussi le brigua-t-il de nouveau en 1828, mais sans le soutien de son ami Martignac, qui voyait dans l'élection de Royer-Collard un pont jeté entre le centre gauche et le centre droit.

⁶² AN, F⁷ 6771, Saône-et-Loire : lettre du préfet Puymaigre à Martignac, 13 janv. 1829, Mâcon.

Utiles également, les listes d'adresses de Voyer d'Argenson dessinent en creux la partie du centre favorable à Martignac : l'ancien préfet des Deux-Nèthes les tenaient, en effet, soigneusement à jour, pour envoyer notes, discours, invitations⁶³. Bien loin d'écarter, néanmoins, les réserves concernant le traitement des informations de Braun, nous devons les émettre une nouvelle fois ici. Il fut des députés siégeant à gauche ou vers la gauche, parfois animateurs de « comité directeur » dans leur département, pour épauler Martignac. C'est singulièrement le cas pour les députés du Limousin et de la Marche -Bourdeau, Mestadier⁶⁴- que l'ancien avocat de Bordeaux côtoya lorsqu'il était procureur général de Limoges.

Décevante, par contre, fut notre quête à la BnF de textes politiques des députés du centre droit : cette maigre moisson se résume à quelques discours politiques prononcés au moment des élections, exercice de rhétorique le plus souvent, ou à quelques discours de rentrée d'une cour royale. Nous ne relevâmes que très peu de plaquettes polémiques. Les titres qui sont regroupés sous la vedette auteur d'un député appartiennent, en fait, dans la majeure partie des cas, aux impressions ordonnées par la Chambre des députés et, partant, font double emploi avec les *Archives parlementaires*.

En cas d'absence d'informations -nous pensons plus précisément aux députés qui ne montèrent jamais à la tribune-, il convient de se reporter au *Dictionnaire des parlementaires* et aux nombreux essais prosopographiques locaux.

Quels étaient les mobiles de leur soutien à Martignac? Pour beaucoup, les ministres étaient les agents de la volonté royale, cela suffisait. L'un d'entre eux, le comte de Lastic-S.-Jal, député de S.-Flour, exprima naïvement cette fidélité sans faille à l'autorité de Charles X, en déclarant le 7 mars 1828, en comité secret, qu'il était royaliste avant d'avoir vu le jour⁶⁵. Par parenthèse, Martignac, Portalis ou Caux en tenaient un nombre certain sous

⁶³ BU Poitiers, dépôt d'Argenson, P. 196, P. 203 : plusieurs listes intéressant les sessions 1828-1829.

⁶⁴ Mestadier figure sur une seule de ces listes (P. 196) : il est probable que Voyer d'Argenson ait essayé de rallier au début de 1828 cet ancien député de gauche, qui rejoignit le centre droit en 1827 (AN, F⁷ 6768, Creuse : lettre du préfet, Finot, à Corbière, 30 août 1827, Guéret).

⁶⁵ Cf. *Dictionnaire des parlementaires français*, art. « Lastic ».

leurs ordres : préfets, sous-préfets, officiers ou magistrats pouvaient se voir retirer leur délégation ou craindre un arrêt de leur carrière. La révélation ultra de la Chambre issue des votes de 1828, le député de l'Allier Conny, tenta, en vain, de faire adopter une proposition de loi condamnant ce mélange des genres. De plus, d'aucuns au centre gauche estimaient que cautionner Martignac allait entraîner nécessairement un remaniement gouvernemental en faveur de Casimir Perier ou de Sébastiani et, par conséquent, l'association au pouvoir de la grande bourgeoisie d'affaires et des illustrations de l'Empire. La « défection », enfin, loin de n'être qu'une troupe supplétive, apportait un précieux apport de voix, dans cette hémicycle sans majorité nette : les fortes individualités qui la composaient, cependant, réduisirent parfois la latitude d'action de Martignac et de ses collègues.

L'enquête en cours que nous menons pour cerner les députés « frottés de Martignaque »⁶⁶ croise les données suivantes :

1) Nom et prénoms.

2) Etat social.

On distinguera :

- propriétaire
- manufacturier, maître de forges
- négoçiant, armateur, banquier
- personne exerçant une profession indépendante (médecin, avocat,...)
- haut fonctionnaire (excepté la magistrature)
- magistrat
- officier d'active
- officier en retraite

3) Antécédents.

a) Comportement politique et carrière sous la Révolution (Emigration, participation à une des assemblées...)

⁶⁶ Expression usitée par le préfet du Haut-Rhin, Locard, au sujet de J.-F. André, député de gauche qui vota pour Martignac (AN, F⁷ 6771, Haut-Rhin : lettre à Montbel, Colmar, 28 mars 1830).

- b) De même, pour l'Empire et les Cent-Jours
- c) Dignités et décorations au 4 janvier 1828
- d) A-t-il eu des antécédents parlementaires entre 1815 et 1827?
- e) Etait-il président de son collège électoral à l'occasion des élections de 1827?
- f) Département et collège d'élection

4) Les sessions de 1828 et 1829.

- a) Place dans l'hémicycle en 1828 et 1829
- b) Prises de position au cours des débats de 1828-1829 ou au cours des votes (si elles sont avérées)
- c) Place dans le « système » Martignac à la Chambre des députés
- d) Promotion(s), dignité(s) et décoration(s) obtenues entre janvier 1828 et août 1829
- e) Présidence de collège électoral accordée, en cas d'élection à une partielle de 1828, 1829

5) « L'Après-Martignac ».

- a) Attitude pendant le cabinet Polignac, spécialement lors du vote de l'adresse au roi en 1830
- b) Comportement politique et carrière pendant la monarchie de Juillet
- c) Comportement politique et carrière postérieurement

6) Sources.

Appliquons cette grille de lecture à deux exemples : à la différence du premier, qui était un des atouts majeurs de Martignac et qui, par là même, requérait une analyse plus fouillée, le second n'intervint que quelques fois dans les débats entre 1827 et 1830.

D) 1) Favard de Langlade (Guillaume-Jean) [S.-Floret (Puy-de-Dôme), 1762 - Paris, 1831]

2) Magistrat

- 3) a) Révolution : conservateur modéré. Député des Cinq-Cents.
- b) Empire : membre du Tribunat, puis du Corps législatif. Vota pour l'Empire et participa à la rédaction du Code civil
- c) Baron d'Empire
- d) Membre de toutes les Chambres de la Restauration. Vota contre la majorité de la « chambre introuvable » et pour tous les gouvernements successifs
- e) Président de son collège électoral
- f) Puy-de-Dôme (Issoire)

- 4) a) « Vers la droite »
- b) Soutien constant à Martignac.
- c) Commissaire du roi en 1829 pour le projet de loi sur la pêche fluviale. A l'instar de Debelleye, sa réputation d'intégrité, de modération et de respect des lois cautionna la politique du gouvernement. On peut même affirmer, qu'après la mort d'Henrion de Pansey, décédé pendant le ministère Martignac, c'était le plus grand juriste vivant de France. Il fut l'auteur de *La législation électorale avec l'analyse et de la jurisprudence sur cette matière*, Paris : Firmin-Didot, 1830, 372 p., ouvrage qui présente et commente la loi du 2 juillet 1828. Dans son préambule, il reprend l'exposé des motifs de Martignac sur 3 pages.
- d) Nommé à une des présidences de la Cour de cassation.

- 5) a) Soutient de son vote Polignac
- b) Prête serment à Louis-Philippe et soutient son gouvernement

6) AN, F⁷ 6771, doss. Puy-de-Dôme
 AD Puy-de-Dôme, 2 J 218 : correspondance de Favard de Langlade
 3 M 59 : élections générales (1827-1828)

A. Tardieu, *Grand dictionnaire biographique du Puy-de-Dôme*, art. « Favard de Langlade »

Dupin aîné, *Profession d'avocat*, t. 2 pour la bibliographie de Favard de Langlade (références 1859-1860, 1940, 1963, 2029, 2069, 2087, 2095, 2312-2313, 2492, 2558)

Mavidal et Laurent, *Archives parlementaires*, passim

G.-J. Favard de Langlade, *Discours prononcé par M. Le Baron Favard-de-Langlade, président du collège électoral d'arrondissement d'Issoire, département du Puy-de-Dôme, à l'ouverture de la séance du 1er octobre 1821*. [Paris] : Firmin-Didot, [1821]. Pièce.

[J.-J. Vaissière]. *Aux électeurs de l'arrondissement d'Issoire*. Clermont : Veysset, 1827. Pièce

II) 1) Burosse (Georges-Marie de) [Lagraulet (Gers) 1778 - ?]

- 2) Propriétaire à Demu (Gers), Baron (noblesse d'Ancien Régime)
 - 3) a) Pas d'antécédent connu sous la Révolution, en raison, probablement, de son âge
 - b) Pas de carrière sous l'Empire
 - c) Chevalier de la Légion d'honneur. Maire de Demu, conseiller général du Gers.
 - d) Elu en 1824. Siégeant à droite, il rompt avec Villèle en 1827 et rejoint à la contre-opposition
 - e) N'était pas président de son collège électoral
 - f) Gers (Condom)
 - 4) a) « Vers la droite »
 - b) Défend la politique de Martignac
 - c) Rôle de « pédagogue » : explique la démarche du gouvernement à ceux qui l'accusent d'immobilisme
 - d) Nommé sous-préfet de S.-Séver, le 8 févr. 1829
 - 5) a) Contre Polignac
 - b) Se retire en 1830
 - c) Inconnue
 - 6) AN, F⁷ 6769, doss. Gers
- Courcelles, chevalier de, *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, Paris, 1820-1822, vol. 3
- Mavidal et Laurent, *Archives parlementaires*
- Robert, Bourloton, Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, art. « Burosse »

Un autre problème surgit, et de taille. Une chose est d'évaluer le parti Martignac, une autre de rendre compte des fluctuations de leurs votes. Il faudrait, en effet, que les effectifs de la Chambre des députés fussent toujours identiques, ou que, à tout le moins, le président procédât à l'appel. Or, aucun registre ne portait le nom des députés manquant et le dépouillement des demandes de congé ne suffit pas à tenir une cartographie précise de la Chambre, en raison de la fréquence des absences non déclarées. Dans la pratique, de fait, les membres de l'assemblée ne formulaient une demande de congé que lorsqu'ils se savaient pris ailleurs pendant un temps certain. Ainsi, S.-Aulaire demande, le 16 juin 1828, dix jours ; Creuzé, le 18 juin 1828, quinze à vingt jours ; Crublier de Fougères, le 27 mars

1828, quinze jours ; Labasèque, le 21 avril 1828, un congé illimité⁶⁷. Ponctuellement, sinon, ils se contentaient de ne pas se rendre à la convocation écrite que leur faisait parvenir le secrétariat de la Chambre⁶⁸. Ces dérobades répétées décrédibilisaient suffisamment les débats, pour que Royer-Collard et B. Constant aient chacun proposé, durant la période que nous étudions, d'inscrire sur le procès-verbal les noms des fautifs⁶⁹.

IV. LES PETITIONS

On a vu la faible marge de manoeuvre de la Chambre des députés vis-à-vis du gouvernement, notamment l'impossibilité d'interpeller les ministres et la difficulté, en-dehors peut-être du budget, d'influer puissamment sur le cours des choses. Aussi, les députés déployèrent leurs batteries de sorte à faire plier le cabinet Martignac, en usant et abusant des pétitions.

Le recours à cet artifice nous faisait un devoir de parcourir les pétitions envoyées à la Chambre des députés, pendant les sessions de 1828-1829. Le premier constat patent concerne l'accroissement patent du volume de celles-ci, par rapport aux années précédentes : de 7 en 1819, le nombre de cartons de pétitions régresse continûment jusqu'en 1827, à l'exception de l'année 1825, année du « milliard des émigrés » (5 en 1820, 4 en 1821 ; 2 en 1822, 1823, 1824 ; 4 en 1825 ; 2 en 1826, 1827) ; puis, ce chiffre remonte à 7 en 1828 et en 1829 et culmine à 10 en 1830, année non représentative. Le classement des pétitions par ordre alphabétique entrave les recherches et il est plus expédient de se reporter aux rapports qu'en extrait la commission des pétitions. Il arrive que, par ce biais, l'on découvre les discours prononcés par un rapporteur sur une question importante : ainsi, sur le plan économique, ce texte de 1828 dû au député Bastoulh reprenant les doléances argumentées des régions viticoles sur les taxes intérieures et la politique douanière de la

⁶⁷ AN, C 741, respectivement pièces 41, 42, 48, 51.

⁶⁸ On peut voir un paquet de ces convocations dans les papiers Voyer d'Argenson (BU Poitiers, dépôt d'Argenson, P. 200).

⁶⁹ La proposition de Royer-Collard d'ajouter cette disposition après le 2e paragraphe de l'art. 33 du règlement de la Chambre est, par exemple, discutée par le premier bureau le 7 mai 1828 (AN, C*II 84).

France⁷⁰. Qui plus est, d'épaisses liasses d'accusés de réception et de récépissés d'envois de lettres aux ministres traduisent la grande activité de la commission sous Martignac. Le prestige acquis par la Chambre des députés en 1828 motiva également le dépouillement attentif des brochures, pamphlets, dénonciations et prospectus envoyés à la Chambre des députés et contenus dans quatre cartons (C 2754-2757).

A partir de ce travail, nous sommes à même de dresser une typologie, qui adopte un ordre croissant d'intérêt défini par notre sujet de recherche centré sur la politique :

1) Les simples prospectus publicitaires, tels ceux des imprimeurs parisiens, soucieux d'élargir leur clientèle à des députés honorablement connus

2) Les demandes émanant de particuliers, se posant en quémandeurs.

Une demande qui peut paraître banale, peut revêtir parfois une portée politique non négligeable. Un libraire d'Angoulême du nom d'Aigre, par exemple, pétitionna pour obtenir le droit de vendre dans toutes les villes de France et de « faire colporter et vendre par ses commis »⁷¹. Or, par la correspondance préfectorale, on apprend qu'il est le centre d'un système consistant à fournir aux bourgeois et aux propriétaires de son département factums et discours libéraux, moyennant une cotisation de 10 F⁷². Sa requête est donc une tentative de passer par-dessus une administration qui lui est hostile et prouve combien la Chambre des députés paraissait être, aux yeux de l'opinion publique, un contre-pouvoir naissant.

⁷⁰ AN, C 2091 : discours de Bastoulh, député de Haute-Garonne et procureur général près la cour de Toulouse, 15 feuillets.

⁷¹ AN, C 2084 : lettre d'Aigre à la Chambre des députés, 18 mars 1828, Angoulême.

⁷² AN, F⁷ 6768, Charente : lettre du préfet, Marnière de Guer, à Corbière, 4 sept. 1828, Angoulême. Le préfet parle même d'un journal à la main libéral, dont Aigre permet la diffusion. S'agirait-il du *Franc Poitevin*, dont nous avons retrouvé un numéro dans le fonds Voyer d'Argenson? (BU Poitiers, dépôt d'Argenson, P. 201 : *Franc-Poitevin*, n°17 [1828?]).

3) La défense d'intérêts catégoriels : les viticulteurs, les anciens colons de S.-Domingue, les membres de la fonction publique...

Les anciens colons de S.-Domingue, qui présentèrent des pétitions aux deux Chambres⁷³, bénéficiaient de relais puissants à l'intérieur de celles-ci. Or, il n'est pas indifférent de noter que Martignac, bordelais et donc sensible aux problèmes des Antilles, avait su se ménager leur reconnaissance, lorsque Villèle lui confia ce dossier. L'influent Fleuriou de Bellevue, par conséquent, qui, sous la Restauration, était le « patron » de la Charente-Inférieure, appuya de son vote et de son crédit l'expérience Martignac⁷⁴.

4) Les dénonciations et réponses à ces dénonciations : pétitions contre des députés accusés de n'avoir pas satisfait aux critères électoraux de la Charte, dénonciations contre les anciens ministres du gouvernement Villèle... Du point de vue de l'actualité politique, ces pièces dénotent une violente poussée de fièvre du pays, qui met à jour les dysfonctionnements du système Villèle. L'illustration en est fournie par les multiples pétitions d'électeurs dénonçant les menées de l'administration en temps d'élections. Plus constructive est la *Pétition des électeurs de la Seine-Inférieure*, qui, proposant des mesures concrètes, annonce la réforme de Martignac sur la permanence des listes électorales⁷⁵. Quant aux attaques dirigées contre les ministres du cabinet précédent, certaines furent retenues plus tard contre Peyronnet, lors du procès de décembre 1820 : on songe aux récriminations des deux martiniquais Bissette et Fabien fils⁷⁶.

⁷³ AN, C 2754, pièce 100 : *Pétition présentée aux deux Chambres par des colons de S.-Domingue pour le paiement des quatre derniers cinquièmes de leur indemnité, déposée le 8 avril à la Chambre des députés, par M. le comte Delaborde, le 10 avril à la Chambre des pairs par M. le vicomte Lainé*, Paris : Veuve Ballard, 1828, 14 p.

⁷⁴ Cf. Le Musée du Nouveau-Monde de La Rochelle. Installé dans l'hôtel des Bellevue, il retrace l'histoire de cette dynastie, qui dut son enrichissement à ses nombreuses plantations et au négoce entre l'Europe et l'Amérique.

⁷⁵ AN, C 2754, pièce 28 : *Pétition des électeurs de Seine-Inférieure*, Rouen : F. Baudry, 1828, 8 p.

⁷⁶ AN, C 2754, pièce 101 : *Dénonciation contre M. le comte de Peyronnet [...] pour la détention prolongée pendant vingt-et-un mois, par suite de rétention frauduleuse et de mauvaise foi de pièces à lui adressées par*

Les ripostes ne tardaient généralement pas et, quand il s'agissait de la régularité d'une élection, les députés mis en cause adressaient à leurs collègues un plaidoyer *pro domo* : C'est le cas de Turmel, un député de centre droit envoyé à la Chambre par la Moselle, qui répliqua à une lettre de treize messins arguant que son élection était entachée de nullité. Comme ses détracteurs prétendaient qu'il ne payait pas les 1 000 F. d'impôts exigés, Turmel expose méticuleusement, dans sa réponse, à quel montant s'élèvent ses contributions⁷⁷.

5) Les réflexions sur des projets de loi ou sur des questions d'actualité : question des « jésuites », du cadre législatif régissant les collectivités locales, du Conseil d'Etat...

Elles abondent et sont très orientées politiquement. A noter une brochure visiblement commandée par le gouvernement Martignac pour défendre les ordonnances du 16 juin 1828 sur les écoles secondaires ecclésiastiques et sur le personnel enseignant appartenant à des congrégations non autorisées. En près de 70 pages, l'auteur se veut rassurant pour les députés de droite, à grand renfort de citations de Bossuet, d'arguments théologiques et de considérations sur l'enseignement. Le vieux procédé des questions et réponses du catéchisme est réemployé (p. 36-40), afin de clarifier le débat religieux soulevé par cet acte politique⁷⁸.

les hommes de couleur de la Martinique, pour être transmises à la Cour de cassation, Paris : E. Duverger, 1828, 16 p.

⁷⁷ AN, C 2755, pièce 23 : Lettre imprimée de Turmel, en date du 14 févr. 1829, de Paris.

⁷⁸ AN, C 2754, pièce 65 : *Nouvelles réflexions sur l'ordonnance du 16 juin 1828 concernant les petits séminaires*, Paris : Didot, 1828, 68 p.

QUATRIEME SECTION : PARIS - PROVINCE, UN ECHANGE POLITIQUE ACCELERE SOUS MARTIGNAC

Ne comprendre dans une étude portant sur le ministère Martignac que les rapports triangulaires entre Charles X, le gouvernement et la Chambre des députés au travers des sessions parlementaires reviendrait à focaliser l'attention sur Paris. Nous ne dirons jamais assez, certes, sa primauté politique, puisqu'elle concentrait non seulement les institutions, la cour et les principaux organes de presse mais aussi la jeunesse des écoles. Les rapports entre Paris et la province, cependant, connurent, à partir de 1828, une activité sans précédent depuis 1815, due à l'envoi par les départements à la Chambre des députés d'un nombre non négligeable d'opposants à Villèle, en 1827. L'agitation qui caractérisa ce scrutin se serait apaisée, si le résultat avait été tout autre et si les préfets, nommés pour l'essentiel après la chute de Decazes, avaient pu continuer à exercer un contrôle tatillon et sans appel, hérité du Consulat. La volonté irénique, le légalisme, la réforme en matière électorale et la suppression des procès de tendance, conjugués à un renouvellement du corps préfectoral imprimèrent un nouvel essor à « l'opinion publique », principalement composée, rappelons-le, des notables et des classes moyennes qui avaient accès à la presse⁷⁹. Il paraît même loisible d'estimer que la courte ère Martignac est une de celles qui méritent le moins le reproche de M. Agulhon, lorsqu'il pointe du doigt l'inconséquence des régimes du XIX^e s. « qui accordaient la liberté d'opinion, mais non celle de traduire celle-ci en action collective⁸⁰ ». En 1828 et 1829, la France de la noblesse, de la bourgeoisie et des capacités

⁷⁹ Non pas que le petit peuple ne fût pas sensible à certains mythes politiques, comme celui de l'épopée impériale, mais la dureté des conditions d'existence, surtout en 1828-1829, années de crise, et le défaut d'instruction l'excluaient de fait du cercle de ceux qui parlaient de politique.

⁸⁰ Cf. M. Agulhon, *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848...*, Paris : A. Colin, 1977, p. 67.

commentait avec passion les prises de position de ses députés, qu'elle renseignait, dédaignait ou fêtait : cette fièvre ne décrut vraiment qu'en 1831, avec la reprise en main de Casimir Perier. Nous allons passer en revue les principales formes que ce phénomène emprunta, en nous attardant sur le cas des banquets politiques, qui établissaient un lien physique entre les députés et leurs commettants.

I. UN JOURNALISME CONTESTATAIRE

La conséquence la plus évidente du relâchement de la surveillance administrative pendant les deux années Martignac fut la fermentation et l'extension de la presse. Les grands journaux parisiens accrurent leur pression sur le ministère, en étendant la capillarité de leurs réseaux d'abonnés. Dans l'ensemble, les titres à fort tirage éreintaient l'attitude du gouvernement face aux chambres et au roi, que ce soit à gauche ou à droite. Seul, *Le journal des débats* de Bertin de Vaux pesait en sens contraire. Quant au *Messenger des Chambres*, que Martignac avait créé⁸¹, son audience ne dépassait guère les milieux officiels et la région parisienne. Dans le Puy-de-Dôme, pour seul exemple, il n'y a pas l'apparence qu'en-dehors de la préfecture, ce quotidien fût lu, quand *La Gazette de France*, *Le Courrier...* ont leurs fidèles⁸².

Plus révélatrice encore du nouvel état d'esprit à la tête de la direction de la Librairie et de l'assouplissement introduit par la loi du 18 juillet 1828 est la multiplication des journaux de tendance libérale ou centre gauche en province⁸³. Un dépouillement exhaustif de la *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale des origines à 1944* le prouverait, s'il en était besoin⁸⁴. En fait, la correspondance politique des préfets à Martignac convainc assez. Ici, le nouveau *Mémorial de l'Yonne*⁸⁵, là, *La Sentinelle picarde*⁸⁶ ou encore *Pandore* de Senlis⁸⁷ décrient l'action du ministère de conciliation, l'administration locale ou l'Eglise. A Rouen, la principale gazette, *Le Journal de Rouen*, est rachetée en 1828 par l'imprimeur Baudry et le jeune Desiles Brière et verse dans le

⁸¹ Cf. notre thèse d'Ecole des Chartes.

⁸² AN, F⁷6771, Puy-de-Dôme : lettre du préfet, Sers, à Martignac, Clermont-Ferrand, 31 mai 1828.

⁸³ Martignac y nomma le vicomte Siméon, fin lettré et initié aux arcanes de l'administration par son père.

⁸⁴ Cette enquête scientifique fut lancée par la BnF en 1964 et consacre à chacun des départements un fascicule.

⁸⁵ AN, F⁷ 6772, Yonne : lettre du préfet, Gasville, à Martignac, Auxerre, 8 févr. 1829.

⁸⁶ AN, F⁷ 6772, Somme : lettre du préfet, F. de Villeneuve, à Martignac, Amiens, 10 mars 1829.

⁸⁷ AN, F⁷ 6771, Oise : lettre du préfet, Nugent, à Martignac, Beauvais, 7 janv. 1829.

libéralisme militant⁸⁸. Pour atteindre un tirage important, néanmoins, et mordre, partant, sur le lectorat du *Constitutionnel* ou du *Journal des débats*, il faut à ces feuilles concilier information nationale de première main et information locale et il n'est pas anodin de relever qu'aux yeux des Français d'alors, l'information nationale, c'est le travail parlementaire. Qu'on en juge plutôt :

Plusieurs journaux politique existent dans ce département ; aucun sauf deux feuilles insignifiantes, n'a une direction sage et modérée. L'un d'eux, surtout, *L'Echo du Nord*, remarquable par le talent avec lequel il est dirigé, ne cesse de censurer les actes du gouvernement et de propager avec une froide réflexion les insinuations les plus dangereuses. Il a su donner de l'intérêt à la publication par la rapidité avec laquelle il rend compte des séances de la Chambre (où il a un sténographe particulier) et par le talent d'alimenter et d'exciter la curiosité et la malignité publique. Il compte plus d'un millier d'abonnés dans ce département et ce nombre tend journellement à s'accroître⁸⁹.

La convergence vers la Chambre des députés de milliers de doléances explique en partie l'engouement du pays pour les débats parlementaires.

II. LA CHAMBRE DES DEPUTES COMME ARBITRE : PETITIONS ET REQUETES

De fait, une pétition envoyée de province à la Chambre des députés, dans laquelle on comptait sur tel ou tel ancien opposant de Villèle ou tel libéral nouvellement élu pour la défendre, provoquait infailliblement une polémique locale, alimentée par les échos de la tribune de la Chambre consignés dans les journaux. Dès qu'on procéda à la vérifications des titres de ses membres, significativement, la Chambre lâcha la bonde à un flot de pétitions, de brochures apologétiques et de requêtes qui, tout en entravant les travaux parlementaires, assura à la Chambre un rôle de régulation et de sanction par lequel elle s'affirmait comme puissance légitimée par l'opinion publique face à l'administration royale. Il ne fut pas jusqu'au succès de la gauche et du centre gauche aux élections partielles qui n'encourageât cette évolution.

⁸⁸ Cf. J.-P. Chaline, *La bourgeoisie rouennaise au XIXe s.*, Université Paris IV-Sorbonne, doctorat d'Etat, dacty., p. 1096.

⁸⁹ AN, F⁷ 6771, Nord : lettre du préfet, A. de Villeneuve-Bargemont, à Martignac, Lille, 1er juin 1828.

III. UNE POLEMIQUE POLITIQUE PERMANENTE DUE AUX ELECTIONS PARTIELLES

La situation présentait, en effet, au printemps 1828, un autre visage qu'à l'ouverture de la session parlementaire : un nouvel équilibre semblait s'instaurer au plus grand bénéfice des mouvances de la gauche, dont les députés apparaissaient comme les défenseurs des libertés bafouées par le précédent ministère et les censeurs avisés de la présente équipe gouvernementale. C'est dans ce contexte que se déroulèrent les nombreuses élections partielles (avril-juin 1828). Qui plus est, les préfets, conformément aux volontés de Martignac, n'utilisèrent pas l'article 291 du code pénal pour interdire les réunions électorales⁹⁰ et, pour présidents de collèges électoraux, furent nommés des personnalités incontestées, qui n'avaient d'autres consignes que celles de respecter le secret du vote et la liberté de choix⁹¹. Jamais, de fait, sous la Restauration, l'administration ne fut aussi neutre dans une compétition électorale⁹². N'y a-t-il pas de meilleure preuve de la neutralité de Martignac que cette éviction de Bully, pourtant député de centre droit, de la liste des éligibles⁹³? Le résultat, comme on pouvait s'y attendre, fut double : la politique régna partout et la gauche et le centre gauche enregistrèrent de brillants succès, à la grande fureur

⁹⁰ Par exemple dans l'Oise : « La circonstance des listes électorales et des élections a donné de l'essor aux opinions politiques. Une réunion a eu lieu à Compiègne. M. le sous-préfet pensait que l'on devait l'empêcher en vertu de l'art. 291 du Code pénal. Je me suis empressé de lui répondre et de l'inviter à laisser faire [...] » (AN, F⁷ 6771, Oise : lettre du préfet, Nugent, à Martignac, Beauvais, 7 janv. 1829).

⁹¹ Le choix du maire de Clermont-Ferrand, Blatin, notable respecté, à l'occasion de la partielle de juin 1828, en est une illustration. Blatin insista sur la liberté et l'équité des élections, voulues par le nouveau ministère. Cf. A. Blatin, *Discours prononcé par M. Blatin, [...] président du collège du premier arrondissement électoral du Puy-de-Dôme [...]*. Clermont-Ferrand : Thibaud-Landriot, [1828], pièce.

⁹² Il suffit de compulsier les archives pour mesurer la pression préfectorale sur les scrutins avant et après Martignac. Un unique exemple : la lettre imprimée du préfet de l'Ardèche, Montureux, adressée aux électeurs, à l'automne 1827 (AN, F⁷ 6767, Ardèche : Privas, s.d. [1827]).

⁹³ AN, F⁷ 6772, Nord : lettre du préfet, A. de Villeneuve-Bargemont à Martignac, Lille, 2 janv. 1829. « En général, tous les partis ont reconnu la justice, la nécessité et la régularité de cette mesure [...] »

des ultras. Aussi les ministres du roi s'attendaient-ils à rencontrer en 1829 de vives résistances, à propos des lois départementales et communales

IV. L'ENQUETE ERIGEE EN SYSTEME

Les lois départementale et communale, serpent de mer de la Restauration, démontrèrent la capacité des députés de gauche de faire remonter de province des informations, touchant, en l'occurrence, l'état de l'administration locale : les préfets, habitués à collecter pour leur propre compte des renseignements, avertirent la rue de Grenelle de la multiplication des enquêtes conduites dans le but de mettre en lumière les dysfonctionnements du système en place depuis le Consulat. Voici ce qu'en dit le préfet Murat, en poste à Rouen :

Il me reste, Monseigneur, à vous entretenir d'un objet qui n'est pas sans importance : c'est le système d'enquête et de commission répandu sur toute la France [...] L'esprit d'association et les correspondances fréquentes et étendues qu'ont développé le système d'enquête et la formation des commissions, ont donné l'idée et la facilité de tirer un autre genre d'utilité de ces rapports organisés et de les appliquer à des intérêts politiques. La réorganisation municipale étant un des objets dont les esprits sont le plus occupés, il fut établi à cet égard une correspondance active ayant pour but d'obtenir une statistique exacte et détaillée du personnel de cette partie de l'administration. Des tableaux à colonnes présentent les indications demandées sous le rapport de position, de fortune, d'âge, d'opinion, de résidence, d'incompatibilité, de relations avec le curé, d'influence exercée ou subie, de remplacement désirable etc, etc [...] ⁹⁴

Clairement, ce haut fonctionnaire impute la responsabilité de ce nouveau mode d'enquête à la manière d'instruire les dossiers de Martignac et de ses collègues. Pour entraîner l'adhésion des Chambres et de l'opinion publique, en effet, les ministres avaient institué une série de commissions, dont les conclusions devaient leur inspirer des projets de loi : commission sur l'enseignement secondaire, commission sur le commerce et l'activité

⁹⁴ AN, F⁷ 6772, Seine-Inf. : lettre du préfet, Murat, à Martignac, Rouen, 22 janv. 1829.

économique, commission sur la réforme de la centralisation...⁹⁵ Cette gestion des affaires fut diversement appréciée. Charles de Massas devait railler ce procédé politique de Martignac :

Et, bénin protecteur d'intrépides cerveaux,
Je leur laisse couvrir ces tempêtes mentales,
Ces révolutions qu'on appelle morales,
Qui grondent en silence et combattent en paix,
Marchent, marchent toujours et n'arrivent jamais⁹⁶.

De surcroît, ce système, malgré les dosages subtils entre les différents courants de la Chambre, pouvait devenir source d'embarras pour le cabinet, comme l'atteste la motion finale adoptée par la commission sur l'enseignement, qui ne répondait pas aux attentes de Portalis, Martignac et Feutrier. Plus largement, toutefois, il innerva tout le territoire et éveilla pour les statistiques de tous ordres un intérêt cantonné auparavant, semble-t-il, aux seuls grands notables.

V. L'AVENEMENT DE NOUVELLES STRUCTURES POLITIQUES : DES COMITES DIRECTEURS

⁹⁵ Cf. A.-A. Beugnot, *La vie de Becquey*, Paris : Firmin-Didot frères, 1852, p. 223 : « En arrivant aux affaires, le ministère Martignac se flatta d'arracher les esprits aux préoccupations de la politique et de les diriger vers les grands intérêts matériels du pays. Dans ce but, il institua avec éclat des commissions chargées d'examiner les questions qui intéressaient le plus la richesse publique, et dans lesquelles il eut le soin de placer quelques membres éminents de l'opposition. Les enquêtes sur les fers, sur les boissons et sur les sucres sont restées célèbres. »

⁹⁶ Cf. Ch. de Massas, *Méditation de M. de Martignac devant la baleine...*, Paris : Levavasseur, 1829, vers 68-72.

Ces multiples manifestations du regain de la vie politique provinciale traduisaient, de toute évidence, l'avènement de nouvelles structures politiques. Les quelques réunions d'électeurs du début de la Restauration qui tenaient de la sociabilité occasionnelle et qui étaient suscitées par des notables locaux, en relation parfois avec un homme politique d'envergure nationale, comme Goyet avec B. Constant⁹⁷, laissèrent assez fréquemment place à un embryon d'organisation politique. Deux facteurs principaux rendent compte de cette éclosion : l'implantation de relais sur une grande partie du territoire de la société « Aide-toi et le Ciel t'aidera », lors des élections de 1827 et la permanence des listes électorales édictée par la réforme Martignac, en 1828, comme Bonald le faisait avec justesse remarquer⁹⁸. Il était, dès lors, facile à quelques électeurs de mailler leur canton et d'adresser recommandations, grilles d'enquête et pasquinades, voire de fixer des rendez-vous. On assistait réellement à une prise de conscience du « corps » électoral, tant craint par la droite ultra. Les préfets signalent régulièrement à Martignac l'ardeur de ces réseaux, qu'ils appellent « les comités directeurs »⁹⁹. La mansuétude du gouvernement vis-à-vis d'eux éclaire sur l'ouverture espérée par Martignac. Retranscrivons ici la mise au point qu'il adresse aux préfets :

M. le préfet, il s'est formé dans plusieurs départemens des réunions qui, sous les dénominations de Bureaux, de Comités consultatifs électoraux ou autres analogues, annoncent avoir pour objet de faciliter aux ayant-droit leur inscription sur la liste des Electeurs et du Jury, ou de veiller à ce que cette liste ne contienne que les noms de ceux qui doivent y être inscrits. Ces réunions se trouvent en-dehors de notre législation ; aucune disposition expresse de nos lois ne leur est applicable, aucune n'a prohibé leur formation, aucune n'a réglé les condition de leur existence. Tant qu'elles ne troublent

⁹⁷ Cf. M. Agulhon, *op. cit.*, p. 69.

⁹⁸ Cf. L. de Bonald, *De l'esprit de corps et de l'esprit de parti...*, Paris : Le Clère et compagnie, 1828, p. 20-22.

⁹⁹ Par exemple, celui d'Orthez, animé par un certain Marchais, recevait des imprimés de la société « Aide-toi et le Ciel t'aidera », entreprenait d'enquêter sur le personnel des administrations locales et agitait les protestants dans un sens libéral (AN, F⁷ 6771, Basses-Pyrénées : lettre du préfet Dessole à Martignac, Pau, 20 févr. 1829).

pas l'ordre public, soit par des actes illégaux, soit par des écrits susceptibles d'être déférés aux tribunaux, vous n'avez à prendre à leur égard aucune mesure [...]¹⁰⁰

Cette attitude tolérante n'est, du reste, que le pendant logique du « légalisme », dont sont empreintes les circulaires de 1828¹⁰¹. Ces réseaux politiques nouèrent de solides relations avec les député de gauche à l'occasion d'une série de banquets, sur lesquelles nous voudrions porter l'accent.

¹⁰⁰ AD Puy-de-Dôme, 3 M 55 : circulaire n°72, du 21 oct. 1829, émanant du cabinet de Martignac et adressée aux préfets.

¹⁰¹ Citons, entre autres, la circulaire n°66, du 30 août 1828, émanant du ministère de l'Intérieur (direction de l'Administration départementale), réclamant l'application du légalisme le plus strict, conformément à l'ordonnance du 1er juin ; ou la circulaire n°10, du 17 févr. 1828, venue du cabinet de Martignac demandant la libération immédiate des détenus, si leur détention n'est pas suffisamment motivée (AD Vienne, 4 M 40).

VI. LE DEPUTE A LA RENCONTRE DE SON ELECTORAT : LES BANQUETS POLITIQUES

Quelle forme de socialité commune que le banquet, pourrait-on objecter! Leur nombre, leur signification politique et leur retentissement incitent, pourtant, à la réflexion. Entre le 4 janvier 1828 et le 8 août 1829, nous avons pu relever de manière certaine 31 repas à caractère politique, impliquant 43 députés. Quant au chiffre des convives, il avoisine les 1 700 pour les 14 banquets sur lesquels nous possédons ce type d'informations, soit une moyenne d'environ 121 convives, qui, si nous l'appliquons aux 31, donne une estimation de 3 751 convives. En intégrant les quelques banquets qui échappent à cette enquête, soit par imprécision -les banquets offerts à Degouve de Nuncq dans le Pas-de-Calais¹⁰² ou les banquets parisiens¹⁰³-, soit par ignorance, nous sommes raisonnablement en mesure d'avancer le chiffre de 4 500 personnes, ce qui est considérable au regard des quelque 90 000 personnes formant les collèges des élections à la Chambre des députés. Bien évidemment, il faut se garder d'en conclure que ces 4 500 représentent 5% des électeurs censitaires, étant donné que tous ne payaient pas les 300 F. exigés par la Charte. Néanmoins, c'est l'illustration d'une montée en puissance de l'opinion publique. Serait-ce un phénomène politique nouveau? Comment sont organisés ces banquets et comment se déroulent-ils sous Martignac? Revêtent-ils une signification contestataire et quelle est la réaction des représentants de l'administration?

¹⁰² AN, F⁷ 6771, Pas-de-Calais : lettre du préfet Blin de Bourdon, à Martignac, Arras, 20 déc. 1828. « Les banquets électoraux accompagnèrent la promenade dans le département d'une de ses honorables députés, M. Degouve de Nuncq, dont les chansons et les manières furent en général, peu goûtées des hommes raisonnables. »

¹⁰³ J.-C. Caron note un développement des banquets étudiants à partir de janvier 1829 (*Généralités romantiques : les étudiants de Paris...*, Paris : A. Colin, 1991, p. 289). Nous n'avons trouvé qu'une note de police qui prévenait d'un projet de banquet politique, organisé par les étudiants auvergnats (AN, F⁷ 6772, Seine, doss. 3 : note du 14 janv. 1829). Eut-il bien lieu en 1829 ou fut-il repoussé au 9 mai 1830? (BU Poitiers, dépôt d'Argenson, P. 199 : invitation au banquet auvergnat offert à La Fayette, le 9 mai 1830).

A. L'origine des banquets politiques de 1828-1829

En 1828, le banquet politique semble une résurgence du banquet qui apparut dans l'effervescence des années 1780. La Fayette, déjà, effectuait des tournées triomphales en France et contribuait, par là même, à propager l'esprit réformateur partout où il passait¹⁰⁴. On a pu lire un poème satirique ridiculisant les festivités données en son honneur à Langeac, en 1786¹⁰⁵. Le bouillonnement révolutionnaire se jauge aussi, après 1789, à la récurrence des banquets patriotiques, sur lesquels Frénilly a laissé un témoignage partial, mais intéressant¹⁰⁶. Nous ne devons pas nous dissimuler, pourtant, que le nombre et la qualité des participants les rendent difficilement comparables avec les précédents et avec ceux de la Restauration, quoiqu'en disent les préfets¹⁰⁷. Avec la chute de Robespierre et la répression des autorités, particulièrement entre Thermidor et Fructidor, les banquets patriotiques se raréfièrent, puis disparurent tout à fait avec le Consulat et l'Empire. La nécessité pour Napoléon de s'allier avec la gauche fidèle à la Révolution, pendant les Cent-Jours, conduisit à tolérer de nouveau certains banquets populaires¹⁰⁸. Après le temps des cours prévôtales, le retour à la modération qui prévalut dès 1817 permit de voir fêter par des

¹⁰⁴ Pour seul exemple, l'art. commentant son passage à Lyon en juin 1785, dans *Le Journal de Lyon*, 1785, 2e année, p. 218-222 (BMIU Clermont-Ferrand, Fonds Le Blanc, 987, fol. 190-199, copie).

¹⁰⁵ BMIU Clermont-Ferrand, Fonds Le Blanc, 987, fol. 105-124, ms : *La belle journée, poème burlesque en quatre chants ou relation fidèle de la fête donnée à M. le marquis de La Fayette par les habitans de la ville de Langeac, 13 août 1786*.

¹⁰⁶ Cf. Baron de Frénilly, *Souvenirs du baron de Frénilly, pair de France (1768-1828) [...]*, 2e éd., Paris : Plon, 1908, p. 176. Il relate également, p. 154-156, la méprise de la foule et de la municipalité de Clermont-Ferrand, qui attendant impatiemment La Fayette, le 18 oct. 1791, acclamèrent Frénilly bien malgré lui, en le voyant arriver de la route de Paris.

¹⁰⁷ « Ailleurs, on n'a pas connu ce retour aux habitudes d'un tems qu'il faudrait effacer de nos annales. » (AN, F⁷ 6771, Orne : lettre de Séguier, préfet, à Martignac, Alençon, 20 oct. 1828). Il n'est nullement question de traiter ici de la mise en scène et de l'impact politique des banquets révolutionnaires.

¹⁰⁸ Cf. le cas des Faucher de La Réole, développé dans notre thèse d'Ecole des chartes, à partir des Archives du Service historique de l'Armée de terre, des AD de Gironde et des AN.

notables locaux des figures de proue de la gauche, comme Martin de Gray, La Fayette ou Voyer d'Argenson. La polémique qui entourait déjà ces banquets et qui s'étalait dans les journaux des différents camps indique assez la nature éminemment politique de ces réunions. Voyer d'Argenson, ainsi, répondit, dans le *Journal du commerce* 28 juillet 1818, à l'article du maire de Chatellerault paru dans *Le Journal des débats* quelques jours plus tôt, au sujet d'un dîner qui eut lieu dans cette sous-préfecture de la Vienne :

[...] Selon vous, on ne comptait que douze électeurs dans cette réunion. En avançant ce prétendu fait, M. le maire, n'auriez-vous pas, par hasard, oublié qu'il existe une loi qui accorde le titre d'électeur à tout citoyen Français âgé de trente ans et payant 300 F. de contribution? Je crains fort que vous n'ayez trop conservé le souvenir des collèges électoraux de 1815 et que vous vous les représentiez encore accompagnés des adjonctions faites par MM. les préfets, sur la présentation de MM. les maires des grandes villes ; adjonctions que quelques personnes peuvent regretter, mais dont la France n'a pas eu apparemment à se louer beaucoup, puisque le premier soin de la Chambre des députés, qui a voté la loi actuelle, a été d'en proscrire le retour. Si vous étiez tombé dans cette méprise, M. le maire, je n'en serais pas moins persuadé que vous offririez à vos administrés toute espèce de garantie de la scrupuleuse attention qu'ils ont le droit d'exiger de vous lorsque vous rédigez les listes prescrites par la loi ; et je suis également certain qu'alors vous vous prononcerez avec plus de réserve sur les droits politiques, que vous n'avez pu le faire dans cette circonstance à l'égard de citoyens, qui, pour la plupart, ne sont pas vos administrés¹⁰⁹.

Et de terminer ce réquisitoire en protestant contre l'accusation de propos outrageants formulée par le maire.

L'assassinat du duc de Berry, la psychose du complot et le succès inattendu de la campagne d'Espagne assurèrent au gouvernement du roi des moyens policiers et un prestige qui étouffèrent l'opposition et redonnèrent de l'éclat aux cérémonies officielles. Les tracasseries policières et administratives à l'encontre de Koechlin, maire de Mulhouse et de certains électeurs conviés pour un banquet offert le 19 août 1820 à Voyer d'Argenson en est l'illustration patente¹¹⁰. Mulhouse, symptomatiquement, demeura une des seules villes à

¹⁰⁹ BU Poitiers, dépôt d'Argenson, P. 199 : art. de Voyer d'Argenson pour le *Journal du commerce* du 28 juill. 1818, copie.

¹¹⁰ BU Poitiers, dépôt d'Argenson, P. 199 : lettre de Voyer d'Argenson à ses collègues députés, Oberbruck, 14 sept. 1820. Koechlin fut démis de ses fonctions majorales, entraînant dans son sillage les deux tiers du conseil municipal de Mulhouse, irrités par ce désaveu gouvernemental.

troubler par des banquets politiques le répit ministériel qui dura jusqu'en 1827. Cette exception est, vraisemblablement, le fait de la réélection de Koechlin à la députation en 1824, qui conféra à la cité une aura symbolique, au vu du désastre électoral encaissé par la gauche, lors de ce renouvellement de la Chambre des députés¹¹¹. Comme on le constate, les agapes politiques des années 1828 et 1829 avaient partie liée avec des précédents remontant aux prémices de la Révolution française, que les règles du jeu définies par la pratique constitutionnelle de la Restauration remirent au goût du jour. Il n'en reste pas moins que si le phénomène n'est pas nouveau, on est en droit de s'interroger sur son origine.

La réponse à cette interrogation se résuma au XIXe s. à l'établissement de la filiation entre banquet maçonnique et banquet politique. La puissance des francs-maçons dans les milieux réformistes suggéra, à coup sûr, cette corrélation :

Le banquet politique est issu du banquet maçonnique. Quand la maçonnerie eut prêté son mystérieux lieu de fraternité aux discussions et aux complots politiques, le banquet symbolique se transforma naturellement en banquet de conjurés, jusqu'au moment où la lutte des opinions, entrant dans le droit commun et dans la vie publique, le banquet politique afficha ouvertement son caractère et pavosa les tables de ses couleurs¹¹².

Ce rapprochement n'est pas dénué de vérité et la présence maçonne dans tels banquets de 1828-1829 peut parfois faire penser qu'il s'agit d'une cérémonie orchestrée à la gloire d'un illustre frère. Le cas le plus flagrant semble être celui de Brioude, ville des confins de l'Auvergne et patrie de La Fayette¹¹³. La loge S.-Julien de Brioude, fondée en 1744, était la matrice et l'institutrice de toutes les loges d'Auvergne et relevait du Grand Orient, auquel était affilié le général¹¹⁴. Lorsque le 30 juillet 1829, Brioude accueille La Fayette, les dignitaires de la loge organisent la réception¹¹⁵. La coloration libérale que prennent à partir de 1828 les réunions maçonniques accentue la signification politique de

¹¹¹ BU Poitiers, dépôt d'Argenson, P. 199 : pièces sur le banquet donné en l'honneur de Koechlin, le 14 mars 1824, spécialement les couplets écrits par Voyer d'Argenson à cette occasion.

¹¹² E. Duclerc, *Dictionnaire politique*, Paris : Pagnerre, 1868, 7e éd., art. « banquet ». Cité par P. Imps, *Trésor de la langue française*, Paris : CNRS, 16 vol., art. « banquet ».

¹¹³ Il naquit dans le manoir de Chavagnac, tout près de Brioude.

¹¹⁴ Cf. P. Chevallier, La carrière maçonnique de La Fayette, *Almanach de Brioude*, 1985, p. 43-65.

¹¹⁵ BMIU Clermont-Ferrand, Fonds Le Blanc, 1310, doss. sur la R.: L.: S.-Julien de l'O.: de Brioude.

banquets de ce type¹¹⁶. Ceci étant, tous les francs-maçons ne frondent pas le pouvoir et ils ne forment qu'une composante des « comités directeurs » : plutôt que de soupçonner « un complot » des adeptes du « Grand Architecte », le préfet de Haute-Loire indique simplement que l'agitation libérale recrute dans les professions juridiques et commerciales¹¹⁷. Quant à dresser un parallèle entre le caractère de notabilité des participants de ces banquets et l'accès réservé aux initiés des cérémonies maçonniques, ce ne serait qu'une occasion supplémentaire, selon nous, de conclure à l'inégalité d'une société qui distingue une minorité de privilégiés appelée à décider du destin du pays sur les seuls critères de l'argent et de la naissance. Sous la Restauration, comme le souligne l'article de Voyer d'Argenson retranscrit plus haut, seuls comptent les électeurs. Aussi convient-il d'en réunir le plus grand nombre possible, afin de manifester publiquement le poids d'un mouvement politique. En 1828 et jusqu'en février 1829, qui plus est, les électeurs censitaires crurent à de très prochaines élections locales, qui devaient suivre les lois départementale et communale. D'où le souci des préfets de dénombrer les électeurs présents : Séguier, préfet de l'Orne, indique que sur les 98 convives fêtant à Domfront les députés Lemerrier, Mercier et Camille Perier, la moitié étaient des électeurs¹¹⁸ ; dans l'Allier, Leroy de Chavigny, avance une répartition identique pour les 120 à 130 participant au banquet donné aux députés Tracy et Schonen¹¹⁹ ; au repas de Vesoul, enfin, auquel étaient invités les députés Grammont et Marmier, 60 souscripteurs sur 150, soit un gros tiers, appartenaient à cette catégorie¹²⁰. Le coût du déplacement et le prix des souscriptions éloignaient, en outre, de ces manifestations des petits notables ou des jeunes gens

¹¹⁶ La loge de Brioude doit, par exemple, à cette nouvelle intrusion de la politique en 1828, sa renaissance. Cf. P. Chevallier, *La loge maçonnique de S.-Julien de Brioude de 1817 à 1831*, *Almanach de Brioude*, 1984, p. 13-64.

¹¹⁷ AN, F⁷ 6770, Haute-Loire : lettre du préfet, Waters, à Martignac, Le Puy, 6 mai 1829.

¹¹⁸ AN, F⁷ 6771, Orne : lettre du préfet, Séguier de S.-Brisson, à Martignac, Alençon, 20 oct. 1828. Le banquet se tint début sept.

¹¹⁹ AN, F⁷ 6767, Allier : lettre du préfet, Leroy de Chavigny, à Martignac, Moulins, 14 nov. 1828.

¹²⁰ AN, F⁷ 6771, Haute-Saône : lettre du préfet, Woldemar de Brancas, à Martignac, Vesoul, 30 sept. et 31 oct. 1828.

impécunieux, pourtant avides d'y assister. Devant l'insuccès des inscriptions au banquet prévu pour le 27 septembre 1828 à Meaux en l'honneur de La Fayette, les organisateurs durent, ainsi, se résoudre à baisser le montant de la quote-part de 20 F. à 10 F., afin d'attirer les jeunes gens de la ville. Cet expédient, à en croire le préfet, réussit¹²¹.

Un autre modèle inspire, selon nous, le banquet politique : celui du voyage officiel d'une personne de la famille royale ou d'un haut fonctionnaire. On sait que Martignac, alors procureur général de Limoges, bénéficia d'une de ces réceptions réservées aux hôtes de marque, quand il vint à Brive, berceau de sa famille : cavalcade, banquet, couplets ponctuèrent une visite qui visait également à promouvoir sa candidature à la députation. La parenté entre ces deux manifestations appert lorsqu'on procède à des comparaisons. De même que le roi ou le préfet, lorsqu'il arrive dans une ville, se voit accueillir par les autorités administratives, judiciaires et militaires, de même les initiateurs des banquets politiques lancent des invitations aux représentants de l'Etat. La démarche effectuée auprès du préfet du Calvados par les commissaires du banquet offert au député La Pommeraye est significative :

MM. les souscripteurs m'ont envoyé une députation composée de trois membres, pour m'engager à ce banquet. J'ai répondu à ces messieurs qu'en leur offrant mes remerciements du soin qu'ils prenaient de venir me trouver, je ne pouvais accepter l'honneur de leur invitation et je les ai priés de transmettre cette réponse officielle à la société dont ils étaient les organes [...] La même députation s'est présentée chez M. le premier président qui ne l'a pas reçue, mais qui a fait connaître son refus¹²².

Pour un banquet donné en l'honneur du député Moyne, on pressent aussi le préfet de Saône-et-Loire¹²³ ; même requête dans la Meuse soumise au préfet et au président de la cour d'assises de S.-Mihiel, à l'occasion d'un repas fêtant le puissant Etienne, le 28 octobre 1828¹²⁴, ainsi qu'en Charente-Inférieure, où le sous-préfet, les juges, le maire et ses adjoints

¹²¹ AN, F⁷ 6772, Seine-et-Marne : lettre du préfet, Goyon, à Martignac, Melun, 8 oct. 1828. Les souscriptions n'avaient atteint que le chiffre de 60 à 70. Malheureusement n'est pas indiqué le nombre des convives au final.

¹²² AN, F⁷ 6768, Calvados : lettre du préfet, Montlivault, à Martignac, Caen, 2 janv. 1829.

¹²³ AN, F⁷ 6771, Saône-et-Loire : lettre du préfet Puymaigre, à Martignac, Mâcon, 13 janv. 1829.

¹²⁴ AN, F⁷ 6770, Meuse : lettre du préfet, d'Arros, à Martignac, Bar-le-Duc, 19 nov. 1828.

de S.-Jean-d'Angély furent sollicités pour prendre part au banquet offert aux députés Audry et Eschassériaux, le 4 décembre 1828¹²⁵.

Les instigateurs de ces banquets politiques espéraient obtenir des maires, ne l'omettons pas, la plus belle salle de la ville, réservée aux pompes officielles. Lorsqu'ils arrivent à leurs fins, leurs adversaires politiques s'en offusquent :

Demain lundi, les électeurs libéraux donneront un grand repas à MM. Casimir Perier, Pavé de Vandœuvre, députés de l'Aube ; les personnes opposées à l'élection de ces messieurs trouvent extraordinaire que les autorités assistent à ce repas et que M. Gaudinot Gérard, maire de cette ville ait accordé, pour donner ce repas, la salle de l'hôtel de ville, qui a servi pour le bal destiné à S. M.¹²⁶

A défaut d'une salle de ce type, on retient le meilleur cadre et la meilleure table de la région : on mange par exemple à Clermont-Ferrand chez Jay, seul traiteur qu'on considère digne de restaurer La Fayette¹²⁷.

La prétention d'égaliser les fastes princiers se retrouve dans les entrées des députés de réputation nationale et les bals¹²⁸. Ainsi, à l'image du traitement réservé protocolairement à la famille royale, fut formulée quelques fois une demande d'autorisation d'élever un arc-de-triomphe factice, auquel l'administration semble s'être toujours vigoureusement opposée¹²⁹. Par contre, d'aucuns purent voir arriver au-devant d'eux une cavalcade. C'est systématiquement le cas, sous Martignac, pour La Fayette. Pour illustration, une troupe à cheval de 16 jeunes gens, clerks de notaire ou avoués, quittèrent Meaux, rejoignirent la voiture du vieux général et l'escortèrent jusqu'à la demeure de Charles Petit, où La Fayette

¹²⁵ AN, F⁷ 6768, Charente-Inf. : lettre de Dalon, préfet, à Martignac, La Rochelle, 18 déc. 1828.

¹²⁶ AN, F⁷ 6772, Seine, doss. 3 : note de police, en date du 21 sept. 1828, de Troyes, à l'attention de Debelleye. Charles X venait, en effet, d'effectuer un voyage dans l'Est, accompagné de Martignac.

¹²⁷ Cf. BMIU Clermont-Ferrand, Fonds Le Blanc, 987, fol. 93 : carton d'invitation de la maison Jay.

¹²⁸ Le règlement du 24 messidor an XII/13 juill. 1804 sur les déplacements de la famille régnante était encore en vigueur sous la Restauration.

¹²⁹ Reportons-nous encore une fois à l'exemple de Brioude, où l'idée germa d'en élever un : le préfet écrivit à son subordonné de Brioude que « le maire a le droit d'empêcher qu'on élève à l'entrée de la ville, dans les rues et sur les places, un arc-de-triomphe ou quelque chose de pareil » (AN, F⁷ 6720, doss. 12, pièce 123, lettre du 17 juill. 1829, du Puy).

descendit¹³⁰. Charles Dupin fut gratifié du même traitement de faveur à Albi et à Vabre¹³¹. En outre, le franchissement des frontières communales par le député pouvait être mis en scène par les hôtes. Brioude, de la sorte, pour l'inévitable La Fayette, vit grand :

Des branches d'arbre et des feuillages disposés vers la grille du jardin [de la maison de campagne de Talairat] qui donne sur la route, une inscription sur laquelle on lisait « Vive le général La Fayette » et un ballon qui n'a pas réussi, tels étaient les premiers préparatifs pour marquer l'entrée du territoire de la commune de Brioude. Le premier poste d'honneur devait se replier à Brioude après avoir fait partir le ballon et se mêler à la cavalcade pour donner le branle aux acclamations

[...] A quelques distances de la ville et en-dehors de l'enceinte des maisons, les souscripteurs du banquet et vingt musiciens attendaient depuis trois heures de l'après-midi¹³².

Quand arriva l'ancien ordonnateur de la fête de la Fédération, il fut harangué par Grenier, un ancien constituant, comme s'il se fut agi d'un haut dignitaire de l'Etat ou d'un fils de France. Le sous-préfet de la ville ne s'y trompa pas :

Tout le monde a compris qu'en réunissant sur les limites du département une cavalcade de trente à trente-cinq jeunes gens, même en habit bourgeois et sans armes, et qu'en se portant aux limites du territoire de la commune pour complimenter M. de La Fayette, ses amis avaient la prétention de parodier les honneurs décernés par la loi aux Princes et aux premiers fonctionnaires de l'Etat¹³³.

Il est remarquable de souligner que ces entrées sont exemptes de tout symbole fort politiquement. De fait, les libéraux se gardèrent bien de prêter le flanc aux attaques de leurs adversaires, en arborant des cocardes tricolores ou en plantant un arbre de la liberté à un quelconque moment de ces démonstrations. Ils auraient été, du reste, passibles de poursuites. Ce fut différent là où le préfet décidait de reprendre le banquet à son compte, pour se poser en rassembleur : la salle était pavoisée de blanc, ni plus ni moins que si le duc d'Angoulême devait passer. Tel fut le banquet d'Epinal¹³⁴. La réunion politique, enfin, prenait un lustre particulier, lorsque la soirée s'achevait par un bal : les toilettes des femmes et la musique transformaient en événement mondain ce qui n'avait été qu'une

¹³⁰ AN, F⁷ 6772, Seine-et-Marne : lettre du préfet, Goyon, à Martignac, Melun, le 8 oct. 1828.

¹³¹ AN, F⁷ 6772, Tarn : lettre du préfet, Decazes, à Martignac, Albi, le 17 nov. 1828.

¹³² AN, F⁷ 6720, doss. 12, pièce 122 : lettre du sous-préfet, Borne, au préfet, Waters, Brioude, 1er août 1829.

¹³³ *Eod. loco*.

¹³⁴ AN, F⁷ 6772, Vosges : lettre du préfet, Nau de Champlouis, à Martignac, Epinal, 11 nov. 1828.

« conférence » entre hommes. A l'instar de soirées données pour la duchesse de Berry, des bals furent ouverts après des banquets auquel assistait le préfet ou un magistrat, comme à Montauban¹³⁵ ou Epinal¹³⁶, ou Pontoise¹³⁷. Pourquoi ne rencontrons-nous pas plus souvent ce cas de figure? Nous supposons que la couleur trop libérale de certaines réceptions motiva les refus catégoriques de la part des autorités locales de prêter la seule salle de bal de la ville ; il était de bon ton, en outre, de laisser là les querelles politiques, quand les femmes ralliaient la compagnie masculine et les banquets « partisans » ne devaient pas inciter à abandonner aussi facilement les propos sur le gouvernement et l'état des affaires. A Brioude, le problème ne se posa pas, puisque l'assemblée était unanimement libérale : tandis que le banquet politique battait son plein, une société de trente femmes dîna à part, avant de se rendre chez un particulier, le constituant Grenier, à onze heures. Une demi-heure plus tard, La Fayette et la centaine de ses commensaux les rejoignirent et bal se tint¹³⁸.

Ce n'est pas le fait du hasard si, dans les précédentes lignes, réapparaît avec insistance le nom de La Fayette : les libéraux fêtèrent en lui -veuillez nous passer l'oxymore- le « monarque républicain » qu'ils désiraient voir régner en France. Les discours suscités par les voyages royaux et ceux écrits à l'occasion des tournées de La Fayette tracent le même portrait du « père », dont la présence physique provoque l'émotion. S. Spoerlin s'exprime ainsi le 17 septembre 1828, devant le conseil municipal de Mulhouse, après le passage de Charles X dans cette ville :

S. M. était avec les Mulhousiens comme un *bon père*, au milieu de ses *enfants*. Le *bonheur* qui éclatait sur la physionomie de tous, les *cris d'allégresse* qui parvenaient du *coeur* ont touché le coeur du Roi. Il a serré la main de M. Blanchard, avec une *bonté toute paternelle* et lui a dit au moment du

¹³⁵ AN, F⁷ 6772, Tarn-et-Garonne : lettre du préfet, Beaumont, à Martignac, Montauban, 21 oct. 1828.

¹³⁶ AN, F⁷ 6772, Vosges : lettre d'un officier de la 22^e légion de gendarmerie, Epinal, 11 nov. 1828.

¹³⁷ Cf. *Le Moniteur universel*, en date du 13 nov. 1828.

¹³⁸ AN, F⁷ 6720, doss. 12, pièce 122 : lettre du sous-préfet, Borne, au préfet, Waters, Brioude, 1^{er} août 1829.

départ : « -M. Blanchard, dites à vos administrés combien je suis satisfait. Le 11 septembre est un beau jour, je ne l'oublierai jamais »¹³⁹.

La Fayette, pour sa part, est surnommé le « Patriarche de la Liberté » par Boirot, le président du banquet de Clermont-Ferrand¹⁴⁰. Et l'avocat imprimeur Vaissière d'entonner :

Que le Dieu juste et bon prolonge sa vieillesse!

Que long-temps, bien long-temps encor,

Entouré de *respect, d'amour et d'allégresse,*

De son siècle il soit le *Nestor!*

Ceignons son front *patriarchal*

Du laurier qui croît sur la tombe

De DESAIX et de L'HOPITAL!

« Délicatesse », « déférence », « respect », « spectacle imposant et vivement senti » sont les expressions qu'emploie pour décrire ce banquet *L'Ami de la Charte*, dans son édition du 29 juillet 1829. On peut légitimement signaler l'aspect stéréotypé de ces exercices de style convenus. Le *topos* mythologique qui consista à comparer La Fayette à Nestor ne datait pas d'hier! Un poème de 1787 signé de Marmontel clamait déjà que le héros de l'indépendance américaine unissait la vaillance d'Achille à la sagesse du vieux Nestor¹⁴¹. Pourtant, lorsque c'est Stendhal, cet orfèvre de la langue, qui reprend l'image, en écrivant que « le vénérable général La Fayette [...] assistait au concert et fut reçu comme un père au milieu de ses enfants », il leste cette comparaison éculée d'une signification politique : le Brivadois trône, en quelque sorte, au milieu d'une assemblée gagnée aux idées libérales¹⁴². Dans l'article, le parallèle entre La Fayette et Charles X ressort de façon d'autant plus nette qu'il juxtapose le concert donné au Vauxhall pour les Grecs, auquel assistait le général et la procession expiatoire commémorant la mort de Louis XVI, que

¹³⁹ Cité dans M.-C. Vitoux, Une entrée royale au XIXe s. : Charles X à Mulhouse en 1828 », *Histoire, Economie, Société*, II-1998, p. 287-298. Les mots mis en italiques le sont par nous.

¹⁴⁰ Cf. *L'Ami de la Charte, journal du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et du Cantal*, en date du 29 juill. 1829. Les mots mis en italique le sont par nous.

¹⁴¹ BMIU Clermont-Ferrand, Fonds Le Blanc, 987, fol. 142 : poème inspiré par un buste de La Fayette.

¹⁴² Cf. Stendhal, Esquisses de la société parisienne, de la politique et de la littérature, VI, *New Monthly Magazine*, juin 1826. Cité dans Stendhal, *Paris-Londres, chroniques*, Paris : Stock, 1997, p. 695-707.

suivit Charles X, le chef nu. L'ironie stendhalienne montre une fois de plus son pouvoir corrosif dans cette réflexion que lui inspire la piété du Bourbon : « rien ne peut mettre plus étroitement en contact un souverain avec ses sujets que de suivre une procession ». La présence rivale des bustes et des portraits, qui plus est, nous semble corroborer ce duel à distance. Quand un préfet préside un banquet sous Martignac, comme Nau de Champlouis à Epinal, il prend soin de placer en évidence le buste du roi¹⁴³. Nous observons que le même hommage est rendu à La Fayette, lors de banquets libéraux. A Clermont-Ferrand, par exemple, un buste du général, sculpté à son retour d'Amérique et un portrait en pied d'après Scheffer constituent le décor de la salle du restaurateur Jay¹⁴⁴. Et que penser du banquet des étudiants bretons, qui se déroula sous Polignac, en avril 1830, et pendant lequel le comte Jaubert se planta devant les deux bustes de La Fayette et de Charles X, puis prit l'effigie de ce dernier et la lança par la fenêtre¹⁴⁵? Cet acte symbolique préfigurait la lutte des Trois Glorieuses... Il n'en demeure pas moins que les caractéristiques communes entre voyage officiel et banquet politique que nous avons dégagées, relèvent de l'écart par rapport à la « norme ». Mais dans quelle mesure peut-on parler de schéma général pour ces réceptions? Quels étaient les préparatifs ordinaires de ces réceptions politiques? Quand et dans quelles localités se développent-elles?

B. Calendrier, organisation et déroulement des banquets sous Martignac

Les banquets politiques semblent suivre un cycle saisonnier, qu'une enquête étendue à toutes les années de la Restauration rendrait sûrement plus évident. De fait, le graphique que nous avons établi nous permet d'affirmer que se vérifie encore une fois la nette coupure qui existait dans la vie des grands notables, entre les cinq à six mois passés à Paris -de janvier/février au début de juillet- et l'autre moitié de l'année qui voit le retour en province. Et, pour ces grands notables impliqués dans les débats politiques nationaux que sont les

¹⁴³ AN, F⁷ 6772, doss. Vosges : Compte rendu du banquet dû à un officier de la 22^e légion de gendarmerie, Epinal, 11 nov. 1828

¹⁴⁴ Cf. *L'Ami de la Charte*, édition du 29 juill. 1829.

¹⁴⁵ Cf. J.-C. Caron, *op. cit.*, p. 289.

députés, l'ouverture de la session parlementaire et la fin de la discussion de la loi de finance encadrent leur séjour dans la capitale. Sciemment, nous ne retenons pas comme la clôture de la session comme *terminus ad quem*, puisque seuls les pairs continuaient à siéger, les dernières semaines, afin d'entériner au plus vite la loi de finance, sans véritablement la discuter.

D'après la courbe que décrit le graphique, les mois d'hiver paraissent les plus propices pour programmer ces réunions politiques. Nous avancerons une tentative d'explication simple : dans une France essentiellement rurale et régentée par des grands propriétaires soucieux de tirer profit de leurs terres, il était certainement préférable d'attendre l'achèvement de la moisson et des vendanges pour s'occuper davantage de politique. A plusieurs reprises, en outre, les initiateurs des banquets voulurent associer les pairs aux députés, ce qui nuance la remarque du paragraphe précédent : car, si la Chambre des députés concentrait, pendant l'expérience Martignac, l'attention du pays, certains pairs dominaient de leur stature un ou plusieurs départements. Or, la session de 1828 se termina tardivement, le 17 août¹⁴⁶. Aussi les pairs ne partirent-ils souvent qu'à la fin de ce mois, voire au début de septembre pour la province. Pour unique illustration, le duc de Choiseul, pair de France, possédait une puissante influence dans les départements voisins de la Haute-Saône et des Vosges et était solidement épaulé par son gendre, le député du centre gauche Marmier, élu par le collège unique des Vosges¹⁴⁷. Le banquet qui se tint dans la Haute-Saône, le 23 octobre 1828 et celui d'Epinal (10 novembre 1828) furent, en conséquence, programmés en octobre et novembre, afin que le duc de Choiseul y participât. Il devait se contenter de se faire représenter par Marmier¹⁴⁸. L'organisation de ces banquets politiques, comme on peut le constater, n'était pas aisée.

Elle se décomposait, sous la Restauration, en un certain nombre d'étapes incontournables. Une fois l'idée émise, des bulletins de souscription en nombre limité,

¹⁴⁶ AN, C 741, pièce 48 : acte de Charles X, contresigné par Martignac, en date du 28 août 1828, de S.-Cloud.

¹⁴⁷ AN, F⁷ 6771, doss. Haute-Saône : lettre du préfet Lebrun de Charmettes à Montbel, Vesoul, 9 janv. 1830.

¹⁴⁸ *Le Moniteur*, en date du 10 nov. 1818, prit soin de dire que le duc de Choiseul avait été invité à présider le banquet d'Epinal auquel assista le préfet.

souvent imprimés, circulaient, informant les notables d'un arrondissement ou d'un département qu'ils pouvaient déposer chez l'un d'entre eux la somme demandée. Toute personne qui satisfaisait à cette exigence recevait un numéro d'ordre. Muni de ce justificatif, elle se rendait à la réunion de nomination des commissaires responsables du banquet¹⁴⁹. Ces derniers, sitôt élus, rédigeaient une invitation en bonne et due forme au(x) député(s) qu'ils désiraient voir venir dans leur ville. Inutile de dire qu'ils caressaient généralement l'espoir d'avoir à leur table tous les députés de la région qui partageaient leurs opinions politiques. Pour être antérieure à 1828, la lettre d'invitation que nous rapportons ci-après suit le canevas qui a cours au moins jusqu'en 1830 :

Monsieur,

Vous avez concouru avec Messieurs Martin et de Grammont nos députés à cette noble deffense dont la constance et l'énergie commandent la reconnoissance publique ; vous estes aussi notre député puisque vous avez soutenu les droits de la Nation : d'ailleurs, notre département ne peut vous être étranger ; vous y possédez des biens. Veuillez en conséquence nous permettre de vous prier d'honorer de votre présence une fête que vous embellirez en partageant avec vos dignes collègues le témoignage le plus franc des sentimens dont nous sommes pénétrés. Nous espérons, Monsieur, que vous aurez la bonté de vous entendre avec Monsieur Martin qui est présentement à Plombières sur les moyens qui doivent assurer l'accomplissement d'un voeu cher à tous les habitans de la Haute-Saône, en nous procurant le bonheur de vous posséder quelques instans parmi nous [...]¹⁵⁰

Dès que les commettants avaient obtenu une réponse favorable de la part du ou des parlementaire(s), d'autres invitations étaient formulées à quelques notables, que le passé politique et/ou l'efficace patronage recommandaient à l'attention nationale. A Clermont-Ferrand, par exemple, fut intronisé président du banquet un vieux routier de la politique, A. Boirot¹⁵¹. Toutefois, ainsi que nous l'avons observé plus haut, l'originalité de la période

¹⁴⁹ Un exemple de cette procédure nous est donné par la lettre à Martignac du préfet des Ardennes, Herman, qui y joignit le bulletin de souscription pour le banquet donné en l'honneur de Cunin-Gridaine (AN, F⁷ 6767, Ardennes, Mézières, 31 juill. 1828).

¹⁵⁰ BU Poitiers, dépôt d'Argenson, P. 199 : lettre des commissaires chargés de l'organisation d'un banquet politique adressée à Voyer d'Argenson, Vesoul, 5 août 1820. L'orthographe originelle est respectée.

¹⁵¹ Boirot (Antoine) [Vicq (Allier) 30 août 1744 - Clermont-Ferrand, 18 févr. 1831] : il se fit un nom comme avocat au parlement de Paris, sous l'Ancien Régime. Incarcéré en 1793, ce royaliste élu au Conseil des Anciens, exerça une réaction thermidorienne sévère à Clermont-Ferrand, marquée par le massacre du bois de

Martignac résida dans le fait de chercher à obtenir des représentants de l'administration qu'ils assistassent au banquet, au nom de la réconciliation prônée par le gouvernement. C'était également le moyen de s'assurer diverses autorisations, comme celle d'occuper une salle publique. Une des tâches les plus délicates qui incombait ensuite aux commissaires était la distribution des rôles : il fallait répartir toasts, couplets, discours, de façon à ce que tous les groupes d'intérêt fussent représentés par un porte-parole. Lorsqu'un député arrivait inopinément, il était toujours loisible aux notables d'improviser une sérénade en guise d'hommage, dont la conclusion pouvait être un repas politique en petit comité¹⁵².

Quand le député attendu de longue date s'annonçait et qu'il ne possédait pas de résidence à proximité, il escomptait séjourner chez un ami politique, à défaut d'un parent. La Fayette, de la sorte, logea à Brioude chez A. Bonne, sous-préfet de fait de la ville pendant les Cent-Jours¹⁵³. A l'heure du banquet, le député se rendait au lieu du rendez-vous. Là, on lui assignait une place bien en vue et il se voyait entourer des autres invités et des principaux notables : l'importance locale des invités se mesurait à leur éloignement plus ou moins grand de cette zone centrale. Nous en voulons pour preuve la relation du banquet de Clermont-Ferrand faite par *Le Journal du Puy-de-Dôme*, organe ultra, qui a beau jeu de noter que l'égalité n'est que relative entre les convives : d'un côté, une longue table en demi-lune, à laquelle s'assirent d'abord La Fayette et les neuf autres grands notables ; puis, vint le tour d'environ quatre-vingts personnes; plus loin, trente commensaux se contentèrent d'occuper une autre table, carrée celle-ci¹⁵⁴. A l'exception d'un seul cas

Cros, en 1797. La même année, il fut fructidorisé. L'Empire le nomma conseiller général du Puy-de-Dôme et membre du Corps législatif. Il acquit une réputation de libéral pour avoir siégé à la Chambre des Cent-Jours et pour avoir pour parent un député de gauche, Etienne Boirot, élu en 1824 par l'Allier (cf. *Le Puy-de-Dôme sous le Directoire*, catalogue d'exposition de la BMIU de Clermont-Ferrand, 1997, p. 25-28 et *Dictionnaire de biographie française*).

¹⁵² B. Constant, ainsi, fut fêté à S.-Dié, le 12 déc. 1828 (AN, F⁷ 6772, Vosges : lettre du préfet, Nau de Champlouis, à Martignac, Epinal, 3 janv. 1829).

¹⁵³ AN, F⁷ 6720, doss. 12, pièce 122 : lettre du sous-préfet de Brioude L. Borne au préfet de Haute-Loire, Waters, 1er août 1829.

¹⁵⁴ Cf. *Le Journal du Puy-de-Dôme*, en date du 30 juill. 1829.

identifié¹⁵⁵, ce n'est qu'à la fin du repas que le président de la cérémonie prononce l'éloge de l'invité et que celui-ci y répond. Les toasts sont alors portés et les couplets repris. Le banquet s'achève tantôt sur cette note lyrique, tantôt sur une collecte pour les pauvres, à moins qu'un bal ne le prolonge. La société masculine, parfois, continue la soirée, en buvant des rafraîchissements, espèce de succédané au bal. A Sedan, le banquet offert à Cunin-Gridaine tourna au fait divers :

Vers dix heures et demie, M. Cunin-Gridaine et les principaux convives se retirèrent. Le reste de la société se divisa alors en plusieurs groupes ; enfin, on fit apporter des liqueurs et du punch ; on resta jusqu'à deux heures du matin et quelques personnes burent outre mesure ; des propos tout à fait inconvenans furent tenus, et le lendemain, un duel devait avoir lieu, mais les commissaires qui sentirent tout le scandale qui s'en serait résulté, intervinrent et parvinrent à rapprocher les deux adversaires¹⁵⁶.

Cette issue est, néanmoins, tout à fait exceptionnelle. Tient-elle au fait que de telles réceptions, dans des villes de petite et moyenne importance, étaient rares?

Il est intéressant d'isoler les préfectures parmi les villes qui connurent des banquets sous Martignac, pour percevoir jusqu'où pénètre l'agitation politique : sur les 31 banquets, nous connaissons de manière certaine la localité dans 28 cas ; sur ces 28 cas, nous relevons 10 préfectures seulement (Troyes, Montauban, Lyon, Vesoul, Albi, Epinal, Moulins, Blois, Rouen, Clermont-Ferrand). Dans les 14 autres occurrences, nous avons affaire à des villes de taille médiocre, hormis S.-Etienne et Valenciennes, qui ne sont même pas toutes des sous-préfectures. Il est instructif, de plus, de remarquer que le Nord et l'Est, contrées concernées par des récentes tournées royales, furent le théâtre de nombreux banquets politiques. L'attitude des préfets Arros, dans la Meuse, et de Nau de Champlouis, dans les Vosges, qui accompagnèrent le mouvement, ne doit pas masquer le caractère centre gauche de toutes ces réunions. De même, l'opulente Normandie est touchée, mais le rôle d'entraînement de la Seine-Inférieure et de l'Eure l'expliquent sans doute. Un fort anticléricalisme et l'origine brivadoise de La Fayette rendent compte des banquets

¹⁵⁵ Celui du banquet offert à Cunin-Gridaine par des notables de Sedan (AN, F⁷ 6767, Ardennes : lettre du préfet, Herman, à Martignac, Mézières, 24 août 1828).

¹⁵⁶ AN, F⁷ 6767, Ardennes : lettre du préfet, Herman, à Martignac, Mézières, 24 août 1828.

auvergnats. Sont épargnés par cette vague, le bassin méditerranéen, les Alpes et le Jura, la Bretagne, des départements du centre comme le Cher, l'Indre, le Loiret. Le Sud-Ouest, pour sa part, n'était le périple semi-officiel de Charles Dupin, conserve sa tranquillité. Au total, le phénomène a pris sur 27 départements, soit autant qu'en 1847 (28 départements), mais de façon plus dispersée¹⁵⁷. Si nous cartographions cette suite de banquets, nous nous apercevons que les localités se trouvent sur les principaux axes routiers de l'époque qui partent de Paris pour irriguer la province. Ne s'agit-il que d'une coïncidence fortuite? En tout état de cause, cette onde partie de Paris et qui atteignit le pays constitua l'arrière-plan des débats animés que provoqua le projet des lois communales et départementales de Martignac.

C. Le retentissement politique des banquets

Nous avons eu l'occasion de dire qu'entre le 4 janvier 1828 et le 8 août 1829, aux alentours de 4 500 personnes honorèrent 43 députés et que, rapporté aux 90 000 personnes formant les collèges des élections à la Chambre des députés, ce chiffre était d'un poids certain, même s'il est moins important que celui que la campagne des banquets réformistes (22 000 participants et 52 banquets, avec un électoral censitaire qui se montait à 250 000 électeurs¹⁵⁸). A tenter de discerner la tendance politique de ces banquets de l'ère Martignac, nous ne pouvons que leur reconnaître une teinte centre gauche/gauche et, partant, dans l'ensemble, revendicatrice. Premier élément qui nous l'indique : les opinions des députés et des pairs fêtés. Les La Fayette, Etienne, Demarçay, B. Constant, Audry siègent à la gauche du président de la Chambre des députés ; Pelet de la Lozère, Ch. Dupin, Hély d'Oissel,

¹⁵⁷ Cf. A.-J. Tudesq, *Les grands notables en France (1840-1840) : essai d'une psychologie sociale*, Paris : Publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris et PUF, 1964, Recherches, 21, t. 2, p. 967 : en 1847, étaient touchés Paris et sa couronne, le Nord, les pays de la Saône et du Rhône.

¹⁵⁸ Il faut, encore une fois, réitérer la réserve apportée plus haut : les 22 000 participants de 1847 ne faisaient pas toute partie du corps électoral, mais comparativement, il pesait autant que 8, 8% de la masse totale de ces électeurs.

Duvergier de Hauranne professent des idées centre gauche. Pourquoi n'y a-t-il aucun député de droite? L'attitude du baron Orceau de Fontette, élu « vers la droite » selon la typologie de Braun, nous fournit la réponse :

M. de Fontette, à qui [le banquet] était également offert a refusé, se fondant sur ce qu'un député n'avait de caractère public qu'à la Chambre et que, simple particulier hors de là, il se regardait comme sans droit d'accepter une espèce d'ovation publique¹⁵⁹.

Cette réserve, conservatrice, correspond parfaitement à l'esprit conservateur du régime, qui fait du député non un représentant de la Nation, mais une sorte de délégué, de syndic d'un département, chargé de conseiller le roi en toute indépendance et sans se conformer au vote d'un parti. C'est la vision de Martignac, qu'il tenta de populariser en demandant à son ami Laville de Mirmont d'écrire pour le Théâtre-Français *Une Journée d'élection*¹⁶⁰. Autant dire que cette conception très soucieuse de la prérogative royale était de jour en jour davantage en décalage avec l'opinion publique. Ce n'est pas hasard si le centre droit comptait une forte proportion de membres élus par les grands collèges, tandis que, des 43 députés fêtés sous Martignac, 4 seulement avaient élu par le « système du double vote »¹⁶¹.

On ne sera pas étonné, en conséquence, que l'analyse sociologique des souscripteurs explique pour partie notre déduction sur la couleur politique des banquets. Généralement, en effet, les professions juridiques indépendantes (avocats, huissiers, avoués) y côtoient des négociants, des commerçants, d'anciens officiers et « des jeunes gens », selon l'expression consacrée. Précisons que la noblesse dans sa quasi-totalité et la bourgeoisie royaliste boudèrent cette compagnie de « condition assez inférieure », souvent (A. de Villeneuve-

¹⁵⁹ AN, F⁷ 6768, Calvados : lettre du préfet, Montlivault, à Martignac, Caen, 2 janv. 1829.

¹⁶⁰ Cf. le compte rendu dans C.-L. Lesur, *Annuaire historique universel pour 1829*, Paris : A. Pillot, 1830, p. 203 : la pièce, de trois actes, fut représentée le 4 mai 1829. Rappelons que Martignac et Laville de Mirmont écrivirent un vaudeville politique pour saluer le retour des Bourbons, en 1824, *La S.-Georges, ou l'intérieur d'une famille bordelaise*, Bordeaux : Lawalle jeune, 1814, oeuvre qui demeure introuvable.

¹⁶¹ Il s'agit d'Eschassériaux, Thil, Cabanon et Maille, soit trois députés de Seine-Inf. et un de Charente-Inf. On ne peut considérer que Champy, Marmier, Vaultot et Jacqueminot soient élus par un grand collège, puisque le département des Vosges n'avait qu'un collège unique.

Bargemont)¹⁶². D'après ce qui ressort des rapports préfectoraux ou des articles de presse, les grands notables réussissent à conserver la maîtrise de ces manifestations et à tenir en lisière la jeunesse. Cette dernière accepte encore la bride, car elle sent le besoin d'une légitimation par les « patriarches », qui furent les acteurs de la Révolution. Reprenant la thèse de P. Nora, nous voyons là la raison majeure de l'extraordinaire popularité de La Fayette au sein de la génération romantique, qui prend conscience qu'elle est « la génération révolutionnaire différée »¹⁶³. Un autre clivage, cependant, se fait jour, qui n'est pas sans inquiéter l'oligarchie censitaire : la contestation de la suprématie de quelques-uns par la petite et moyenne bourgeoisie. Qu'on lise ces lignes dues au préfet de Seine-Inférieure, et l'on sera convaincu de « ce combat pour la bourgeoisie » (J.-P. Chaline) :

[L'élection de Martin] fut l'occasion d'une scission qui se renouvelle aujourd'hui au sujet du banquet offert aux députés le 3 de ce mois, puisque ce banquet ne réunira probablement pas 200 convives. Elle n'aurait peut-être pas aussi fortement éclaté si le projet de réunion eût été concerté avec plusieurs notabilités électorales ; mais il n'en a point été ainsi et les électeurs de l'ordre inférieur ont manifesté, par l'organe des commissaires, les dispositions où ils sont de se soustraire à la domination des électeurs des première classes. Il est facile dès lors de concevoir le mécontentement de ceux qui, blessés à la fois dans leurs intérêts et dans leurs amour-propres, sont menacés de perdre leur patronage et leur suprématie¹⁶⁴.

Le différent fut finalement aplani, après le retrait de plusieurs commissaires et le manufacturier Legrand reçut le 4 novembre dans ses appartements 200 convives¹⁶⁵.

La tonalité des discours, qui plus est, nous fait classer les banquets à la gauche de l'échiquier politique. Certes, dans toutes ces réunions politiques, le premier des toasts porté l'est à la santé du roi, à la différence de 1847, où ce ne sera le cas que dans une dizaine de banquets¹⁶⁶. Mais c'est pour mieux s'exonérer de l'accusation d'agitation politique. Le

¹⁶² Pour illustration, l'ostentible dédain affecté par la noblesse et la bourgeoisie royaliste de Vendôme et de Blois, pour le banquet offert à Crignon-Bonvallet et Pelet de la Lozère (AN, F⁷ 6769, Loir-et-Cher : lettre du préfet, Lezay-Marnésia, à Martignac, Blois, 29 déc. 1828).

¹⁶³ Cf P. Nora, La génération, in P. Nora [dir.], *Les Lieux de Mémoire*, 2e éd., Paris : Gallimard, t. 2, p. 2989.

¹⁶⁴ AN, F⁷ 6772, Seine-Inférieure : lettre du préfet, Murat, à Martignac, Rouen, 1er nov. 1828.

¹⁶⁵ Cf. *Le Moniteur universel*, en date du 9 nov. 1828.

¹⁶⁶ Cf. A.-J. Tudesq, *op. cit.*, t. 2, p. 968.

« Vive le Roi! » est immanquablement contrebalancé, du reste, par un « Vive la Charte! ». Les autres souhaits prononcés à ces tribunes improvisées ont trait au rétablissement de la garde nationale parisienne, à l'abrogation des lois du double vote et de la septennalité, à l'organisation locale « conforme aux besoins de la société »¹⁶⁷. Le député invité s'exprime sur les améliorations à apporter à la conduite des affaires ou développe des grands principes, tel Schonen, dont le discours sur les libertés publiques fut apprécié de l'auditoire du Bourbonnais¹⁶⁸. A Valenciennes, Pas-de-Beaulieu profite de l'écho du banquet qu'on lui donne, pour désirer, en termes à peine voilés, la destitution du maire et du sous-préfet de cette ville¹⁶⁹. Le conservatisme des grands notables réduit parfois la portée contestataire de ces assemblées : à Rouen, par exemple, il semble bien qu'on ne se départit pas d'un centrisme de gauche conciliateur¹⁷⁰ ; à Chalons, Moyne, sensible à l'action de Martignac, se brouille avec les partisans de Thiard, qui le trouvent tiède et n'assistent pas au banquet organisé en son honneur¹⁷¹. *A fortiori*, les députés de gauche modèrent leurs propos, quand le préfet préside à la cérémonie.

Sur 27 préfets concernés, 3 préfets, peut-être 4, assistèrent à un banquet donné en l'honneur d'un député : Beaumont, préfet de Tarn-et-Garonne ; d'Arros, préfet de la Meuse ; Nau de Champlouis, préfet des Vosges ; sans doute Blocquel de Wismes, préfet de l'Aube. Il n'est pas indifférent de se reporter aux états de service des uns et des autres. Deux d'entre eux, Nau de Champlouis et Beaumont ont été nommés préfets par Martignac ; Nau de Champlouis et d'Arros penchent déjà pour le centre gauche, alors que Beaumont et Blocquel de Wismes incarnent plutôt le centre droit. Est-ce à dire que les préfets favorables à l'expérience Martignac approuvent cette expression politique qu'est un banquet? La réponse à cette interrogation ne doit pas surprendre : les préfets centre droit y sont plutôt hostiles, à la différence des préfets de l'ouverture à gauche. A. de Villeneuve-Bargemont, le

¹⁶⁷ Cf. *L'Ami de la Charte, journal du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et du Cantal*, en date du 29 juill. 1829. Toast porté par Baudet-Lafarge au banquet offert à La Fayette, le 28 juill. 1829, à Clermont-Ferrand.

¹⁶⁸ AN, F⁷ 6767, Allier : lettre du préfet, Schonen, à Martignac, Moulins, 14 nov. 1828.

¹⁶⁹ AN, F⁷ 6771, Nord : lettre du préfet, A. de Villeneuve-Bargemont, à Martignac, Lille, 1er oct. 1828.

¹⁷⁰ Cf. *Le Moniteur universel*, en date du 9 nov. 1828.

¹⁷¹ AN, F⁷ 6771, Saône-et-Loire : lettre du préfet, Puymaigre, à Martignac, Mâcon, 13 janv. 1829.

conseiller en matière sociale de Martignac, n'aime guère ainsi tout ce qui favorise la propagation de la démocratie¹⁷². Beaumont, de toute évidence, ne participe au banquet donné à Charles Dupin, que parce que la tournée de ce dernier dans le Sud-Ouest a un caractère semi-officiel : il doit remettre un prix à un professeur de géométrie et de mécanique appliquée de la part du ministre S.-Cricq. Le préfet de Montauban, du reste, avait tout essayé pour faire capoter le projet de banquet, en avançant qu'en tant que député, il se devait de recevoir lui-même un collègue de la chambre¹⁷³. Plus habile, Chaulieu, préfet de la Loire, réduit le banquet initialement prévu à un dîner en petit comité à la mairie :

A la suite de l'élection [de M. Lachèze] [...], il fut question de donner un banquet à S.-Etienne : sur mes représentations, appuyées de celles de plusieurs personnes sages, au lieu du banquet, il y eut seulement un dîner de vingt personnes chez le maire de S.-Etienne. J'y suis allé moi-même, M. Lachèze y est allé de son côté avec sa famille, et, au dîner, comme au bal qui a été donné le soir, tout s'est passé de la manière la plus convenable, sans qu'on ait pu remarquer nulle part la moindre apparence de ce qui caractérise en général ces espèces d'ovations et de banquets civiques, dont es journaux nous donnent chaque jour les détails¹⁷⁴.

La même habileté, selon nous, est à l'oeuvre, dans le cas de Nau de Champlois. Beau-frère de Salvandy, marié à une protestante, notoirement proche du centre gauche, il aurait difficilement pu accepter de présider un banquet où toute la députation de son département n'aurait pas figuré. Or, tous les députés étant de gauche, il évite le refus d'un député de droite. En outre, il prend la posture avantageuse du rassembleur, occupé au rapprochement de toutes les nuances d'opinion. Pour satisfaire la droite, il fait pavoiser de blanc la salle, mettre un buste du roi¹⁷⁵, inviter le curé d'Epinal ; pour plaire à la gauche, il porte un toast au duc de Choiseul, parle de la Charte, se place sous la protection de la garde nationale¹⁷⁶ ; pour persuader Martignac, son ministre, du bien fondé de sa démarche, il affirme que présider un banquet, c'est éviter de s'isoler des députés et des électeurs et,

¹⁷² AN, F⁷ 6771, Nord : lettre d'A. de Villeneuve-Bargemont, préfet, à Martignac, Lille, 1er juin 1828.

¹⁷³ AN, F⁷ 6772, Tarn-et-Garonne : lettre de Beaumont, préfet, à Martignac, Montauban, 21 oct. 1828.

¹⁷⁴ AN, F⁷ 6770, Loire : lettre du préfet, Chaulieu, à Martignac, Montbrison, 25 janv. 1829. Noter la présence des femmes dès le repas, qui lui assure un aspect consensuel.

¹⁷⁵ AN, F⁷ 6772, Vosges : lettre d'un officier de gendarmerie de la 22e légion, Epinal, 11 nov. 1828.

¹⁷⁶ Cf. *Le Moniteur Universel*, en date du 19 nov. 1828.

donc, de perdre de l'influence¹⁷⁷. De fait, nous pouvons légitimement nous demander s'il n'y a pas, sous Martignac, une concurrence entre préfets et députés.

Les banquets étaient, à notre sens, une des manifestations de la nouvelle puissance des députés face aux préfets, dans une France où régnait le patronage. Avant 1828, en effet, beaucoup de notables locaux s'imaginaient, souvent à raison, que l'invitation aux réceptions préfectorales permettait d'avancer une carrière ou d'obtenir du pouvoir des facilités. En retour, le gouvernement consolidait ses assises dans les classes censitaires, politiquement parlant. Quelques préfets restaient convaincus de l'efficacité de la manoeuvre, comme Vanssay, préfet de la Loire-Inférieure, qui se flattait d'avoir contribué à ramener vers les idées ministérielles ses administrés, en invitant 1 200 à 1 300 personnes¹⁷⁸. Sous Martignac, toutefois, nombre de préfets se virent reprocher des abus à la tribune de la Chambre des députés, notamment dans le domaine électoral. Le ministre de l'Intérieur, souvent poussé dans ses retranchements, éprouva des difficultés à défendre ces agents ultras au zèle imprudent et opéra des mutations, ainsi que quelques mises à l'écart. Le prestige des députés s'en accrut d'autant en province, manifestement. Dès lors, Martignac fut constamment pris à partie et par les préfets, et par les députés de gauche dans une guerre larvée que se livrèrent ces deux camps. Le fait que certains préfets siègent comme parlementaire à droite envenimait bien entendu ce conflit. Qu'on en juge plutôt par cette attaque du député libéral de l'Eure, Dumeillet :

Croyez que les brillants salons d'une préfecture et tout ce fracas d'une représentation n'en imposent plus à personne. Le modeste habitant de nos campagnes admis à ces fêtes données dans nos solennités électorales ne se laisse plus éblouir : toutes ces illusions ont peu d'action sur son simple bon sens et il ne manque jamais de reconnaître dans le luxe qui l'environne les centimes qui lui furent arrachés¹⁷⁹.

De leur côté, les préfets dénoncent le poids croissant et « néfaste » de leurs adversaires : d'après Floirac, préfet de l'Aisne, les notables de gauche, lorsque leurs affaires

¹⁷⁷ AN, F⁷ 6772, Vosges : lettre de Nau de Champplouis à Martignac, Epinal, 11 nov. 1828.

¹⁷⁸ AN, F⁷ 6770, Loire-Inf. : lettre de Vansay, préfet, à Martignac, Nantes, 7 mars 1829.

¹⁷⁹ Cité par J. Vidalenc, *Le département de l'Eure sous la monarchie constitutionnelle, 1814-1848*, Paris, 1952, p. 254-255.

les appellent à la préfecture, n'hésitent pas à prendre un ton impérieux et menacent fréquemment de rédiger une pétition, pour faire appel de la décision de l'administration devant la Chambre des députés¹⁸⁰. Jordan écrit que les comités directeurs du Haut-Rhin ont réclamé la destitution de fonctionnaires à un député¹⁸¹. Et Vandoeuvre de résumer en ces mots le point de vue de la grande majorité du corps préfectoral, après la chute de Martignac :

[...] Les parties de l'administration que le gouvernement ne s'était point exclusivement réservées ne sont point restées pour cela dans le domaine exclusif de l'autorité locale ; les députés ont quitté le rôle de médiateurs pour conquérir un pouvoir de fait qui devrait bientôt primer l'administration départementale. Toutes les faveurs ont été livrées à leurs affections particulières et l'administration n'a conservé de ses prérogatives que l'exécution rigoureuse des lois, dépourvue de tout ce qui peut donner au fonctionnaire une influence fondée sur la reconnaissance¹⁸².

« Reconnaissance », le terme est lâché. Le patronage du député de centre gauche ou de la contre-opposition avait acquis, pendant l'expérience Martignac, plus de poids que le crédit du préfet de droite. Pour seule illustration, A. de Feydeau, gentilhomme peu fortuné, obtient, grâce à la protection de Delalot, la sous-préfecture de Boussac, le 25 janvier 1829¹⁸³. Nous concevons davantage le dilemme insoluble de Martignac : concilier une stratégie d'ouverture à gauche, tout en conservant la plupart des leviers de commande dans les mains du centre droit. Pour ce faire, il n'hésita pas à sacrifier quelques ultras qu'il n'aimait pas et qui le lui rendaient bien, mais il s'aliéna le roi et la droite dure, du même coup. Quant au centre gauche et la défection, ils piaffaient aux portes du pouvoir et enrageaient de ne pas plus arracher au gouvernement. Partant, ils le paralysèrent, comme le démontre l'exemple de Chateaubriand, qui empêcha la nomination d'un homme politique d'envergure nationale au département des affaires étrangères.

¹⁸⁰ AN, F⁷ 6767, Aisne : lettre du préfet, Floirac, à Martignac, Laon, 9 avril 1828.

¹⁸¹ AN, F⁷ 6771, Haut-Rhin : lettre du préfet, Jordan, à Martignac, Colmar, 22 janv. 1829.

¹⁸² AN, F⁷ 6772, Vienne : lettre du préfet, Vandoeuvre, à La Bourdonnaye, Poitiers, 11 sept. 1829.

¹⁸³ Cf. J.-F. Béguin, Les sous-préfets de Boussac de l'an VIII à 1840, *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologique de la Creuse*, 1968, XXXVI/3, p. 519-541.

Conclusion de la quatrième section

L'échec du projet de deux lois, qui devaient amender la centralisation héritée du Consulat, sonne, en 1829, le glas de l'expérience Martignac. Or, en raison de la qualité des arguments et de la chaleur des débats, il est trop souvent fait abstraction de la réalité provinciale, alors que les échos collectés à l'occasion des banquets politiques alimentent les discours des députés et que les mises en garde multipliées des préfets rendent en partie compte du raidissement progressif du Bordelais. Martignac, en grand notable et en conciliateur qu'il est, accepte, en effet, que les intérêts du pays soient discutés au sein de la Chambre des députés. Tous ses discours et ses actes prouvent que, par contre, il estime préjudiciable le retentissement des éclats de la tribune dans tout le pays, par la voie de la presse ou par les tournées politiques des députés. A la fin de la session de 1829, il est convaincu que l'exemple de la fronde de la Chambre des députés déteint sur la France, comme l'écrivent la plupart des préfets. La défaite de Martignac se mesure ce revirement de l'opinion publique en faveur de la Chambre des députés : alors que le ministre de l'Intérieur avait espéré l'assagir, en retenant les grands notables dans les départements, par son projet de février 1829, les classes moyennes et les notables du centre gauche la grandissaient, en en faisant le prisme de la France.

**CINQUIEME SECTION : ANNEXES
ET PIECES JUSTIFICATIVES**

TABLE DES ANNEXES ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Annexe n°1 : Données politiques des banquets sous Martignac.....	p. iii
Annexe n°2 : Calendrier des banquets politiques du 4 janvier 1828 au 8 août 1829.....	p. x
Pièce justificative n°1 : Chanson composée en l'honneur de La Fayette, à l'occasion du banquet qui se tint à Clermont-Ferrand le 28 juillet 1829.....	p. xii
Pièce justificative n°2 : Relation faite par un libéral du banquet offert à Clermont-Ferrand, le 28 juillet 1829.....	p. xvi
Pièce justificative n°3 : Relation faite par un journal ultra du banquet offert à La Fayette, à Clermont-Ferrand, le 28 juillet 1829.....	p. xxi
Pièce justificative n°4 : Relation du banquet d'Epinal, du 10 novembre 1828, présidé par le préfet Nau de Champlouis et donné à 3 députés de gauche.....	p. xxiii

ANNEXE N°1 : DONNEES POLITIQUES DES BANQUETS SOUS MARTIGNAC

<i>Date</i>	<i>Département</i>	<i>Préfet</i>	<i>Localisation</i>	<i>Caractère de de la ma- nifestation</i>	<i>Député(s) et notable(s) fêté(s)</i>	<i>Député(s) refusant d'y assister</i>	<i>nom- bre de convives</i>	<i>composition sociologi- que</i>
26 juill. 1828	Moselle	Suleau, <i>favorable à Martignac, centre droit</i>	?	libérale	B. Constant?	?	?	?
16 août 1828	Ardennes	Herman, <i>attentiste, centre droit</i>	Sedan	libérale	Cunin-Gridaine, Lefebvre- Gineau, Lascours fils, <i>Hennequin, Bre- tagne, avocats</i>		100 prévus	jeunes gens, commerçants, négociants, anciens officiers, le maire de Sedan
25 août 1828	Nord	A. de Villeneuve- Bargemont, <i>favorable à Martignac, centre droit</i>	Valenciennes	libérale	Pas-de-Beaulieu		150	électeurs, quelques fonctionnaires, personnes de « condition assez inférieure »

<i>Date</i>	<i>Département</i>	<i>Préfet</i>	<i>Localisation</i>	<i>Caractère de de la ma- nifestation</i>	<i>Député(s) et notable(s) fêté(s)</i>	<i>Député(s) refusant d'y assister</i>	<i>nom- bre de convives</i>	<i>composition sociologi- que</i>
22 sept. 1828	Aube	Blocquel de Wismes, <i>favorable à Martignac, centre droit</i>	Troyes	récupération par les autori- tés locales	Casimir Perier, Pavée de Vendeuvre		?	notables, autorités locales
27 sept. 1828	Seine-et-Marne	Goyon, <i>hostile à Marti- gnac, droite</i>	Meaux	libérale	La Fayette		?, des électeurs viennent le voir le lendemain	notables, jeunes gens,
? sept.	Orne	Séguier de S.-Brisson, <i>attentiste, droite</i>	Domfront	libérale	Lemercier, Camille Perier, Mercier		98, dont la moitié sont électeurs	
5 oct. 1828	Gironde	d'Haussez, <i>hostile à Marti- gnac, droite</i>	Se-Foy	centre gauche	<i>duc Decazes, pair S.-Aulaire</i>			notables, maire et adjoints de Se-Foy

<i>Date</i>	<i>Département</i>	<i>Préfet</i>	<i>Localisation</i>	<i>Caractère de la manifestation</i>	<i>Député(s) et notable(s) fêté(s)</i>	<i>Député(s) refusant d'y assister</i>	<i>nombre de convives</i>	<i>composition sociologique</i>
8 oct. 1828	Rhône	Brosses, <i>attentiste, droite</i>	Lyon	libérale	Fabvier, <i>colonel</i>		?	Couderc, député (Rhône), Préside
11 oct. 1828	Vosges	Nau de Champlouis, <i>favorable à Martignac, centre gauche</i>	Mirecourt	libérale	Jacqueminot		?	notables
19 oct. 1828	Tarn-et-Garonne	Beaumont, <i>favorable à Martignac, centre droit</i>	Montauban	récupération par autorités locales	Charles Dupin		?	notables, maire et préfet
22 oct. 1828	Côte-d'Or	Arbaud-Jouques, ?	Beaune	libérale	Mauguin, Champy, L. Bazile		260	électeurs, dont des négociants
23 oct. 1828	Haute-Saône	Woldemar de Brancas, <i>hostile à Martignac, droite</i>	Vesoul	libérale	Grammont, Marmier		150, dont 60 électeurs	avoués, huissiers, avocats, jeunes gens, marchands
28 oct. 1828	Meuse	Arros, <i>favorable à Martignac, centre gauche</i>	S.-Mihiel	récupération par autorités locales	Etienne		75	maire adjoint, préfet, président de la cour d'assises

<i>Date</i>	<i>Département</i>	<i>Préfet</i>	<i>Localisation</i>	<i>Caractère de la manifestation</i>	<i>Député(s) et notable(s) fêté(s)</i>	<i>Député(s) refusant d'y assister</i>	<i>nombre de convives</i>	<i>composition sociologique</i>
? oct. 1828	Vienne	Le Forestier de Vendeuvre, <i>hostile à Martignac, droite</i>	?	libérale	Demarçay		?	?
? oct. 1828	Tarn	Decazes, <i>attentiste, centre gauche</i>	Albi	centre gauche	Charles Dupin	?	?	?
4 nov. 1828	Seine-et-Oise	Capelle, <i>hostile à Martignac, droite</i>	Pontoise	libérale	Alexandre de Lameth	?	?	président du tribunal de première instance
10 nov. 1828	Vosges	Nau de Champlois	Epinal	récupération par autorités locales	Jacqueminot, Marmier, Vaultot		180	maire, préfet, chef départemental de gendarmerie
13 nov. 1828	Allier	Leroy de Chavigny, <i>centre droit, favorable à Martignac</i>	Moulins	libérale	Tracy, Schonen		120 à 130 : pour moitié des électeurs	notables, mais aucun fonctionnaire

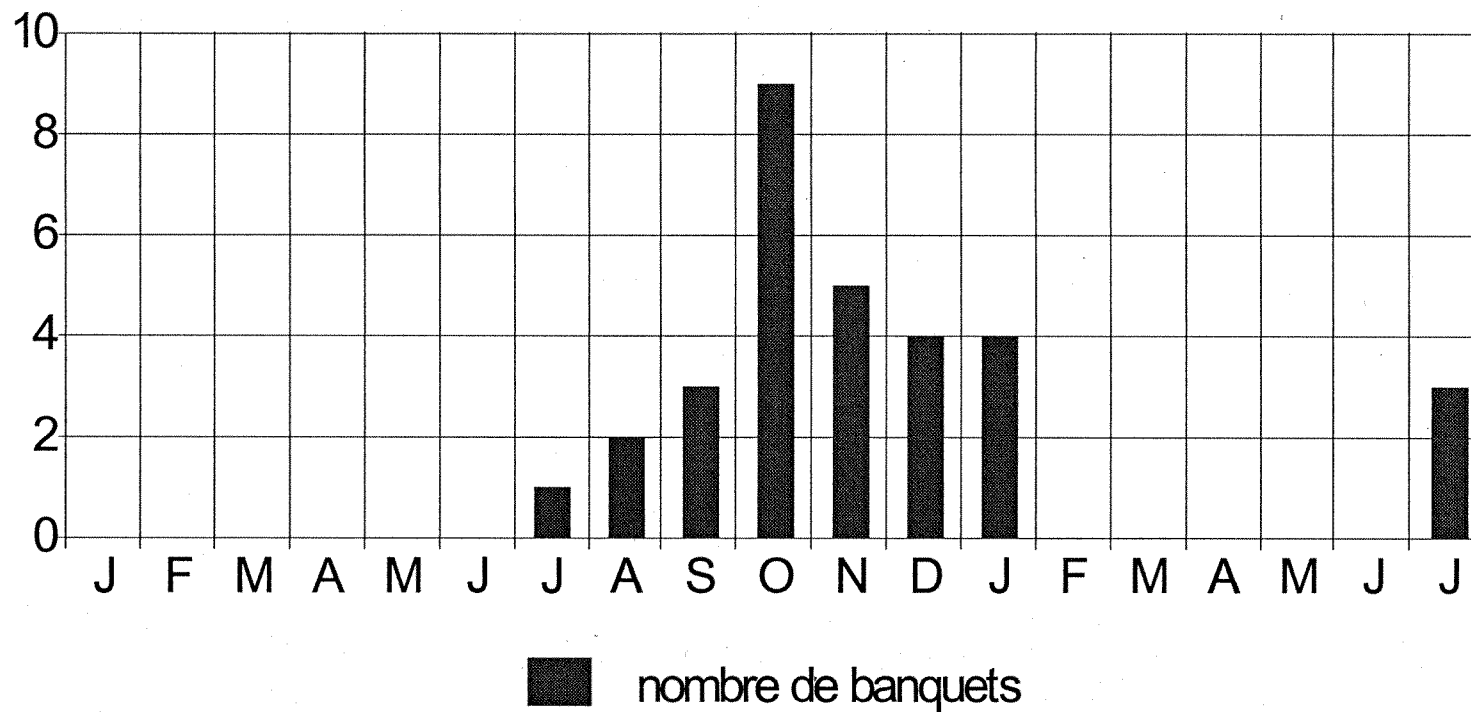
<i>Date</i>	<i>Département</i>	<i>Préfet</i>	<i>Localisation</i>	<i>Caractère de la manifestation</i>	<i>Député(s) et notable(s) fêté(s)</i>	<i>Député refusant d'y assister</i>	<i>nombre de convives</i>	<i>composition sociologique</i>
? nov. 1828	Tarn	Decazes	Vabre	centre gauche	Charles Dupin		?	notables
? nov. 1828	Tarn	Decazes	Mazamet	centre gauche	Charles Dupin		?	notables
4 déc. 1828	Charente-Inf.	Dalon, <i>hostile à Martignac, droite</i>	S.-Jean-d'Angély	libérale	Audry, Eschassériaux		?	aucun fonctionnaire
12 déc. 1828	Vosges	Nau de Champlouis	S.-Dié	libérale	B. Constant		18 pour un déjeuner	?
? déc. 1828	Loir-et-Cher	Conen de S.-Luc, <i>hostile à Martignac, droite</i>	Romorantin	centre gauche	Pelet de la Lozère, Crignon-Bonvallet		les électeurs des environs	notables
? déc. 1828	Loir-et-Cher	Conen de S.-Luc	Blois	centre gauche	Pelet de la Lozère, Crignon-Bonvallet		?	Noblesse, Bourgeoisie boudèrent le banquet
4 janv. 1829	Seine-Inférieure	Murat, <i>hostile à Martignac, droite</i>	Rouen	centre gauche	Hély d'Oissel, Pétou, Cabanon, Duvergier de Hauranne, Thil, Martin, Maille, Bignon, <i>Mouville, pair</i>		200	Manufacturiers, négociants, notables

<i>Date</i>	<i>Département</i>	<i>Préfet</i>	<i>Localisation</i>	<i>Caractère de la manifestation</i>	<i>Député(s) et notable(s) fêté(s)</i>	<i>Député(s) refusant d'y assister</i>	<i>nombre de convives</i>	<i>composition sociologique</i>
14 janv. 1829	Calvados	Guyon de Montlivault, <i>attentiste, centre droit</i>	?	libérale	La Pommeraye	Fontette	120	le président de la chambre de commerce, pas de fonctionnaire important
mi-janvier 1829	Saône-et-Loire	Boudet de Puymaigre, <i>hostile à Martignac, droite</i>	Chalon	centre gauche	Moyne		?	membres du cercle de commerce de Chalon ; refus des libéraux d'y figurer
? janv.	Loire	Chaulieu, <i>hostile à Martignac, droite</i>	S.-Etienne	récupération par autorités locales	Lachèze		20	maire de la ville, préfet, famille de Lachèze

<i>Date</i>	<i>Département</i>	<i>Préfet</i>	<i>Localisation</i>	<i>Caractère de la manifestation</i>	<i>Député(s) et notable(s) fêté(s)</i>	<i>Député(s) refusant d'y assister</i>	<i>nombre de convives</i>	<i>composition sociologique</i>
28 juillet 1829	Puy-de-Dôme	Sers, <i>favorable à Martignac, centre gauche</i>	Clermont-Ferrand	libérale	La Fayette, G.-W. de La Fayette, Simmer		120	barreaux de Riom et de Clermont, anciens officiers, membres de la chambre de commerce
29 juill. 1829	Puy-de-Dôme	Sers	Issoire	libérale	La Fayette, G.-W. de La Fayette		?	notables
31 juill. 1829	Haute-Loire	Waters, <i>favorable à Martignac, centre droit</i>	Brioude	libérale	La Fayette, G.-W. de La Fayette		92	notables
31 banquets	25 départements	-5 préfets y concourent -20 n'y assistent pas (souvent par refus)	10 préfectures	-5 contrôlés par le gouvernement - 8 centre gauche -13 libéraux	42 députés	1 député	environ mille sept cents avérés	membres du barreau, négociants, manufacturiers, anciens officiers. 1 député (Couderc)

**ANNEXE N°2 : CALENDRIER DES BANQUETS POLITIQUES
DU 4 JANVIER 1828 AU 8 AOUT 1829**

Calendrier des banquets sous Martignac



Pièce justificative n°1

*Chanson composée en l'honneur de La Fayette
à l'occasion du banquet qui se tint à Clermont-Ferrand le 28 juillet 1829*

Clermont-Ferrand.-1831.

Source : J.-J. Vaissière, *Chansons*. Clermont-Ferrand : J.-J. Vaissière, 1831. p. 382-387.

LAFAYETTE

COUPLETS CHANTÉS DANS UN BANQUET OFFERT A L'HONORABLE GENERAL,
PAR DES CITOYENS DE CLERMONT-FERRAND,

LE 28 JUILLET 1829.

AIR : la Victoire en chantant nous ouvre la barrière

ACCOUREZ, habitans de la belle Limagne,
Riche de pampres et d'épis,
Et vous dont les troupeaux paissent sur la Montagne
Parmi des volcans assoupis ;
Accourez au banquet civique
Offert par son pays natal,
Au vieux Guerrier que l'Amérique
Porta sur son char triomphal.

Ses yeux se sont ouverts sur nos pauvres bruyères ;

Avec nos jeunes villageois,
Il grandit, parcourant les rochers, les clairières,
Et visitant les humbles toits :
Bien souvent encor sous le chaume,
Le vieillard raconte, en pleurant,
De nobles traits de ce jeune homme,
Qui, depuis, s'est montré si grand.

Les délices des cours glissèrent sur son âme,
Comme l'onde sur le granit ;
Dès qu'un peuple opprimé leva son oriflamme,
A ses défenseurs il s'unit.
Son sang raviva les étoiles
De l'Etendard républicain,
Et l'Anglais déployant ses voiles,
Fuit le rivage américain.

L'AMI DE WASHINGTON voulut, dans sa patrie,
Fonder la puissance des lois ;
Dans l'immortel Sénat qu'en vain l'on injurie,
De l'homme il proclama les droits.
D'une liberté sans orage
La France aurait alors joui,
Si ceux qu'abusait son image
L'avaient comprise comme lui.

De soldats-citoyens quel cortège s'avance!

Voyez-vous ces longs habits bleus,
Ces faisceaux, cet autel et cette foule immense
Entendez-vous les flots joyeux?
Tout-à-coup les drapeaux s'abaissent,
Quand le Chef sur un blanc coursier,
Au milieu des rangs qui le pressent,
Passe, applaudi d'un peuple entier.

A ces beaux jours trop tôt succéda la tempête ;
Toujours fidèle à son serment,
Pour sauver le Monarque, il vient livrer sa tête...
Olmutz¹ paya son dévouement.
Mais en vain l'Autriche parjure
D'un désaveu lui fait la loi ;
Six ans d'une lente torture
N'ont pas même ébranlé sa foi.

Triomphant ou captif, il fut toujours le même...
Lorsque du haut de son pavois,
Un soldat s'abaissait pour prendre son diadème ;
Quand les tribuns vendaient leur voix ;
Lui, déplorant l'ingratitude
Des amans de la Liberté,
Conservait dans la solitude
Ses croyances et sa fierté.

Que le Dieu juste et bon prolonge sa vieillesse!

Que long-temps, bien long-temps encor,
Entouré de respect, d'amour et d'allégresse,

De son siècle il soit le Nestor!

Nous sur qui sa gloire retombe,

Ceignons son front patriarchal

Du laurier qui croît sur la tombe

De DÉSAIX et de L'HÔPITAL!

CHOEUR

Du sein de vos roches profondes,

Réveillez-vous, échos averniens!

Le Héros chéri des deux mondes

Se retrouve au milieu des siens.

¹ *sic.*

Pièce justificative n°2

Relation faite par un libéral

du banquet offert à La Fayette à Clermont-Ferrand, le 28 juillet 1829

Clermont-Ferrand.-29 juillet 1829.

Source : *L'Ami de la Charte, journal du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et du Cantal.* Clermont-Ferrand : Veysset, 29 juillet 1829, 10e année-LX.

[...] Nous avons dit que l'arrivée du général Lafayette serait une fête pour tous les amis des libertés publiques : mais, quels honneurs pouvions-nous offrir à celui qui en a, en quelque sorte, épuiser la coupe?

Nous avons pensé que, de la part de ses compatriotes, la cordialité pouvait remplacer l'éclat, et qu'après toutes les ovations dont il a été l'objet, notre accueil franc et amical ne déplairait point à l'homme qui, dans sa famille, se plaît à rappeler la simplicité des moeurs patriarcales.

Le général Lafayette est arrivé à Clermont lundi 17, à la nuit close. M. Georges Lafayette, son fils et son collègue à la députation de Seine-et-Marne, avait été à sa rencontre jusqu'à Aigueperse. Le général était accompagné d'une de ses petites-filles et du colonel Carbonnel, son ami. Il est descendu chez M. Collon, banquier de notre ville. Depuis plusieurs jours, un grand nombre d'électeurs et de citoyens, à la tête desquels se trouvaient toutes les notabilités de l'opinion constitutionnelle, avaient résolu d'offrir à M. Lafayette un banquet pour célébrer son retour en Auvergne. Les avocats les plus célèbres du barreau de Riom, parmi lesquels il suffira de nommer M. Allemand, bâtonnier de l'ordre, et MM. Tailhand et Bayle, ainsi que plusieurs de leurs jeunes confrères, s'étaient rendus avec empressement à l'appel qui leur avait été adressé. La liste de souscription contenait plus de 120 noms, et ce nombre eût été encore dépassé de beaucoup, si le local eût permis d'y donner une plus grande extension. Au surplus, on voyait avec plaisir dans cette réunion, un

mélange de toutes les classes de la société, à l'exception d'une seule, peut-être qui ne pardonne point à l'ancien marquis ses principes d'égalité politiques.

Le rendez-vous avait été fixé à six heures, dans les beaux salons de Jay, l'un de nos premiers restaurateurs. M. Lafayette s'y est rendu à pied, s'appuyant sur le bras du général Charras, et ayant à sa droite M. Boirot. Les commissaires du banquet, M. Georges Lafayette, M. Carbonnel et quelques autres convives, accompagnaient le Général. Tous étaient découverts, et lorsque les deux beaux vieillards, dont l'un est pour notre province ce que l'autre est pour l'Europe et l'Amérique, passaient au milieu d'une double haie de spectateurs, tous les fronts se découvraient avec des signes de déférence et de respect plus éloquens que les acclamations bruyantes par lesquelles s'exprime un enthousiasme commandé. Il y avait dans cette discrète effusion de la population clermontoise, une délicatesse et un tact qui ne doivent pas étonner, mais qui ont procuré à M. Lafayette, à M. Boirot et à leurs amis, une douce satisfaction mêlée d'attendrissement. Maintenant que nos adversaires se consolent par des épigrammes et des sarcasmes de l'effet produit par cette belle journée, nous les défions de produire un spectacle aussi imposant et surtout aussi vivement senti.

La salle du banquet, magnifiquement éclairée, présentait un coup d'oeil superbe. Point d'ornemens inutiles ; l'on y voyait pour tout décor qu'un buste du Général, sculpté à son retour d'Amérique, et son portrait en pied d'après le tableau de M. Scheffer.

Le banquet a été présidé avec la dignité et la grâce qu'on devait attendre de M. Boirot, bâtonnier de l'ordre des avocats, officier de la Légion d'honneur, et ancien membre de plusieurs de nos assemblées législatives. Quoiqu'il soit plus qu'octogénaire, tous nos concitoyens savent que ce respectable vieillard a conservé tout le feu et toute la générosité des sentimens qui semblent être l'apanage exclusif des jeunes hommes. Un ordre parfait, une aimable gaîté, tempérée par le respect qu'inspirait le motif de cette réunion, ont régné pendant toute la durée du repas. Chacun se trouvait heureux de voir et d'écouter le citoyen illustre, dont la renommée embrasse les deux hémisphères. Il était placé entre M. Boirot et le général Simmer, député de l'arrondissement de Clermont, qui, à peine de retour dans ses foyers, s'est empressé de se rendre à la fête célébrée en l'honneur d'un collègue, avec qui il vote habituellement.

M. Georges Lafayette figurait aussi avec distinction, dans cette réunion patriotique, et chacun se plaisait à rappeler les titres de ce loyal député à l'estime de la France et à la vive affection de ses concitoyens.

Les souscripteurs ont regretté que les souffrances qu'éprouve encore M. Jeudi, avocat, à la suite d'une maladie longue et douloureuse, nous aient privés de la présence de ce bon citoyen, qui présida si dignement le banquet offert à M. Georges Lafayette, lorsque le ministère déplorable était dans sa toute-puissance.

Au dessert, le président du banquet s'est levé, et d'une voix ferme et sonore a porté la santé suivante :

« -AU ROI! à la CHARTE, le plus ferme appui du trône et des libertés publiques! »

Après ce toast, vivement applaudi, M. Boirot a porté, ainsi qu'il suit, la santé du Général :

« A notre hôte illustre! Au grand Citoyen, qui, voué dès son jeune âge au culte de la Liberté, arborait à vingt ans le drapeau de l'Indépendance, en Amérique!

Au disciple et à l'ami de Wasingthon!²

Au plus grand caractère de nos temps modernes!

Au défenseur inflexible, aussi zélé qu'éloquent, de nos droits dans toutes les assemblées législatives!

MM., lorsque, naguère, la reconnaissance de tout un monde lui décernait un triomphe jusque-là sans exemple, nos coeurs palpaient au bruit des acclamations qui partout saluaient sa présence : chacun de nous était fier d'une gloire qui appartient à l'Auvergne, déjà si riche dans tous les genres d'illustration!

MM., je vous propose, la santé du Patriarche de la Liberté, de l'homme des deux mondes, de notre immortel compatriote, le général Lafayette!

Puisse l'Europe comme l'Amérique, lui décerner un jour des statues! »

(Acclamations et applaudissemens long-temps prolongés.)

M. Lafayette, vivement ému, s'est levé et a répondu à ce toast par les paroles suivantes prononcées avec la chaleur de l'improvisation, et auxquelles nous regrettons de ne pouvoir ajouter le pouvoir de l'accent de conviction et d'énergie qui animait l'orateur :

« - Je suis pénétré de reconnaissance pour l'accueil que je reçois de vous, mes chers compatriotes ; il ajoute de nouvelles jouissances à celles qui font battre tout coeur auvergnat, en retrouvant le sol du

² sic.

pays et la respiration de l'air natal. Une soixantaine d'années s'est écoulée depuis que je quittai, pour la première fois, nos montagnes, et entrai dans la carrière d'une vie dont vous avez daigné rappeler les vicissitudes avec tant de bonté : je n'oublierai jamais l'heureux temps que j'ai passé dans cette bonne ville de Clermont. C'est aussi de mon pays que je m'élançai, député auvergnat, dans le tourbillon de notre vaste et grande révolution dont je ne retracerai pas ici ni les glorieux prodiges, ni les terribles orages : mais, je ne serai pas démenti par mes contemporains, lorsque je dirai qu'elle a eu pour résultat définitif une grande amélioration dans le bien-être de l'immense majorité de notre population. Qu'il me soit permis aussi de faire avec vous un rapprochement assez remarquable ! il y a près de deux mille ans que notre *Gergovia* servait de dernier retranchement à l'armée gauloise ; et récemment on a vu les drapeaux d'une armée nationale flotter encore, pour la dernière fois, dans notre pays, au milieu d'une invasion étrangère. Aujourd'hui, MM., nous marchons progressivement, j'espère, mais lentement, il faut l'avouer, vers notre but constant, la liberté nationale. Mes deux collègues vous diront avec moi que les efforts de vos députés ne peuvent qu'être encouragés et soutenus par une manifestation franche et prononcée de la volonté publique ; en attendant, mes chers compatriotes, je vous offre le toast suivant :

Au Département du Puy-de-Dôme, et à son excellente capitale ! Ici, à la distance de vingt siècles, deux armées nationales trouvèrent leur dernier retranchement ; ici, j'espère, la Liberté trouvera toujours un rempart contre les invasions de l'arbitraire, du privilège et de l'obscurantisme. »

On se ferait difficilement une idée de l'impression produite par cette allocution que nous avons reproduite avec fidélité, parce que l'âme du Général s'y montre tout entière, comme dans tous les discours qui sortent de sa bouche [...] ³

Après cette chanson, divers toasts ont été portés.

Par M. Baudet-Lafarge, ancien législateur :

« A l'organisation des institutions municipale, départementale et de la garde nationale !

Puissent les constans et patriotiques efforts de nos loyaux députés nous procurer les institutions dérivant du pacte social, qui, seules, peuvent garantir les libertés publiques, la stabilité de notre gouvernement, les intérêts et les droits de tous !

Puissent ces généreux efforts nous restituer une organisation municipale et départementale, conforme aux besoins de la société, aux intérêts locaux, et hors de toute influence étrangère !

Puissent-ils nous donner une organisation de la garde nationale, protectrice indispensable de la sécurité publique, comme le fut cette noble garde nationale de Paris, modèle d'honneur, de fidélité et de dévouement !

³ Furent portés un toast au général Simmer, par le banquier Charolais et un autre à Georges Lafayette, par Tailhand, ancien député ; puis fut entonné le chant écrit par Vaissière pour l'occasion.

Puissent-ils enfin rendre la Charte à son intégralité première, en faisant disparaître les superfétations contraires à sa lettre comme à son esprit ; telles que la septennalité et le double vote qui ont détruit l'égalité des droits reconnue et consacrée par notre pacte fondamental!

Confiance et respect, reconnaissance et honneur aux loyaux députés de la France! [...]⁴

⁴ Furent encore portés un toast à la jeunesse par le bâtonnier de Riom, Allemand ; un toast au commerce et à l'industrie par Boyer père, membre de la chambre de commerce ; un toast sur l'allégement des impôts et des taxes, par Bancal ; un toast à l'agriculture par le général Charras ; un toast aux membres de l'opposition de la Chambre des députés de 1824 par H. Cournon et un toast aux dames par Gauthier-Biauzat.

Pièce justificative n°3

*Relation par un journal ultra
du banquet offert à La Fayette à Clermont-Ferrand, le 28 juillet 1829*

Clermont-Ferrand.-30 juillet 1829.

Source : *Journal du Puy-de-Dôme*. Clermont-Ferrand : Thibaud-Landriot, 30 juillet 1829, 24e année-XCI.

CLERMONT-FERRAND, 29 juillet 1829

ENCORE UN BANQUET!

Il faut que ce soit une bien belle et surtout une bien bonne chose qu'un banquet libéral, à en juger par les bruyants éclats de joie des 120 à 130 heureux qu'a faits hier soir, à Clermont, celui dont le citoyen des Deux-Mondes, autrement dit *le grand citoyen*, a été le héros. M. Georges, son fils, qui bien entendu, ne brillait là que d'un éclat secondaire, a dû remarquer que tout s'y passait bien mieux qu'à pareille fête dont il fut naguère l'objet en notre ville, et répéter, en mangeant le pain quotidien, ces paroles de l'Écriture : *Mon père que votre nom soit béni!* D'abord, MM. les commissaires étaient des hommes de tête, des citoyens extrêmement mûrs. Les premiers convives du fils du grand citoyen, du grand député de l'extrême gauche, de ce fils, député lui-même du susdit côté, n'étaient à la vérité, ni plus ni moins honorables que les derniers ; c'étaient les mêmes ou à peu près. Mais, à tout seigneur tout honneur : ceux-ci étaient plus nombreux. La ville de Riom, d'ailleurs et autres lieux circonvoisins (Issoire excepté, pour cause), avaient fourni leur contingent dans cette petite conscription patriotique. Quoi qu'il en soit, à l'approche de la nuit, toutes les dispositions étant faites, le général, entouré d'une nombreuse escorte, s'est avancé avec calme, au bruit de quatre voix, qui ont crié : *Vive Lafayette!*

Arrivé à une espèce de demi-lune, notre héros s'est placé au centre, et neuf des siens se sont aussitôt rangés autour de lui ; il se trouvait là entre l'épée et la chausse ; mais comme pour marquer que l'action qui allait s'engager ne serait pas meurtrière (il ne

s'agissait plus en effet que de l'ensevelir), M. le marquis, contre l'ordinaire, avait l'épée à sa droite.

Plus loin, sans préjudice aucun aux principes de liberté et d'égalité de l'assemblée, une trentaine de ses membres occupaient un carré long, où l'on procédait sinon avec tout l'art que donne l'habitude, du moins avec une ardeur digne d'envie [...]

Pièce justificative n°4

Relation du banquet d'Epinal du 10 novembre 1828 présidé par le préfet Nau de Champlouis et donné à trois députés de gauche des Vosges.

Paris.-19 novembre 1828.

Source : *Le Moniteur Universel*, en date du 19 novembre 1828.

On écrit d'Epinal, le 11 novembre :

« Le dîner donné aux députés du département par Messieurs les électeurs, a eu lieu dans la belle salle de l'école d'enseignement mutuel, où l'on avait dressé une table de 180 couverts. La salle, parfaitement décorée, offrait un coup d'oeil remarquable. Monsieur le préfet a présidé cette nombreuse et cette belle réunion. Il était entre Monsieur Jacqueminot et Monsieur de Marmier, en face de lui était Monsieur de Chambon, maire de la ville. La présidence avait été offerte à Monsieur le duc de Choiseul, qui, étant à Paris, n'avait pu l'accepter. Ses regrets et ses excuses ont été très bien reçus et, quoiqu'absent, jamais peut-être il n'a été plus fêté. On ne peut se faire une idée des acclamations et de l'élan général qui ont toujours accompagné son nom. Monsieur Jacqueminot a prononcé un discours qui a eu un grand succès. On a porté un grand nombre de santés et M. Nau de Champlouis a répondu aux principales avec les formes et le langage qui le font si justement obéir et respecter. La santé du Roi, celle de Monsieur le Dauphin, celle de Madame la Dauphine, qui a laissé dans ce département de si précieux souvenirs, celle de la famille royale ont été portées avec l'élan de sujets fidèles, dévoués et respectueux.

La santé de Monsieur de Chambon, ainsi que celles de Messieurs les présidens des tribunaux de Mirecourt et de Remiremont ont été portées avec autant de plaisir que de chaleur, de même que celle de Monsieur le curé d'Epinal, pasteur si respecté. Monsieur de Marmier a porté la santé de la jeunesse, dont on occupait alors la place ordinaire :

« -Puisse-t-elle, a-t-il dit, perpétuer dans les Vosges les sentimens d'amour que nous portons au Roi, à la patrie, à nos institutions et ce beau département continuer ainsi de donner, d'âge en âge, l'exemple de toutes les vertus publiques et privées. »

Le soir, il y a eu un beau bal dans la salle de spectacle. Pendant le dîner, la garde nationale, en grande tenue, faisait la garde aux portes de la salle.

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... p. 6

PREMIERE SECTION : SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE..... p. 13

I. Sources..... p. 13

II. Bibliographie..... p. 23

DEUXIEME SECTION : COMMENTAIRE DE LA
BIBLIOGRAPHIE ET DES SOURCES IMPRIMEES..... p. 28

I. « Les glanes » : les sources imprimées concernant
Martignac..... p. 28

II. Martignac et les églises..... p. 30

III. La Chambre des députés, éloquence parlementaire
et histoire du droit..... p. 33

IV. « L'expédition des cent mille fils de saint
Louis » : Martignac et l'Espagne, 1823..... p. 36

TROISIEME SECTION : LA CHAMBRE DES DEPUTES
PENDANT LE GOUVERNEMENT MARTIGNAC, AU
TRAVERS DE SES ARCHIVES..... p. 38

I. L'ombre portée de la puissance royale sur les
débat..... p. 39

II. Organisation des travaux préparatoires de la
Chambre des députés..... p. 40

III. A la recherche d'une majorité, 1828-1829 : le
« spectre » du groupe des députés favorables à
Martignac est-il possible?..... p. 45

IV. Les pétitions..... p. 52

QUATRIEME SECTION : PARIS-PROVINCE, UN ECHANGE
POLITIQUE ACCELERE SOUS MARTIGNAC p. 57

I. Un journalisme contestataire..... p. 59

II. La Chambre des députés comme arbitre : pétitions
et requêtes..... p. 60

III. Une polémique permanente due aux élections

partielles.....	p. 61
IV. L'enquête érigée en système.....	p. 62
V. L'avènement de nouvelles structures politiques : des comités directeurs.....	p. 64
VI. Le député à la rencontre de son électorat : les banquets politiques.....	p. 66



CINQUIEME SECTION : ANNEXES ET PIECES JUSTIFICATIVES.....	p. i
--	------